

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

**SOCIOANALYSE DES PRATIQUES DES ÉLEVEURS DE
PORCS DANS LA VILLE DE YAOUNDE AU CENTRE-
CAMEROUN : ÉTAT DES LIEUX, FACTEURS ET
IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sociologie

Soutenu le 10 septembre 2022

Spécialité : Population et développement

Par

Patrick Hervé NTOLO

Licencié en sociologie

Membres du jury

Président : Albert NNA NTIMBAN (MC)

Examineur : Ferdinand MBEN LISSOUCK (CC)

Rapporteur : Samuel-Béni ELLA ELLA (MC)

Sous la direction de :

Samuel-Béni ELLA ELLA

(Maître de conférences)



Juin 2022



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIÉMENTS	iii
RÉSUMÉ	iv
ABSTRACT	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vi
LISTES DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIERE PARTIE : LE CADRE CONCEPTUEL ET SOCIOGRAPHIQUE DE L'ÉTUDE	30
CHAPITRE I : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET PRÉSENTATION DU CADRE NORMATIF DE L'ÉLEVAGE AU CAMEROUN.....	32
CHAPITRE II : ÉTAT DES LIEUX DE LA PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE DE PORCS DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ.....	49
DEUXIEME PARTIE :.....	80
LES FACTEURS PROFONDS ET LES IMPACTS DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ	80
CHAPITRE III : LES FACTEURS PROFONDS DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ	82
CHAPITRE IV :LES IMPACTS DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ.....	106
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	129
BIBLIOGRAPHIE	134
TABLE DE MATIÈRES.....	156

À mon feu papa,
Laurent NNANGA ZE.

REMERCIÉMENTS

La réalisation de cette recherche a été un vrai parcours du combattant sur les plans rationnel, financier, et matériel. Je remercie humblement, et sincèrement tous ceux qui m'ont directement ou indirectement accompagné durant cette épreuve.

Je dois la réalisation de ce travail à mon encadreur, le professeur Samuel-Béni ELLA ELLA, qui, malgré ses multiples responsabilités, n'a manqué d'accorder un intérêt particulier à cette recherche.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de tous les enseignants du département de sociologie, représentés par le chef de département, le professeur Armand LEKA ESSOMBA, pour leurs enseignements dans la préparation et la rédaction de ce mémoire.

Je remercie particulièrement le professeur Albert NNA NTIMBAN, pour ses conseils dans le choix du thème de cette recherche.

Ma profonde reconnaissance et remerciement à ma chère maman, Philomène NGOH NDOUME, pour son soutien moral et financier.

Je remercie grandement les grandes familles AKONO ZE, et NDOUME ZE pour leur soutien moral et matériel lors de la rédaction de ce mémoire.

J'adresse particulièrement mes remerciements à ma grand-mère, Céline ENDELE BIYO'O, pour ses multiples conseils et son soutien financier.

J'adresse humblement un grand merci à mes amis : Chantale EVE ETOU'OU née ZANGA, Marie Florence BIDJA NNANGA, Confort Morgène ENDELE, Jeanne Marie Viviane BISSO, Michelle AKOMO NNANGA, Dr Patrick ESSIGUE EMOSSI, Dr Martial Patrick ABOOZE, Emmanuel Simplicie ZANG, Joseph Armel MVONDO, Gabriel MINKO'O MI NNANGA, Edwin ANGBWE BIKAE, Hamed Blaise ZENGUE, Henry Joël Ela, et Merlin NKOUDOU MBARGA, pour leur soutien moral.

RÉSUMÉ

La pratique de l'activité de l'élevage en zone urbaine est règlementée par une pléiade de textes (les conventions, les lois, les décrets, et les arrêtés) au Cameroun. Cependant, il est constaté que l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé est pratiqué au détriment des normes sociales en la matière. Suite à ce constat, notre recherche poursuit l'objectif global d'expliquer et de comprendre les pratiques mobilisées par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. De ce fait, l'hypothèse principale a été formulée de la manière suivante : « *les pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé s'expliquent et se comprennent par une évolution des pratiques déviantes* ». Vérifier l'hypothèse principale a nécessité d'abord la mobilisation de trois (03) théories. La *théorie de l'anomie* de R. K. MERTON stipule que chaque société établit ses normes et ses principes pour cadrer et règlementer les activités humaines, afin de garder un équilibre socio-environnemental de son territoire. La théorie de « *l'individualisme méthodologique* » de R. BOUDON enseigne que les phénomènes sociaux sont davantage l'explication des raisons ou des actions individuelles des acteurs sociaux. Et la théorie de la « *société du risque* » d'Ulrich BECK enseigne que les phénomènes sociaux sont en majorité le résultat de la somme des actions des individus, qui ne mesurent pas assez les conséquences des actions qu'ils posent au quotidien. Ensuite, cette recherche a été réalisée, à partir de l'exploitation de 221 documents, de l'observation directe, et de 22 entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels, les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé et des citoyens qui résident aux environs des porcheries. L'analyse des informations collectées s'est faite à partir de la méthode du tri à plat et de l'analyse de contenu. Au terme de cette recherche, six (06) principaux résultats ont été obtenus. Tout d'abord, les traits dominants de la pratique de l'élevage de porcs s'observent à partir de trois (03) aspects, à savoir : l'essor de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, la clandestinité de la pratique de l'élevage de porcs et la cherté de la viande de porcs dans la ville de Yaoundé. Ensuite, les différentes pratiques déviantes des éleveurs de porcs s'expliquent à partir de deux (02) grands facteurs majeurs, notamment : les facteurs d'ordre individualiste et les facteurs d'ordre holiste. Les facteurs d'ordre individualiste sont : le manque de moyens financiers, le manque de formation professionnelle et l'inconscience professionnelle. Et les facteurs d'ordre holiste : le comportement déviant des éleveurs et le laxisme institutionnel. Enfin deux (02) grands types d'impacts. D'une part, les impacts sociaux, qui sont au nombre de trois (03), à savoir : les conflits avec le voisinage, l'exposition des populations environnantes aux maladies et l'exploitation des enfants dans l'activité. Et d'autre part, trois (03) impacts environnementaux, notamment : la pollution de l'air, la pollution par les déchets et la pollution sonore et olfactive.

Mots-clés : Centre-Cameroun, Yaoundé, porciculteurs, pratiques déviantes, impacts socio-environnementaux.



ABSTRACT

The practice of breeding in urban areas is regulated by a host of texts (conventions, laws, decrees and decrees) in Cameroon. However, it is found that pig farming in the city of Yaoundé is practiced to the detriment of the prescriptions of these government standards. Following this observation, our research pursues the overall objective of explaining and understanding the practices mobilized by pig farmers in the city of Yaoundé. Therefore, the main hypothesis was formulated as follows: *“the practices of pig farmers in the city of Yaoundé are explained and understood by an evolution of deviant practices”*. Verifying the main hypothesis first required the mobilization of three theories. Robert King MERTON’S theory of anomie stipulates that each society establishes its norms and principles to frame and regulate human activities, in order to maintain a socio-environmental balance in the territory. The theory of the methodologicalism of Raymond BOUDON Teaches that social phenomenon is more the explanation of the reasons or individual actions of social actors. And the theory of the risk of Ulrich BECK’S teaches that social phenomenon is mostly the result of the sum of the actions of individuals, which are not enough the consequences of the actions they posed on daily. Then, this research was carried out, from the operation of 221 documents, direct observation, and 22 semi-guidelines with institutional actors, porching farmers in the city of Yaoundé and the city cities that reside around the porcieres. The analysis of the information collected was made from the sorting method and the content analysis. At the end of this research, six main results were retained. First, the dominant traits of pork breeding practice is being used from three aspects, namely: the growth of pork livestock practice in the city of Yaoundé, the clandestine of pork livestock practice and the powered meat chest in the city of Yaoundé. Then, the different deviating practices of pig elements are explained from two major factors, including: individualistic factors and holistic factors. Individualist factors are: the lack of financial means, lack of vocational training and professional unconsciousness. And the holistic factors: the deviating behavior of the elegant and the institutional laxism. Finally, two large types impacts. On the one hand, social impacts, which are three, namely: conflicts with the neighborhood, the exhibition of surrounding populations of diseases, and the exploitation of children in the activity. And on the other hand, three environmental impacts, including: air pollution, waste pollution and sound and olfactory pollution.

The keywords: center Cameroon, Yaoundé, porciculteurs, Deviating practices, Socio-Environmental impacts.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A. LES CARTES

- Carte 1** : La ville de Yaoundé (Mfoundi) et ses sept **communes d'arrondissement**..... 54
- Carte 2** : la ville de Yaoundé et ses différents quartiers 55

B. LES PHOTOS

- Photos : 1- 2- 3** : les porcheries clandestines 63
- Photos 4 – 5** : Les porcheries clandestines (cachées)..... 65
- Photos 6 – 7** : Construction des porcheries en matériaux semi-définitifs ou définitifs 69
- Photo 8-9** : Les porcheries respectant les mesures d'hygiène et de salubrité à l'intérieur et à l'extérieur 71
- Photos 10 et 11** : Les porcheries non réglementaires aux exigences environnementales dans la ville de Yaoundé..... 76
- Photo 12 et 13** : Le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité..... 78
- Photo 14** : Un enfant (moins de 14 ans) travaillant dans une porcherie au quartier Essos 116
- Photo 15** : Une porcherie avec une rigole orientée vers les habitations au quartier Messa-Mendongo..... 123
- Photo 16** : Une porcherie au quartier Mbock-abang avec un dépôt des emballages (déchets à l'extrême droite) 126

C. LES TABLEAUX

Tableau 2 : L'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé	56
Tableau 3 : L'évolution du cheptel entre 2014 et 2018	58
Tableau 4 : L'évolution de la production de viande (en tonnes) entre 2014 et 2018.....	59
Tableau 5 : Les volumes d'abattage des porcs de la région du centre (Yaoundé) entre 2015 et 2018 (nombre de têtes).....	59
Tableau 6 : La production de viande de porcs de la région (Yaoundé) du centre entre 2015 et 2018 (en tonnes)	59
Tableau 7 : Les effectifs des abattages de porcins dans les arrondissements du Mfoundi (têtes) de 2019 à 2020	60
Tableau 8 : Les effectifs des abattages de porcins dans les arrondissements du Mfoundi (têtes) de 2021 (1er et 2em trimestre)	60
Tableau 9 : Les quantités de viande de porcins produite (en tonne) en 2019 et 2020	61
Tableau 10 : Les quantités de viande de porcins produites (en tonne) de 2021 (1er et 2eme semestre).....	61
Tableau 11 : La quantité de viande de porcins produite (en tonne) du 3 ^{eme} Trimestre, octobre 2021	61
Tableau 12 : Les bonnes pratiques en matière d'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé.	68
Tableau 13 : Les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.....	74
Tableau 15 : Les facteurs explicatifs des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.....	83
Tableau 16 : Les causes profondes des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.....	84
Tableau 17 : Le devis pour la construction d'une porcherie moyenne	86
Tableau 18 : La main d'œuvre, transport et imprévus pour la construction d'une porcherie moyenne	87
Tableau 19 : Les aliments et coûts de nutrition de cinq porcelets	88

Tableau 20 : Les vaccins nécessaires pour la prévention des maladies porcines pour douze (12) mois (5 porcelets)	91
Tableau 22 : Les impacts sociaux des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.....	107
Tableau 23 : Les différentes maladies liées aux pratiques de l'élevage de porcs	113
Tableau 25 : Les impacts environnementaux des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.....	120

LISTES DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

A. ABRÉVIATIONS

DOCS	: Documents
Dr	: Docteur
H	: Heure
HIST	: Histoire
Idem	: La même chose
Km	: kilomètre
Mm	: Millimètre
MIN	: Minute
SC	: Science

B. ACRONYMES

C.A.N	: Coupe d’Afrique des Nations
CEMAC	: Communauté économique et monétaire de l’afrique centrale
BEPC	: Brevet d’études du premier cycle
CNI	: Carte nationale d’identité
DDEPIA	: Délégation Départementale de l’Élevage, des Pêches et des Industries Animales
DSCE	: Document de stratégie pour la croissance et l’emploi
EPAB	: École pratique d’agriculture de Binguela

FAO	: <i>Food and Agriculture Organization</i>
FCFA	: Franc de la communauté financière en Afrique Centrale
FIDA	: Fonds international de développement agricole
IUSTY	: Institut universitaire des sciences et de techniques de Yaoundé
MINAT	: Ministère de l'Administration Territoriale
MINEP	: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPAT	: Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
MINEPIA	: Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales
MINFI	: Ministère des Finances
MINSANTE	: Ministère de la Santé publique
MINVIL	: Ministère de la Ville
OIE	: Office international des épizooties
OMS	: Organisation mondiale de la Santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
PIDACC	: Programme intégré de développement et d'adaptation au changement Climatique
PM	: Premier ministre
PRODEL	: Projet de développement de l'élevage
PUF	: Presse universitaire française
RDC	: République démocratique du Congo
SND₃₀	: Stratégie nationale de développement (2020-2030)

C. SIGLES

A.D.A.C	: Association pour le développement et l'appui aux Communautés
----------------	--

AFOP	: Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle
CEFPREPAS	: Centre de formation pratique et rapide en élevage, pisciculture et agriculture
CGES	: Cadre de gestion environnementale et sociale
CNU	: Conseil national des universités
CUY	: Communauté urbaine de Yaoundé
DEPC	: Diéthyl Pyrocarbonate
EA	: Exploitant agricole
EIES	: Étude d'impact environnemental et social
ETA	: Entreprise de travaux agricoles
ETAEPY	: École technique d'agriculture, d'élevage et des pêches de Yaoundé
ETC	: <i>Et cetera</i>
GES	: Gaz à effet de serre
HTTPS	: <i>Hypertext Transfer Protocol Secure</i>
IFAD	: <i>International Fund for Agriculture</i>
OEF	: <i>Opération Enduring Freedom</i>
OIT	: Organisation internationale du travail
OP	: Ordre de paiement
PD-CVEP	: Projet de développement des chaînes de valeurs de l'élevage et de la pêche
PEA-JEUNES	: Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes
PNIA	: Plan national d'investissement agricole
PPA	: Peste porcine africaine
RGAE	: Recensement général de l'agriculture et l'élevage
UA	: Union africaine
UE	: Union européenne
WWW	: <i>World Wide Web</i>



INTRODUCTION GÉNÉRALE

A. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Le choix du thème de recherche intitulé : « socioanalyse des pratiques des éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé au centre-Cameroun : *état de lieux, facteurs profonds et impacts socio-environnementaux* » part de deux (02) circonstances :

Premièrement, lors d'une conversation académique avec le professeur Albert NNA NTIMBAN¹, lui faisant savoir que nous aimerions travailler sur un thème qui a trait aux *questions de déviance* que l'on s'est intéressé depuis les enseignements de la « *sociologie de la déviance* »² en licence 1 que dispensait le professeur Samuel-Béni ELLA ELLA³, un thème qui est aussi en rapport avec la « *sociologie de l'environnement* »⁴. C'est ainsi que Albert NNA NTIMBAN nous a fait savoir qu'il y'a des thèmes qui englobent ces deux (02) aspects en nous les présentant et que l'on n'avait pas encore assez de travaux au département de sociologie. D'où le choix du thème qui fait l'objet de notre recherche. Aussi, pour dégager les apports et les limites des travaux antérieurs dans la construction du « *développement en Afrique* », selon Jean-Marc ELA, une nouvelle génération de chercheurs doit pourvoir naître et maîtriser les rouages méthodologiques et théoriques de la recherche scientifique, mais aussi :

*Intégrer un certain nombre de notions qui reviennent en force et s'imposent dans les différents champs d'analyse et d'intervention en Afrique, à l'occurrence la « pauvreté » et le « développement durable », ceci en vue d'améliorer une situation précise, évaluée à partir des connaissances systématiques de la situation initiale et appréciée à partir d'une formulation partagée d'objectifs de changement*⁵.

Deuxièmement, le choix de notre milieu d'étude : (Yaoundé (Mfoundi)). Pour des raisons de portée, de faisabilité, et d'atteinte des objectifs de cette recherche, il est préférable de travailler dans la ville de Yaoundé. Yaoundé est la capitale politique du Cameroun, afin d'avoir un accès facile aux enquêtés, et une communication fluide. De même, la ville de Yaoundé se présente comme la vitrine du Cameroun pour l'implémentation véritable de toutes les initiatives pour impulser un changement dans un secteur précis. Pour se faire, travailler sur un thème de recherche que l'on vise une large portée afin d'étendre la compréhension du

¹Il est universitaire (Ph.d en sociologie politique) au Département de Sociologie de l'université de Yaoundé 1.

²La *déviance* désigne tout comportement qui échappe aux règles écrites ou non admises dans la société concernée. La sociologie de la déviance est la science qui étudie un comportement qui échappe aux règles écrites ou non admises dans la société concernée (cours de la sociologie de la déviance en licence 1).

³ Sociologue camerounais à l'université de Yaoundé 1.

⁴ *L'écosociologie*, encore appelée la sociologie de l'environnement, est centrée sur l'analyse des causes et des impacts des problèmes environnementaux, et sur les solutions à ces problèmes (DUNLOP et al, 2000).

⁵Jean-Marc ELA, *Guide pédagogique de formation pour le développement en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2001, p. 45 - 58.

contenu de l'étude à travers le territoire et hors de la ville, Yaoundé serait le choix idoine pour notre thème de recherche.

De même, dans le cadre de l'élaboration du travail scientifique, comme le recommande Jean-Marc ELA à la « *nouvelle génération* », des chercheurs africains pour le processus de développement en Afrique noire, insiste sur l'importance du choix du terrain d'étude que doivent opérer les jeunes chercheurs. Il présente les difficultés que contient le terrain d'étude (rural ou urbain) que fera face le chercheur à partir d'un certain nombre de problèmes. C'est ainsi qu'il exige au chercheur de comprendre et de maîtriser son terrain d'étude pour mieux faire son choix. Ainsi, le chercheur fera face à un certain nombre de réalités sur son terrain d'étude : les contraintes climatiques, les variations saisonnières et le contexte socio-politique. La ville de Yaoundé étant une zone urbaine et capitale politique du Cameroun, les routes sont praticables pour permettre au chercheur de mieux circuler et d'atteindre facilement sa population d'étude. Les échanges (la communication, le langage) entre l'enquêteur et les enquêtés pourront se faciliter à cause du français et/ou l'anglais qui restent jusqu'ici les deux langues les plus parlés dans la ville de Yaoundé. La population de la ville de Yaoundé peut faciliter la recherche dans la mesure où elle peut mieux comprendre l'importance d'une recherche académique, et nous accompagner dans l'atteinte des objectifs de ladite recherche⁶.

B. PROBLÈME DE RECHERCHE

La pratique de l'élevage en général, celle des porcs en particulier, est une activité certes qui intéresse plusieurs citoyens aujourd'hui. Mais aussi, regorge plusieurs problèmes, tant sociaux qu'environnementaux : l'insalubrité, les éventuelles maladies, la pollution sonore, la dégradation du sol et de l'air. C'est dans ce sens que, pour mener à bien cette activité, plusieurs associations internationales et nationales (association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec), des organismes spécialisés des Nations-Unies (la FAO⁷, la Banque Mondiale), et l'ONG⁸ (OIE⁹), ont établi un ensemble de guides pratiques et/ou orientations respectant l'homme et son environnement.

⁶Jean-Marc ELA, (2001). *Guide pédagogique de formation pour le développement en Afrique*, Paris, l'Harmattan, p. 60 – 67.

⁷ FAO : *Food and Agriculture Organization* (dictionnaire de l'environnement).

⁸ ONG : Organisation Non Gouvernementale (dictionnaire le robert).

⁹ OIE : Office International des Épizooties, <https://www.oie.int-qui-sommes-nous> (consulté le 12/01/2021 à 16h)

C'est ainsi qu'en juillet 2005, l'association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec a mis sur pieds un guide de renseignement et de conduite sur l'élevage des porcs intitulé : *guide des bonnes pratiques sur les critères de sélection d'un site d'élevage porcin*, qui montre et recommande les techniques de l'élevage de porcs suivantes :

- Une étude topographique pour la construction des porcheries ;
- Une étude des données météorologiques (vent, température et précipitation) ;
- La conception des bâtiments et des structures d'entreposage ;
- La possibilité d'implantation de haies brise-odeurs¹⁰.

Le Cameroun n'est pas resté à la traîne de la mise en place des « *bonnes pratiques*¹¹ de l'élevage de porcs » proposées par tous ces institutions et organismes (nationaux et internationaux) pour le bien-être des populations, des porcs, et de la protection de l'équilibre environnemental. De ce fait, dès l'époque coloniale, le Cameroun dans son processus de structuration et de fonctionnement de son territoire, mis un arsenal de conduites et d'exigences à tenir ou à respecter lors de la pratique de l'élevage en zone urbaine, voire des normes y relatives en général. C'est en ces objectifs que verra le jour l'arrêté du 1^{er} octobre 1937 fixant *les règles générales d'hygiène et de salubrité publique à appliquer dans le territoire Cameroun sous mandat Français*. L'article 13 de cet arrêté stipule que

*L'élevage des porcs, moutons, cabris, bœufs animaux sauvages en captivité, est interdit dans les périmètres urbains. Et que l'élevage des canards, dindes, gallinacés est autorisé, à condition que les poulaillers soient du modèle approuvé par le service d'hygiène et que ces volailles ne divaguent pas sur la voie publique et dans les concessions voisines*¹².

Après son indépendance, le Cameroun dans son élan d'améliorer davantage sa structuration et son fonctionnement, soucieux du bien-être de sa population et reconnaissant l'importance de l'équilibre environnementale, va une fois de plus organiser le secteur de l'élevage par le décret n°75/527 du 16 juillet 1975, *portant réglementation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et des industries animales*, à son article 1^{er} précise que « *sont soumis à la présente réglementation : (a-, b-, c-, d-, e- et f-) à l'autorisation de*

¹⁰ Association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec, (2005). « *Guide des bonnes pratiques sur les critères de sélection d'un site d'élevage porcin* », in Ange-Garden (Québec), JOE 1 EO, p. 14.

¹¹ C'est un ensemble de comportement qui est consensuellement considérés comme indispensables par la plupart des professionnels du domaine pour des raisons de qualité, d'hygiène et de sécurité, de respect de la législation ou éthique, <https://fr.m.wikipedia.org/wiki> (consulté le 14/01/2021 à 4h).

¹² *Journal Officiel du Cameroun*, 1937, p. 251.

création et le certificat de conformité délivré selon la procédure ci-dessus décrite sont exigés à tout exploitant d'un des établissements visés à l'article 1^{er} du présent décret »¹³.

Ledit décret va plus loin en apportant des sanctions dans son article 22, en stipulant que « *Tout établissement déjà existant, fonctionnant ou ouvert en contradiction avec les dispositions du présent décret dispose d'un délai maximum de six mois à compter de la date de signature du présent décret pour sa situation »¹⁴. C'est dans ce même sillage que le ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA) à travers le *cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)* du projet de développement de l'élevage (PRODEL) d'août 2016 recommande à son tour de « *vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs »¹⁵, notamment :**

- L'installation des fermes ou porcheries d'une distance d'au moins 50 mètres des habitats ;
- La construction des porcheries en matériaux semi-définitifs ou définitifs ;
- La bonne canalisation des eaux usées dans et autour des fermes ;
- Le creusage des « purins »¹⁶ pour le stockage du « lisier »¹⁷ à plus de 70 mètres des habitats ;
- L'application des mesures d'hygiène et de salubrité élémentaires indispensables dans une porcherie ;
- La limitation de la pollution de l'air en orientant les bâtiments de porcherie suivant la direction du vent (bâtiment parallèle au sens du vent).

Cependant, Contrairement aux « *bonnes pratiques d'élevage de porcs* » évoquées ci-haut, l'enquête exploratoire faite dans quelques porcheries de la ville de Yaoundé, montre que

- Les porcheries des différentes communes de Yaoundé ne respectent pas les 50 mètres d'écart exigés entre les habitats et les porcheries ;
- Le creusage des purins pour le stockage du lisier à plus de 70 mètres des habitats n'est pas réellement respecté ;

¹³ Le décret n°75/527 du 16 juillet 1975, *portant réglementation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et des industries Animales*, article 1^{er}.

¹⁴ Idem, article 22.

¹⁵ MINEPIA, (2016). « Cadre de gestion environnementale et social (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL) », in *Rapport Définitif*, août 2016, p.62-63.

¹⁶ Les *purins* se sont les parties liquides du fumier, constituée par les urines et la décomposition des parties solides (dictionnaire le robert).

¹⁷ Le *lisier* est un mélange fluide composé d'urine et d'excréments d'animaux que l'on conserve dans des fosses couvertes pour servir d'engrais (Centre national de ressources textuelles et lexicales, 2012).

- Les mesures d'hygiène et de salubrité élémentaires sont moins appliquées ;
- La canalisation des eaux usées dans et autour des fermes est mal gérée¹⁸.

C'est fort de cet écart entre la situation désirée ou souhaitée et le constat de départ qu'il nous ait venu l'inspiration de réfléchir sur les mobiles ou les raisons qui justifieraient les « *pratiques des éleveurs de porcs* » dans la ville de Yaoundé.

C. LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

Toute recherche académique est un exercice purement scientifique. Pour se faire, elle a besoin d'une spécificité ou d'une orientation nouvelle dans ce qui constitue sa pertinence. C'est ainsi qu'à partir de plusieurs sources : bibliothèques (FALSH¹⁹, CPPSA²⁰, UCAC²¹) et internet, nous nous sommes attelés à recenser un ensemble de documents qui abordent la même thématique que la nôtre. À partir des ouvrages recensés, nous avons effectué une revue de littérature de façon chronologique. Ceci pour mieux suivre la progression de l'activité de l'élevage en général, celle des porcs en particulier, afin de comprendre si les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé tiennent véritablement compte du bien-être des populations et du respect de l'équilibre environnemental à partir des différentes pratiques/techniques qu'ils mobilisent.

La question du sous-secteur de l'élevage en général, celui de l'élevage de porcs en particulier avec toutes les pratiques dont ce dernier entraîne, constitue toujours une source de réflexion pour bon nombre de penseurs, meublant ainsi leur curiosité, chose qui les pousse à investir davantage leurs travaux autour de cette thématique. Ainsi, chacun à partir d'une approche et des objectifs spécifiques qu'il cherche, où veut atteindre dans son travail de recherche, apporte une contribution scientifique personnelle à la compréhension de ladite thématique. Ceci pour donner une nouvelle appréhension, voire de proposer de nouvelles orientations et aussi pour avoir une idée de la situation de l'élevage en général en zone urbaine, celui des porcs en particulier.

Avant 1978, les travaux de recherche sur l'élevage en zone tropicale plus humide au Cameroun n'avaient pas bénéficié jusque-là de la même attention des géographes que celle

¹⁸ MINEPIA, (2016). « Cadre de gestion environnementale et social (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL) », in *Rapport Définitif*, août 2016, p. 63.

¹⁹ FALSH : Faculté Des Arts, Lettres, Et Sciences Humaines.

²⁰ CPPSA : Centre-Philo-Psycho-Socio-Anthropo de l'université de Yaoundé1.

²¹ UCAC : Université Catholique D'Afrique Centrale.

portée à l'élevage tropical en zone sahélienne. C'est en cela que Jean-Baptiste BOUTRAIS, à partir d'une approche géographique va accorder un intérêt particulier à mener un travail de recherche dans la zone tropicale humide, qui aura pour thème : « *Deux études sur l'élevage en zone tropicale humide (Cameroun)* » en 1978. Dans cet ouvrage, l'auteur fait deux (2) études dans la localité de NDOP, son terrain d'étude est d'affinité Guinéenne. Ainsi, il va s'interroger sur la situation pastorale dans cette zone, pour afin établir la différence, voire pour mieux cerner leurs points de convergence et de divergence. C'est ainsi qu'il remarque que les conditions de l'élevage ne sont pas les mêmes malgré quelques points de ressemblance. En réalité, l'auteur est surpris de constater l'intérêt continu de présenter pour les éleveurs une « *bourgoutière* »²² semblable à celle de la zone sahélienne. Ces deux études sur l'élevage en zone humide au Cameroun indiquent les lignes d'évolution actuelle de l'élevage en Afrique en général »²³.

Cependant, Jean-Baptiste BOUTRAIS en menant « *Deux études sur l'élevage en zone tropicale humide (Cameroun)* » dans la localité de NDOP en 1978, s'était limité seulement sur l'aspect géographique pour une étude dont l'objectif était de mixer sur l'évolution de cette activité sans toutefois préciser si les éleveurs de cette localité respectent les recommandations du gouvernement ou pas. Aussi, il aurait pu nous présenter les différentes pratiques utilisées par les éleveurs de la localité de NDOP qui rendent cette activité prospère dans cette localité pour rester sur la réalité de la notion de « développement », si possible même, nous exposer les différentes contraintes qui s'y cacheraient.

Alors que la pratique de l'activité de l'élevage de porcs semble bien se porter sur le territoire national et même dans la sous-région juste avant les années 1980. Cependant, avec l'apparition des maladies telles que la peste porcine africaine (PPA) et le « *rouget* »²⁴ que connaît le Cameroun dès les années 1980-1982, le secteur de l'élevage de porcs a connu un bouleversement qui a paralysé complètement cette activité.

C'est ainsi que Remy ADDA sous une approche sanitaire produit une étude en produisant une thèse sous le thème : « *Contribution à l'étude de la peste porcine au Cameroun* »²⁵. Ainsi, afin de mieux présenter son travail, il va l'exposer en trois parties : tout d'abord, il commence par présenter l'élevage porcin Camerounais, ensuite il fera une étude

²²Ce sont les plaines inondables où pousse le bourgou (une plante fourragère), <http://www.hubrural.org> > deux – art (consulté le 20/09/2021 à 22h).

²³Jean-Baptiste BOUTRAIS, (1978). *Deux études sur l'élevage en zone tropicale humide (Cameroun)*, Bondy, ORSTOM, p. 195.

²⁴Le *rouget* est une maladie de porcs et qui est infectieuse. (Louis JOUBET, (2022). « ROUGET, médecine vétérinaire », in Encyclopédie universel, URL : [https://www. Universalis.fr/](https://www.Universalis.fr/), consulté le 20/03/2021 à 20h.

²⁵ Remy ADDA, (1989). « Contribution à l'étude de la peste porcine au Cameroun », thèse, université de Dakar, faculté de médecine et de pharmacie de Dakar, pp. 24-93.

sur la peste porcine africaine au Cameroun et à la lutte de ce fléau, enfin il va dégager quelques éventuelles propositions d'amélioration de cette maladie. Pour tout dire, l'objectif que visait cette recherche était celui d'éviter à l'avenir les pertes engendrées par la maladie et les mesures de « *prophylaxie* »²⁶ « *sanitaire* »²⁷. Toutefois, il est à relever que Remy ADDA n'a pris en compte que l'approche sanitaire au détriment de toutes les autres approches dans son étude. De même, bien que son étude soit axée sur la compréhension des contraintes « *peste porcine africaine* », l'auteur aurait dû présenter les conditions (légales) de la pratique de cette activité dans cette zone, sans oublier d'exposer les différentes pratiques des éleveurs de porcs Camerounais, pourtant nécessaires pour cerner les causes profondes de la maladie. Il a également omis de parler des impacts de cette activité vis-à-vis des populations camerounaises, et de l'équilibre environnementale à partir des pratiques des éleveurs de porcs.

Autour de 1989, le souci que bon nombre de penseurs avaient sur l'élevage porcin au moment que ce secteur avait été affecté par la crise sanitaire (la peste porcine africaine), se trouve être digéré et même oublié. Nombreux de ces penseurs vont orienter leurs réflexions sur la productivité dudit secteur lié à l'urbanisation et au développement ; ceci en essayant d'établir un certain rapprochement des zones (zones chaudes et zones humides) où se pratique l'élevage de porcs. Ainsi, le penseur français, Henry SERRES commet un ouvrage où il table sur l'élevage en zone tropicale sous une approche socio-économique, du thème : « *Précis d'élevage du porc en zone tropicale* ». En effet, dans cet ouvrage, l'auteur aborde ; l'« *anatomie* »²⁸, la « *physiologie* »²⁹, les maladies (infectieuses³⁰, parasitaires, nutritionnelles, d'« *intoxications* »³¹, les bases techniques de l'élevage porcin (choix des races et sélection) et le logement. Il aborde également les problèmes consacrés à l'hygiène de l'abattage et à la préparation des viandes selon les deux méthodes, industrielles et artisanales³². Bien que son ouvrage évoque un ensemble de maux qui minent le sous-secteur de l'élevage en cette période (1989), Henry SERRES a omis d'évoquer les impacts que causeraient tous ces maux sur le « bien-être » des populations, et sur l'équilibre environnemental. Et aussi, faire appel à

²⁶La *prophylaxie* est l'ensemble des mesures à prendre pour prévenir les maladies (dictionnaire le Robert).

²⁷Remy ADDA, (1989). « Contribution à l'étude de la peste porcine au Cameroun », Thèse, université de Dakar, faculté de médecine et de pharmacie de Dakar, pp. 24-93.

²⁸L'*anatomie* est une science qui établit les rapports et les différences qu'on découvre entre la structure de l'homme et celle des animaux (dictionnaire française Larousse).

²⁹La *physiologie* est une partie de la biologie qui traite les fonctions des organes, <https://www.ch-hauttanjou.fr> (consulté le 15/03/2021 à 18h).

³⁰L'*infectieuse* est une maladie qui est caractérisée par une infection (dictionnaire le robert).

³¹L'*intoxication* est l'ensemble de signes et de symptômes qu'une personne présente suite à une indigestion de bactéries, de virus, de parasite, de toxines bactériennes ou des produits chimiques, <https://ciusssmcq.ca/conseils-santé> (consulté le 15/03/2021 à 20h).

³²Henri SERRES, (1989). *Précis d'élevage de porcs en zone tropicale*, Paris, ORSTOM, p. 331.

l'approche « écosociologique »³³, pour véritablement en savoir des contraintes que cachent toutes ces difficultés.

En 1992, les hautes terres du Cameroun, « CABBAL » (en langue Peul, sont des régions pastorales exceptionnelles) vont constituer un sujet de recherche pour plusieurs penseurs. Ainsi, soumis à un régime fiscal contraignant, elles ont bénéficié des conditions naturelles favorables à l'élevage ; un modèle de « CABBAL » qui se retrouve également dans d'autres régions. Mais, dans l'Adamaoua, le contexte pastoral est différent : présence de Foulbé, difficulté de ravitaillement, menace de « glossines »³⁴. C'est en principe ce qui a retenu l'attention de Jean-Baptiste BOUTRAIS à s'investir dans un travail de recherche (thèse de doctorat) sur cette réalité, sous une approche géographique dont le thème est : « *Hautes terres d'élevage au Cameroun* » en 1992. En effet, pour mieux conduire sa recherche, l'auteur s'est focalisé sur les problèmes de ravitaillement vivriers et surtout de dégradation du contexte sanitaire de l'élevage avec la menace de la mouche tsé-tsé. Pour ainsi dire, les hautes terres du Cameroun ne sont plus des « *terres promises* » pour le pastoralisme peul³⁵. Alors que son étude enseigne assez sur le riche potentiel que regorge les « *Hautes terres* » du Cameroun en matière de l'élevage, Jean-Baptiste BOUTRAIS dans son étude, aurait mieux renseigner le public sur les difficultés que connaît la zone de l'Adamaoua et ses populations, contrairement à ce que représentaient les « hautes terres » d'en temps, en optant pour d'autres approches (écosociologiques), et non seulement celle géographique qu'il a mobilisé. Il aurait pu édifier les lecteurs en présentant les impacts sociaux que révélerait la situation que vivaient les populations de l'Adamaoua pour ce qui concerne leur « *bien-être* » à partir des difficultés qu'a connue cette zone, autre fois considérée comme une zone appropriée pour l'élevage en général. Jean-Baptiste BOUTRAIS revient sous le thème : « *Hautes terres d'élevage au Cameroun* » en 1995. Mais, cette fois sous forme d'un ouvrage avec pour titre : « *Hautes terres d'élevage au Cameroun* », en insistant sur la pertinence de cette thématique, et aussi pour attirer davantage l'attention du public, qui pour lui doit réellement savoir sur le potentiel dont regorge cette partie du Cameroun en termes de la qualité du site et des matières premières pour un meilleur élevage dans ladite localité. C'est ainsi que l'auteur dans ledit ouvrage, présente son travail en cinq (05) livres résumés en ces termes : « *la conclusion de l'ouvrage propose une géographie comparée de « CABBAL » (hautes terres d'élevage, en*

³³Écosociologie : c'est l'étude des relations entre les milieux naturels et bâtis et la société humaine (Jean-guy Vaillancourt, 2003).

³⁴Les glossines ou mouche tsé-tsé sont un genre de mouches hématophages africaines qui peuvent être vectrices de trypanosomiasés, <https://www.who.int-vecteurs> (consulté le 17/03/2021 à 04 h).

³⁵ Jean-Baptiste BOUTRAIS, (1992). « Hautes terres d'élevage au Cameroun », thèse en géographie, université de Paris.

langue Peul). Milieu exceptionnel, tant par son écologie que par l'empreinte des Mbororo, dont la civilisation pastorale est cependant menacée par l'extension de l'agriculture »³⁶.

Malgré que ce soit une énième fois que Jean-Baptiste BOUTRAIS a eu à travailler sur cette thématique, il s'est une fois de plus limité sur une approche purement géographique, pourtant voulant étendre davantage la pertinence de la thématique. Aussi, il aurait mieux gagné s'il présentait les impacts socio-environnementaux de l'élevage dans cette localité ; car, il a évoqué la riche écologie de la zone des Grass Field et de l'Adamaoua. Par contre, il a omis de présenter les différentes pratiques de l'élevage qui sont utilisées dans ladite zone.

Autour de 1996, alors que le secteur de l'élevage, celui des porcs en particulier, vient de connaître une chute aux années précédentes à cause des multiples crises qui l'ont affectées ; une situation qui a suscité de multiples interrogations allant dans tous les sens, chose qui n'a pas laissé Jean-MBONDI NGANGUE indifférent. Il va alors mener une recherche à propos sous le thème : « *Élevage porcin dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun : situation actuelle et possibilité d'amélioration* », sous une approche agronomique. C'est ainsi qu'il a fait un diagnostic sur l'élevage porcin dans trente (30) villages au Nord-Cameroun. Une étude qui avait un double objectif : celui de connaître l'environnement actuel de la production porcine, sur les contraintes et les atouts dudit secteur, puis connaître la productivité des populations porcines (ses potentialités), et enfin il a proposé les thèmes de vulgarisation en vue de l'amélioration de cette production³⁷. Jean-MBONDI NGANGUE présente la situation de l'élevage dans les provinces du Nord et de l'Extrême Nord de 1996 ; sauf qu'il a opté de le faire sous une approche géographique en omettant d'utiliser d'autres prismes, l'écociologie par exemple pour mieux connaître la situation de l'élevage dans ces zones pendant cette période. Il n'a pas aussi précisé les techniques que ces éleveurs utilisaient à cette époque pour présenter l'essor de cette activité, ni même nous faire part des impacts sociaux de cette activité pour le bien-être des populations et pour l'équilibre de l'environnement dans ces différents milieux.

La peste porcine africaine (PPA), survenue au début des années 1982 dans le Sud du Cameroun, plusieurs études avaient été menées à travers le territoire national. C'est dans cette perspective qu'en 1999, Mian Oudanang KOUSSOU va une fois de plus s'y intéresser sous le thème : « *Produits nouveaux, négoce et développement local : le cas de la filière porcine au Nord du Cameroun* ». En effet, le chercheur sous une approche sanitaire commence par chercher à comprendre pourquoi l'activité de l'élevage de porcs se trouve plus développée

³⁶ Jean-Baptiste BOUTRAIS, (1995). *Hautes terres d'élevage au Cameroun*, Paris, ORSTOM, vol 2, p. 566.

³⁷ Jean-MBONDI NGANGUE, (1996). « *Élevage porcin dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun* », Dschang, mémoire d'ingénieur en agriculture, INADER.

dans cette localité du pays juste après la crise sanitaire (peste porcine africaine). En effet, il comprend que cela est dû à deux (02) facteurs : l'absence de la peste porcine africaine (PPA) dans le Nord du Cameroun, et l'abondance de sous-produits agricoles et agro-alimentaires (son de riz et drêche de bière locale). En définitive, ces deux facteurs font à ce que l'élevage de porcs au Nord se « porte bien » et que sa viande soit plus convoitée et donne l'envie aux acheteurs et consommateurs de se procurer davantage, ce porc est apprécié même au niveau culinaire³⁸. En dépit de l'approche sanitaire qu'il mobilise dans son étude, et la pertinence des axes dont il s'est appuyé pour exposer son étude sur l'éclosion de l'élevage au Nord-Cameroun, juste après la PPA en 1999. Mian Oudanang KOUSSOU n'a pas présenter les pratiques sanitaires de l'élevage de porcs dans cette partie du territoire (Nord du Cameroun) en cette période qui ont pu maintenir l'activité et la rente plus productrice. L'auteur a également oublié de préciser les techniques développées pour l'élevage de porcs à ce moment, ainsi que leur alimentation en établissant un rapport avec l'équilibre environnementale.

En 2005, la géographe Joséphine Mireille AKOA ETOA va elle aussi s'intéresser à la thématique qui jusque-là n'a cessé de questionner le sous-secteur de l'élevage de porcs de façon plus précise. En effet, elle va focaliser son travail de recherche autour du thème : « filière porcine Camerounaise : une compétitivité à l'épreuve du dysfonctionnement ». Joséphine Mireille AKOA ETOA, sous deux approches (économique et géographique), a mené sa recherche dans l'objectif de comprendre si la faible compétitivité de la filière porcine camerounaise est uniquement le fait des importations massives et de la peste porcine africaine (PPA), ou alors le résultat du dysfonctionnement de l'ensemble de tout un système. Pour elle, le porc produit localement (au Cameroun) n'arrive pas à trouver sa place sur le marché (inonder le marché local). À partir de là, elle oriente sa recherche autour des causes profondes des faibles performances de la filière porcine au Cameroun, en statuant sur l'évolution de la filière porcine en temps et en espace. Pour ainsi dire, à partir de ce document scientifique, elle a pu déceler les divers dysfonctionnements explicatifs de la faible compétitivité de la filière porcine Camerounaise³⁹. De par l'objectif de son étude, Joséphine-Mireille AKOA ETOA a eu raison de chercher à comprendre ce qui était à l'origine de la faible compétitivité de l'élevage de porcs au Cameroun en 2005, sauf qu'elle n'a pas intégré l'approche sociologique (l'écোসociologie) dans ses deux approches qui lui aurait permis de voir aussi, sur le plan des impacts de l'environnement. Elle a basé son travail sur l'approche géographique et économique, chose qui aurait pu lui permettre de mieux gagner en

³⁸Mian Oudanang, KOUSSOU, (1999). « Produits nouveaux, négoce et développement local : le cas de la filière porcine au Nord du Cameroun », université de Montpellier, mémoire en DESS, INA / Paris-Grignon.

³⁹Joséphine Mireille AKOA ETOA, (2005). « Filière porcine Camerounaise : une compétitivité à l'épreuve de dysfonctionnement », université de Toulouse, Mémoire de master en géographie, INP-ENSAT.

explication et en compréhension de sa préoccupation. De plus, elle aurait pu questionner les techniques d'élevage de porcs dans le reste du pays et établir une comparaison pour effectivement voir cette faible compétitivité de ladite activité durant cette période.

Alors que nous sommes en 2009, l'élevage porcin à l'ouest du Cameroun connaît encore moult difficultés du fait de l'émergence de certaines maladies (le rouget et la peste porcine), et à cause de la concurrence des élevages intensifs du Nord du pays pour l'approvisionnement des villes de Yaoundé et de Douala. Rosine TCHATCHOUA entreprend une recherche sous l'angle géographique à partir du thème : « *Diagnostic exploratoire de la filière porcine « Galim-Mbouda-Bafoussam-Yaoundé* ». En effet, face à cette situation (les difficultés d'émergence de la filière) certains éleveurs de Galim ont exprimé leur souhait, celui de s'inscrire dans une démarche de développement des effectifs et d'amélioration des performances de leurs élevages. Pour répondre aux demandes de ces éleveurs, une étude exploratoire de la filière porcine sur le trajet Galim-Bafoussam-Yaoundé a été réalisée. Ceci, cherchant à mieux connaître l'organisation et le fonctionnement de cette filière porcine, et d'en savoir si l'identification des acheteurs potentiels sur Yaoundé pourrait permettre de réaliser des ventes sécurisées et rémunératrices et de ne plus être tributaires des prix imposés par les intermédiaires locaux⁴⁰. Malgré la maîtrise de certaines difficultés du secteur de l'élevage de porcs dans les localités de Galim-Mbouda-Bafoussam-Yaoundé jusqu'en 2009, l'élevage de porcs ne connaît pas encore un essor véritable. C'est ainsi que Rosine TCHATCHOUA va mener une étude à propos, en posant un « diagnostic exploratoire de la filière porcine » dans ces trois localités. Son étude n'a pas tenu compte de l'approche sociologique (l'écosociologie), qui pourtant aurait pu lui faciliter un meilleur diagnostic en lui présentant une vue globale de l'élevage dans ces localités (Galim-Mbouda-Bafoussam-Yaoundé), en intégrant certaines réalités environnementales. De même, elle a omis de chercher à savoir quelles étaient les différentes techniques (la limitation de la pollution de l'air en orientant les bâtiments de porcheries suivant la direction du vent) que les éleveurs de porcs utilisaient dans ces localités durant cette période pour mieux comprendre les difficultés d'émergence de ladite filière.

Un an plus tard (2010), le secteur de l'élevage présente une importance au quotidien apportant un soulagement dans les vies quotidiennes des populations de nombreuses villes en général, celles d'Afrique en particulier. L'activité de l'élevage de porcs prend de l'ampleur dans les zones urbaines et périurbaines de certaines villes africaines. Cette réalité va pousser les scientifiques à orienter les recherches dans ce sens pour comprendre davantage et

⁴⁰Rosine TCHATCHOUA, (2009). « Diagnostic exploratoire de la filière porcine : Galim-Mbouda-Bafoussam-Yaoundé », in *GRAND SUD CAMEROUN*, pp. 1-14.

accompagner les populations qui exercent dans cette activité. En janvier 2010, un article est publié, intitulé : « *Caractéristiques et performances des éleveurs porcins urbains et périurbains des savanes d'Afrique centrale : cas des villes de Garoua, Pala, Bangui* », par un ensemble de chercheurs ; Youssouf Mopate ; Mian-Oudanang Koussou ; Anne clarisse NGO TAMA ; Etienne NGUERTOUM. En effet, à partir d'une approche géographique, ces penseurs vont analyser la production porcine dans trois villes d'Afrique centrale (Garoua, Pala, Bangui), en mobilisant les enquêtes transversales et rétrospectives auprès des producteurs ciblant le profil des éleveurs, leurs pratiques de conduite, les performances zootechniques et socio-économiques. C'est ainsi qu'ils arrivent à avoir présenté l'intérêt de leur recherche ; celui du développement de l'élevage de porcs pour améliorer les conditions de vie des citoyens pauvres de ces villes.

Dans le souci d'accompagner les populations qui s'intéressent à l'activité de l'élevage de porcs dans les zones urbaines et périurbaines dans certaines villes d'Afrique centrale (Garoua, Pala, Bangui), Youssouf MOPATE et ces collaborateurs ont ci-bien fait de commettre un article à propos, sauf qu'ils n'ont pas pris en compte l'importance de présenter les impacts socio-environnementaux des pratiques et conduites des éleveurs dans ces villes, bien qu'ayant fait une étude transversale. Aussi, le souci d'exposer l'impact que l'objectif suivi dans leur étude aurait pu avoir sur le bien-être des populations de ces villes exerçant dans l'activité de l'élevage de porcs, et même gagner davantage en impliquant plus les considérations sociologiques (l'écociologie) de l'intérêt qu'avait leur recherche.

En 2011, le Cameroun soucieux et conscient de l'importance qu'il y a à accorder au suivi quotidien de ses populations à travers de nombreuses activités (élevage) qu'elles entretiennent, va consolider ce souci à partir d'un document guide pour les éleveurs. Ainsi, le Cameroun à travers le ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), sous une approche socio-économique va mettre sur pied le « *Document de stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales* », afin d'accompagner ses populations dans l'exercice de cette activité. Ledit document, pour atteindre son objectif qui est celui de revisiter la stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales dans le cadre de la déclinaison du document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). Pour ce fait, il est question dans ce document d'améliorer la lisibilité du document et d'en faire un outil efficace de la mise en œuvre du DSCE. Ledit document se présente sous trois axes : revisiter l'état des lieux et poser le diagnostic du secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales, puis définir les objectifs et les choix stratégiques, et en fin réactualiser le programme d'actions prioritaires et

les dispositifs de mise en œuvre et de suivi/évaluation⁴¹. Pour ainsi dire, la stratégie de développement du sous-secteur EPIA se veut un cadre concerté et participatif de mobilisation des différents acteurs dans la mise en œuvre effective et efficiente des pratiques opérationnelles identifiées pour répondre de façon précise aux besoins nombreux et divers, exprimés par les populations à la base. Ceci cherchant à ce que le sous-secteur de l'élevage, de la pêche et des industries animales (EPIA) joue les premiers rôles dans la lutte contre la pauvreté, la création des richesses et des emplois, ainsi que l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)⁴².

Quoique le gouvernement Camerounais à travers le MINEPIA, a toujours eu à accompagner ses populations dans l'exercice de l'élevage (de porcs), à partir d'un ensemble de documents ; le MINEPIA a omis de considérer une socioanalyse de ladite activité afin de connaître les logiques des actions des éleveurs. De même, ledit document ne s'attarde pas sur les pratiques à appliquer pour une activité raisonnée ; une activité qui est capable de se pratiquer et de veiller à l'équilibre de l'environnement.

Plusieurs années passées, en 2020, la géographe Amélie Mermoze DJEUGAP GUEDIA, étudiante à l'université de Dschang, sous une approche géographique mis à la disposition du public un article intitulé : « *Élevage Urbain : Pratiques Quotidiennes dans les Villes Moyennes de L'Ouest Cameroun* ». En effet, à partir de cette étude qui prend en compte tous les types d'élevage, cette étude repose sur trois villes (Dschang, Mbouda et Foumbot). L'élevage urbain semble plus actif dans les petites et moyennes villes où le « continuum »⁴³ est plus marqué, ces villes (petites et moyennes) sont à la tête des réseaux de collecte des produits agricoles qu'elles redistribuent dans de grande métropole : Douala et Yaoundé, ainsi que dans d'autres capitales d'Afrique centrale. Ainsi, elle a décidé de s'intéresser aux pratiques quotidiennes des éleveurs pour comprendre ce que ces pratiques renferment⁴⁴. En dépit de l'importance que révèle l'article de Amélie Mermoze DJEUGAP GUEDIA sur les pratiques quotidiennes de l'élevage urbain dans les villes moyennes camerounaises (Dschang, Mbouda et Foumbot) en 2020, l'étudiant de l'université de Dschang n'a pas trouvé important d'intégrer également l'approche sociologique (l'écosociologie) et le critère légal de la pratique de ladite activité. Elle gagnerait aussi à exposer les facteurs profonds et les impacts

⁴¹MINEPIA, (2011). « Document de Stratégie du Sous-secteur de l'élevage, Des Pêches et des Industries Animales », in *Division des études, des statistiques et de la coopération*, Yaoundé, p. 18-19.

⁴²MINEPIA, (2011). « Document de Stratégie du Sous-secteur de L'élevage, Des Pêches et des Industries Animales », in *Division des études, des statistiques et de la coopération*, Yaoundé, pp. 119 - 200.

⁴³ Le *continuum humain* est un enchainement d'expériences qui correspondent aux attentes et tendances de notre espèce, dans un environnement de même logique que celui où sont nées ces tendances, (Jean LIEDLOFF, 1975).

⁴⁴Amélie Mermoze DJEUGAP GUEDIA, (2020). « Élevage Urbain : Pratiques Quotidiennes dans les Villes Moyennes de L'Ouest Cameroun », in *Centre d'études et de recherche en Espace, Art, et humanités*, pp. 110-115.

socio-environnementaux des pratiques que mobilisent au quotidien les éleveurs dans ces villes pour en savoir davantage sur les produits sollicités dans les villes d'Afrique en général et celles du Cameroun en particulier.

Au vu de l'importance, voire des préoccupations pertinentes que les chercheurs ont exposées à travers leurs multiples travaux sur la thématique qui fait l'objet de notre étude. Cependant, il est important, voire nécessaire de relever que, tous ces travaux se sont attelés sur les prismes : géographiques, sanitaires et agronomiques au détriment d'intégrer réellement l'approche sociologique, qui relève les réalités sur les questions de déviance et de l'écociologie ou sociologie de l'environnement tout en impliquant les interactions des différents acteurs. Cette approche aurait pu apporter une compréhension plus large (les logiques des acteurs sociaux sur leurs comportements et de ressortir les impacts socio-environnementaux) des pratiques des éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé. C'est ainsi que, nous nous proposons de :

- Présenter la situation de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé (Mfoundi), et de ressortir les différentes pratiques mobilisées par ces derniers.
- Ressortir les facteurs profonds des pratiques mobilisées par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.
- Ressortir les impacts des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.

D. LES QUESTIONS ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Dans cette partie, il est question de préciser les questions de recherche et les hypothèses de recherche pour montrer l'orientation de son travail.

1. Les questions de recherche

a)La question principale

Comment expliquer et comprendre aujourd'hui les pratiques des éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé ?

Dans cette recherche, notre question principale s'étiolo en trois questions spécifiques.

b)Les questions spécifiques (QS)

QS1 - Quel est l'état de lieux de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé ?

QS2 - Quels sont les facteurs profonds qui expliquent aujourd'hui les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé ?

QS3 - Quels sont les différents impacts que causent les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé ?

2. Les hypothèses de recherche

Madeleine GRAWITZ définit une « *hypothèse* », comme : « *une proposition anticipée d'une relation entre deux termes qui, selon le cas, peuvent être des concepts ou des phénomènes. Une hypothèse est ce que l'on suppose, ce que l'on admet pour vrai, afin de conduire un raisonnement. Donc c'est une présomption qui demande d'être vérifiée* »⁴⁵.

En clair, une hypothèse est l'énoncé d'une relation de cause à effet entre deux ou plusieurs phénomènes sous une forme permettant la vérification dans la réalité.

a) L'hypothèse principale

Les pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé s'expliquent et se comprennent par une évolution des pratiques déviantes.

b)Les hypothèses spécifiques (HS)

Pour des raisons de crédibilité et de véracité de cette étude, chaque question de recherche posée dans cette étude doit avoir une réponse provisoire. C'est ainsi que nous avons les réponses provisoires suivantes :

HS1 : L'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé évolue de façon considérable et se caractérise par les pratiques déviantes des éleveurs de porcs.

HS2 : les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé s'expliquent et se comprennent par les facteurs d'ordre individualiste et d'ordre holiste.

⁴⁵Madeleine GRAWITZ, (1993). *Méthodes des sciences sociales*, 3^e édition, Dalloz, paris, pp. 36-37.

HS3 : les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé sont sources d'impacts sociaux et environnementaux.

E. L'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE DE L'ÉTUDE ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS

La recherche scientifique de nos jours constitue un vaste champ d'investigation dans son ensemble. Alors, pour mieux appréhender ou saisir un objet d'étude, elle mérite d'être analysée sous plusieurs angles, voire obéir aux réalités transversales ou d'interdisciplinarité (faire appel à d'autres champs disciplinaires en dehors de celle de notre formation), afin de mieux cerner la réalité ou le phénomène que l'on étudie.

Cependant, pour ce qui est de cette étude, elle mobilise cinq (05) champs disciplinaires à savoir : la « *sociologie de la déviance* »⁴⁶, la sociologie de l'environnement encore appelée « l'écosociologie »⁴⁷, la « géographie »⁴⁸, l'« *agronomie* »⁴⁹ et la « *sociologie politique* »⁵⁰. Ceci, à partir du thème de recherche qui fait l'objet de cette étude : socioanalyse des pratiques des éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé au centre-Cameroun : *état de lieux, facteurs profonds et impacts socio-environnementaux*.

a) L'objectif global

Dans le cadre de cette recherche, l'objectif global poursuivi est celui :

D'expliquer et de comprendre aujourd'hui, les pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé (Mfoundi).

b) Les objectifs spécifiques (OS)

Ainsi, pour atteindre cet objectif global, nous allons nous assurer de l'implémentation véritable, voire de la concrétisation réelle des objectifs spécifiques suivants :

⁴⁶ La *déviance* est une notion de la sociologie désignant des comportements non conformes aux normes sociales, [https://fr.m. Wikipédia. Org](https://fr.m.wikipedia.org) (consulté le 10/7/2020 à 20 h).

⁴⁷ La *sociologie de l'environnement*, encore appelée l'écosociologie, est centrée sur l'analyse des causes et des impacts des problèmes environnementaux, et sur les solutions à ces problèmes (DUNLAP et Rosa, 2000).

⁴⁸ La *géographie* est une science qui s'applique donc à déterminer les causes, aussi bien naturelles qu'humaines, [https://www. Google. Com](https://www.google.com) (consulté le 11/7/2020 à 4 h).

⁴⁹ L'*agronomie* est l'ensemble des sciences exactes, naturelles, économiques et sociales, et des techniques auxquelles il fait appel dans la pratique et la compréhension de l'agriculture [https://fr. m. Wikipédia. Com](https://fr.m.wikipedia.org) (consulté le 11/7/2020 à 4 h).

⁵⁰ La *sociologie politique* est une branche de la sociologie qui étudie le pouvoir politique ; l'action publique, les politiques publiques ; les élections et le vote ou encore les mouvements sociaux, [https://fr.m. wikimedia.org](https://fr.m.wikipedia.org) (consulté le 12/7/2020 à 22 h).

OS1 : Faire l'état de lieux de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé et décrire les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé ;

OS2 : Ressortir les facteurs profonds des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé ;

OS3 : Décrire les impacts sociaux et environnementaux des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.

F. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

La méthodologie est l'ensemble de méthodes et de techniques rigoureusement choisies, et qui oriente l'élaboration d'une recherche.

1. Le cadre théorique

D'après Little jhon, la « *théorie* » est : « *toute tentative d'explication ou de représentation d'un aspect de la réalité, constitue une théorie. Une théorie est à la fois une abstraction et une construction de l'esprit. Le but de la théorie est de découvrir, de comprendre et de prédire les événements* »⁵¹. En réalité, une théorie est une manière de concevoir et de percevoir les faits, et d'organiser leur représentation. Elle sert à conceptualiser et à expliquer un ensemble d'observations systématiques, relatives à des comportements complexes. Elle sert aussi à découvrir un fait caché. Il s'agit donc d'une construction de l'esprit élaborée suite à des observations systématiques et quelques aspects de la réalité. Ainsi, Christiane GOHIER précise que « *l'élaboration du cadre théorique est une étape nécessaire du processus de recherche. Dans le cas d'une recherche empirique, ce cadre oriente les décisions concernant la nature des données à recueillir ainsi que l'analyse et l'interprétation qui peuvent être faites* »⁵². Pour vérifier les hypothèses formulées dans cette recherche, nous mobilisons trois (03) théories sociologiques, à savoir : la « *théorie de l'anomie* » de Robert King MERTON, la « *théorie de l'individualisme méthodologique* » de Raymond BOUDON, la « *théorie de la société du risque* » d'Ulrich BECK.

⁵¹Little jhon (1989, pp. 2-31), cité par Gilles WILLETT, (1996). « Paradigme, théorie, schéma : qu'est-ce donc ? », In *Revue scientifique francophone en communication organisationnelle*, n°10, p. 43.

⁵² Christiane GOHIER, (2004). « *La recherche en éducation : étapes et approches* », in *Polyèdre*, les connaissances d'aujourd'hui au service des connaissances de demain, <https://polyedre.uqam.ca/cadre-theorique.html> (consulté le 05/07/2020 4h).

a) La théorie de l'anomie de Robert King MERTON

Selon Robert King MERTON, l'« *anomie* » résulte du fait qu'une société peut proposer à ses membres certaines fins sans leur donner les moyens de les réaliser. Ainsi, la « *réussite* » sociale est généralement chose quasi impossible pour tous les membres d'une même société. Mais en même temps, de nombreux individus, par la situation sociale dans laquelle les place leur naissance, ne peuvent réaliser cette fin. D'où l'apparition de plusieurs types de conduites déviantes, correspondant au rejet soit des fins, soit des moyens conçus comme recevables par la société, soit à la fois des fins et des moyens⁵³.

MERTON, qui table son raisonnement sur la structure sociale pour expliquer la déviance dans son article de 1938, établit pour cela une distinction entre les buts poursuivis par les membres d'une société et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il montre alors par exemple, que les voleurs qui partagent la même aspiration que les citoyens ordinaires au niveau économique, ne se distinguent pas des autres par leurs buts, mais simplement par les moyens à leur disposition pour l'atteindre. Ne pouvant acquérir la fortune par les moyens légitimes (le travail et l'effort), ils font recours à des actes illégaux. Le sociologue américain « *reprend le concept d'anomie de Durkheim pour conceptualiser la déviance et élaborer la théorie des tensions* »⁵⁴ allant dans le même sens que celui de l'anomie. Merton met l'accent sur la structure sociale pour expliquer la déviance. Il établit pour cela une distinction entre les buts poursuivis par les membres d'une société et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il précise que « *L'homme a plutôt tendance à se conformer aux règles établies, et c'est la pression des désirs insatisfaits, mais légitimes qui le pousse à les transgresser* ». Ainsi, Il veut « *poser les bases d'une analyse des sources sociales et culturelles de la déviance. Le but étant de découvrir comment des structures sociales peuvent, dans des cas déterminés, pousser certains individus à adopter un comportement déviant au lieu d'une conduite conformiste* »⁵⁵. Ainsi, La déviance apparaît alors comme : « *une réponse à la contradiction entre les valeurs de la société et les conditions réelles d'existence qu'elle propose à une partie de la population* »⁵⁶.

Pour ce qui est de ce travail de recherche, la théorie de l'anomie de King Robert Merton permet de comprendre ce qui est à la base des pratiques déviantes que mobilisent les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé aujourd'hui. Elle vient justifier en quelque sorte

⁵³ Robert King MERTON, (1965). « *Structure Sociale, anomie et déviance* », Armand colin, pp. 370 - 377.

⁵⁴ Robert king MERTON, (1938). « *Strain theory* », <https://en.m.wikipedia.com> (consulté le 28/7/2019 à 20 h).

⁵⁵ Robert King MERTON, (1965). « *Structure Sociale, anomie et déviance* », Armand colin. pp. 377-378.

⁵⁶Xavier DE LARMINAT, (2017). « *Sociologie de la déviance des théories du passage à l'acte à la déviance comme processus* », in *SES. ENS*, (consulté le 29/7/2019 à 4h 30 min).

pourquoi les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé transgressent ou violent les normes relatives à cette activité. Mais aussi, de comprendre que ces pratiques résultent d'une contradiction entre les valeurs et les règles établies par la société et les pratiques que mobilisent au quotidien les populations pour atteindre leurs buts.

b) La théorie de l'individualisme méthodologique de Raymond BOUDON

Au nom de Raymond BOUDON, est attaché le courant de « *l'individualismes méthodologique* » selon lequel un phénomène social doit être à tout prix considéré comme résultant des actions des acteurs sociaux. La nature profonde des phénomènes sociaux, parfois énigmatiques se recherche dans l'agrégation des intentionnalités individuelles qui, en se composant, donnent lieu à des phénomènes collectifs. L'individualisme méthodologique ne s'intéresse pas à l'action d'un individu particulier, mais à des acteurs individuels « typifiés », c'est-à-dire à des ensembles abstraits d'actions individuelles partageant un certain nombre de caractéristiques. Pour ainsi dire, Raymond BOUDON porte son attention sur les actions des acteurs sociaux et leurs rationalités, et non sur un individu.

En effet, l'individualisme méthodologique dans lequel s'inscrit l'école Boudonnienne explique les faits et les processus sociaux comme l'addition de conduites et des représentations individuelles en interaction : l'individu est « *l'atome logique de l'analyse* », car il constitue l'élément premier de tout phénomène social. Comprendre le social, c'est dans cette perspective d'analyser les rationalités des individus, puis saisir leurs « *effets de décomposition* ». C'est-à-dire, la façon dont l'ensemble des actions individuelles s'agrègent pour créer un phénomène social. BOUDON met ainsi en évidence ce qu'il nomme : les « *effets pervers* », c'est-à-dire les « *phénomènes de composition* » où l'addition d'actions individuelles rationnelles produit des effets inattendus. Ainsi, il fait savoir à travers son exposé que l'individualisme méthodologique est une thèse sur la bonne explication des phénomènes sociaux. Elle soutient qu'un phénomène social n'est suffisamment expliqué que si l'on remonte aux actions des individus qui y sont impliquées prises séparément. L'explication des phénomènes sociaux par les actions individuelles est évidemment pratiquée de tout temps⁵⁷. Ainsi, la contribution de Raymond Boudon à l'individualisme méthodologique réside dans la façon dont il traite les deux arguments selon lesquels, « *seuls les individus existent et sont les maîtres de leur destinée* », ainsi que la solution qu'il donne des trois problèmes suivants : quelles sont les causes individuelles des actions individuelles ?

⁵⁷Raymond BOUDON, (2020). *Individualisme méthodologique*, in *Revue européenne des sciences sociales*, n° 58-1, pp. 239-266.

Quelles en sont les causes sociales et comment les actions individuelles concourent à la formation des phénomènes sociaux ?

Dans le cadre de cette étude, la théorie de l'individualisme méthodologique de Raymond BOUDON, permet de comprendre que les pratiques déviantes mobilisées par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé sont l'explication des phénomènes sociaux par la somme des actions individuelles desdits éleveurs. En clair, il faut comprendre les phénomènes sociaux à partir des actions collectives des acteurs sociaux (les éleveurs de porcs), et que ces phénomènes sociaux constituent de véritables problèmes sociaux de nos jours.

c) La théorie de la société du risque d'Ulrich BECK

La thèse de la « *société du risque* » a été exposée par Ulrich BECK dans son ouvrage de 1986, publié au moment de la catastrophe de Tchernobyl. Le « *risque* » chez BECK est une anticipation d'une catastrophe. Le « *risque* » est devenu la mesure de notre action, il est une transformation de la modernité. Ainsi, Ulrich BECK montre que, dans notre société, « *la production de richesse est systématiquement corrélée à la production sociale de risques* »⁵⁸. Ces risques contemporains dont il souligne la gravité ne viennent plus seulement de l'extérieur (catastrophes naturelles), mais ont été supplantés par les risques qui sont engendrés par la société elle-même ; les sciences et les techniques ne cessant de produire des effets inattendus le plus souvent négatifs. Mais, le risque reste un concept difficile à appréhender, qui renvoie notamment aux peurs et aux angoisses de chacun. Il s'avère d'autant plus complexe qu'il s'agrège aux dimensions, elles-mêmes délicates à évaluer, la gravité des conséquences et la probabilité d'occurrence d'un événement redouté. Ainsi, compte tenu de leurs conséquences, ce n'est plus seulement l'individu qui est menacé, mais la société tout entière. Dans ce cas, Ulrich BECK estime que les sociétés contemporaines ont changé de visage.

En effet, l'auteur en analysant les caractéristiques des sociétés contemporaines, met ensuite l'accent sur l'individualisme croissant, et souligne la diversité des formes d'exposition et d'adaptation aux risques. L'émancipation progressive à l'égard des institutions et des formes sociales typiques de la société industrielle engendre à ses yeux un manque de repère des individus par rapport à leur existence qui devient plus incertaine. Leurs choix de vie en sont fortement modifiés, d'autant plus que chacun est maître de ses décisions. Ainsi, pour cet

⁵⁸Ulrich Beck, (1986). *La société du risque : Sur la voix d'une autre modernité*, édition de Flammarion, Paris, pp. 36-38.

auteur, la modernité dans laquelle nous vivons, qu'il baptise « modernité réflexive »⁵⁹ est réflexive. Ulrich BECK considère ainsi que la science est devenue l'instrument incontournable de mesure et de gestion des risques contemporains, et se trouve confrontée à des exigences nouvelles, les risques et désirs de protection nés d'origines moins attendues, de ces risques auxquels les humains sont exposés, qui ne sont pas en tant que tels nouveaux, contrairement aux phénomènes des crises (pollution de l'air, les eaux), dégradation (du sol), réchauffement climatique).

Pour tout dire, Ulrich BECK dans son exposé commence par attirer l'attention de la communauté internationale sur les différentes menaces que court le monde entier, tout en précisant que près de 80 % des catastrophes planétaires sont des œuvres des humains qui ne respectent presque plus les procédures des politiques gouvernementales.

Concrètement à ce travail de recherche, la théorie de la « *société du risque* » d'Ulrich Beck aide à comprendre que les risques que prennent les populations sont la résultante des catastrophes que connaît la planète, celles-ci causées par les différentes pratiques sociales des humains, qui ne prennent pas la mesure des réalités quotidiennes à cause des multiples activités qu'ils pratiquent au quotidien. Ainsi, les impacts socio-environnementaux sont le résultat des pratiques des éleveurs de porcs de la ville Yaoundé qui ne respectent pas les procédures règlementées (normes) par le gouvernement pour la pratique de l'élevage en général, afin que cette activité tienne compte du bien-être des populations, des animaux et de l'équilibre écologique.

2. Les outils de collecte des données

Dans le but de vérifier nos différentes hypothèses, nous avons opté pour les techniques qualitatives. Pour cela, trois (03) techniques ont été mobilisées, à savoir : la recherche documentaire (a), l'observation directe (b), et l'entretien semi-directif (c).

⁵⁹Ulrich Beck, (1986). *La société du risque : Sur la voix d'une autre modernité*, édition de Flammarion, Paris, p p. 334-335.

a)La recherche documentaire

Étymologiquement, la « *recherche documentaire* » est essentiellement une recherche de références de documents (mémoires, thèses, rapports, articles et textes officiels), qui correspond à une question de document.

Pour Valentin NGA NDONGO, la « *recherche documentaire* » est une « *observation médiatisée par les documents. Est document tout élément matériel ou immatériel, qui a un rapport avec l'activité des hommes vivant en société, et qui de ce fait constitue indirectement une source d'information sur les phénomènes sociaux* »⁶⁰.

En effet, la recherche documentaire est la phase d'exploitation des documents écrits ou non. C'est une séquence au cours de laquelle, le sociologue recueille un ensemble d'informations susceptibles d'éclairer sa thématique de recherche afin d'avoir une meilleure orientation de la recherche. Pour le cas d'espèce, cette technique de collecte des données, permet non seulement de prendre connaissance des textes officiels qui cadrent la pratique de l'élevage en général, celle du sous-secteur des porcs en particulier. Mais également de connaître les facteurs profonds de ces pratiques dans la ville de Yaoundé (Mfoundi). C'est ainsi que, dans le cadre de ce travail de recherche, la documentation utilisée provient de quatre (04) principaux endroits à savoir : les bibliothèques⁶¹, l'internet et des personnes ressources du MINEPIA, la Délégation Départementale du MINEPIA du Centre et de la communauté urbaine de Yaoundé.

À part la recherche documentaire, et afin de mieux appréhender l'objet de notre étude, cette étude mobilise deux (02) autres techniques de collecte de données, à part la recherche documentaire, à savoir : l'observation directe et l'entretien semi-directif.

b)L'observation directe

Généralement, l'on distingue trois (03) types d'observations selon le degré d'implication de l'observateur : l'observation directe, l'observation indirecte et l'observation participante. Cependant, pour ce qui est de cette recherche, nous nous attardons sur l'observation directe.

Madeleine GRAWITZ souligne que

⁶⁰Valentin NGA NDONGO, (1999). « L'opinion camerounaise : problématique de l'opinion en Afrique noire », thèse de Doctorat, Université de Paris Nanterre, p.11.

⁶¹Faculté des Arts, Lettres, et des Sciences Humaines (FALSH) ;
Cercle-Philo-Psycho-Socio-Anthropo de l'université de Yaoundé1 (CPPSA) ;
Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC / Ekounou).

*L'observation directe (...) provient du fait que l'observateur observe le groupe en train de vivre l'action qui naît, les processus pendant qu'ils se déroulent et non après coup. Il s'agit vraiment d'une observation directe et le plus souvent multidimensionnelle, c'est-à-dire attachée à plusieurs aspects*⁶².

Valentin NGA NDONGO complète cette vision en disant qu'il s'agit de : « *l'enregistrement par notes descriptives ou analytiques d'action ou d'observation perçue sur le terrain* »⁶³.

L'observation directe réfère à ce qu'un professionnel a véritablement vu. Il ne s'agit pas d'une observation rapportée par une tierce personne. Il s'agit également d'observations faites hors d'un contexte d'interaction. L'observation directe permet de décrire avec plus d'objectivité le comportement et il n'est pas réfutable dans la mesure où il est précis. L'objectivité parfaite est ce qui est souhaitée, mais beaucoup de biais peuvent se présenter⁶⁴.

Concrètement, cette technique de collecte de données permet d'observer les réelles pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, notamment :

- Les écarts qui existent entre les porcheries et les habitations ;
- Les mesures d'hygiène et de salubrité prises par les éleveurs dans les porcheries ;
- Les mesures d'hygiène et de salubrité prises par les éleveurs autour des porcheries ;
- La gestion des eaux usées produites par les porcheries ;
- La gestion des emballages des produits utilisés par les vétérinaires.

Par le biais de cette technique de collecte, qui a été réalisée dans la ville de Yaoundé (Mfoundi) pour apprécier les écarts qui existent entre les prescriptions gouvernementales, celles des organismes internationaux et nationaux avec les pratiques réelles des éleveurs de porcs de ladite ville. Ladite technique a débuté le 19 avril 2020 jusqu'au 28 décembre 2022, ELLE s'est matérialisée par la prise de seize (16) photos des porcheries.

c) L'entretien semi-directif

L'entretien de recherche est une technique de collecte de données informative. Cette méthode permet de récolter et d'analyser plusieurs éléments : l'avis, l'attitude, les sentiments et les représentations de la personne interrogée. À l'inverse du questionnaire, l'entretien de

⁶²Madeleine GRAWITZ, (1988). *Lexique des sciences sociales*. Paris, Dalloz, 3^e édition, p. 584.

⁶³ Valentin NGA NDONGO, (1999). « L'opinion camerounaise : problématique de l'opinion en Afrique noire », thèse de Doctorat, Université de Paris Nanterre, pp. 23-25.

⁶⁴Michelle IRWIN; Margaret BUSHNELL, (1980). *Observational strategies for child study*, Orlando: Harcourt Brace Jovanovich, p. 278-279.

recherche établit une relation particulière entre le chercheur et l'interrogé. Il sert à vérifier les hypothèses et à faire émerger de nouvelles.

Il existe trois (3) types d'entretien de recherche : l'entretien directif, l'entretien semi-directif et l'entretien non directif (ou libre). Pour ce qui est de notre travail de recherche, nous optons pour l'entretien semi-directif.

L'entretien semi-directif est une technique d'enquête qualitative fréquemment utilisée dans les recherches en sciences humaines et sociales. Il permet d'orienter en partie (semi-directif) les discours des personnes interrogées autour des différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs et consignés dans un guide d'entretien. Il peut venir compléter et approfondir les domaines spécifiques liés à l'entretien non directif qui se déroule librement à partir d'une question. Ainsi, ce type d'entretien :

Peut venir compléter les résultats obtenus par une enquête, dans ce cas les entretiens apportent une richesse et une précision bien plus grande dans les informations recueillies, grâce notamment aux possibilités de relances et d'interactions dans la communication entre l'interviewé et l'interviewer, ils ont aussi l'avantage d'engendrer une puissance évocatrice des citations. Sans chiffrer les jugements, les manières de vivre et s'approprier les choses, l'entretien semi-directif révèle l'existence des représentations profondément inscrites dans l'esprit des personnes interrogées et qui ne peuvent s'exprimer au travers d'un questionnaire quantitatif⁶⁵.

Pour ce qui est de notre travail de recherche, l'entretien semi-directif nous permet d'avoir plus de précisions sur la situation réelle de l'élevage de porcs à Yaoundé, de savoir les véritables pratiques que mobilisent ces éleveurs au quotidien. Mais Aussi, de ressortir les différents impacts causés par ces pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.

d)L'échantillonnage

L'examen de l'échantillonnage est une partie essentielle et très importante de la recherche scientifique. Il sert à choisir une population dans le but de l'étudier. Ainsi, pour mener à bien cette recherche, nous avons choisi l'échantillonnage de la population cible. En réalité, l'échantillonnage est un sous ensemble représentant la population de l'étude, il permet d'obtenir les informations fiables et crédible à la compréhension du phénomène.

Toutefois, soucieux d'aboutir à des résultats efficaces et fiables dans cette étude, nous avons opté pour un échantillon par choix raisonné. En réalité, l'échantillon par choix raisonné « est une méthode de sélection d'un échantillon par laquelle la représentativité de

⁶⁵Anne REVILLARD, (2011). « Site personnel avec ressource pédagogiques », in *En-us*, 2011, p. 23, [https : //annerevillard.com/](https://annerevillard.com/) (consulté le 4/8/2021 à 23 h).

l'échantillon est assurée par une démarche raisonnée »⁶⁶. Dans cette étude, il est question de travailler avec la population directement concernée par l'étude.

Dans le cadre de cette recherche, vingt-deux (22) acteurs sociaux ont été choisis, notamment :

- Un (01) délégué départemental du Ministère de L'élevage, des Pêches et Des Industries Animales (MINEPIA) du département du Mfoundi ;
- Un (01) chef de brigade et de l'hygiène à la Communauté urbaine de Yaoundé (CUY) ;
- Une (01) infirmière vétérinaire du département du Mfoundi ;
- Quatre (04) délégués d'arrondissements du Ministère de L'élevage, des Pêches et Des Industries Animales (MINEPIA) de Yaoundé ;
- Huit (08) porchers des communes d'arrondissements de Yaoundé(Mfoundi) ;
- Sept (07) citoyens qui résident aux environs des porcheries des quartiers des communes d'arrondissements de Yaoundé (Mfoundi).

Il est important de dire ici que, la technique d'échantillonnage par choix raisonné mobilisée dans cette recherche a permis de rencontrer les personnes directement concernées par le thème d'étude. Ceci, à partir du ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), qui nous a orienté à sa délégation régionale, puis à la délégation départementale, enfin aux délégations d'arrondissement dudit ministère. Toutefois, nous remarquons une saturation des données de ces enquêtés, en précisant que nous avons eu accès à plusieurs porchers grâce à ce personnel du MINEPIA.

e) Technique d'analyse des données

Après avoir mobilisé la recherche documentaire, l'observation directe et l'entretien semi-directif pour la collecte des données, nous utilisons : la méthode du tri à plat, et l'analyse de contenu pour le traitement des données.

- La *méthode du tri à plat* est représentée sous forme d'un tableau dans lequel la répartition des répondants dans les différentes catégories socio-professionnelles est affichée. Il s'agit tout simplement des statistiques descriptives pour une variable qualitative.

⁶⁶Bertrand BATHELOT, (2019). « *Méthode d'échantillonnage raisonnée* », in Définition-marketing, <https://WWW.definitions-marketing.com> (consulté le 5/08/2021 à 4 h).

Pour François LAFONT, c'est « *le tri à plat qui donne la répartition des réponses question par question, est le premier traitement statistique effectué : il permet d'avoir une première idée des résultats et constitue naturellement la base des rapports d'enquête* »⁶⁷. En clair, la méthode du tri à plat apporte une première connaissance des données recueillies. Car, la connaissance des données apportée par le tri à plat est le point de départ vers des analyses plus approfondies.

- L'analyse de contenu. En effet, plusieurs penseurs des sciences sociales ont travaillé pour clarifier l'expression d'« *analyse de contenu* ». Laurence BARDIN définit l'« *analyse de contenu* », comme :

*Un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description de contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissance relatives aux conditions de production/réception (variable inférées) de ces énoncés*⁶⁸.

Selon Marie-Christine UNRUG, l'« *analyse de contenu* » est un « *ensemble de techniques d'exploitation de document, utilisées en sciences humaines* »⁶⁹.

Ainsi, pour limiter la tendance à la subjectivité du chercheur face à un corpus de données textuelles, l'analyse de contenu se doit d'être réalisée à partir des techniques précises (« *organisation du corpus* »⁷⁰, « *codage* »⁷¹, « *découpage* »⁷², « *interprétation* »⁷³), qui permettent d'améliorer l'objectivité, la systématisation et la généralisation des résultats. Aussi, les discours recueillis suite aux entretiens sont intégralement retranscrits puis traités par analyse de contenu thématique pour mettre en évidence l'ensemble des caractéristiques communes du discours des sujets interrogés.

Ceci dit, l'analyse de contenu qui est mobilisée dans l'étude permet d'avoir des informations pertinentes et fiables à l'explication et à la compréhension des pratiques des éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé (Mfoundi). De même, elle permet de décrire et présenter les causes profondes des multiples pratiques que mobilisent les éleveurs de porcs de

⁶⁷<https://blog.questio.fr> (consulté le 5/08/2021 à 4 h 30 min).

⁶⁸Laurence BARDIN, (2001). *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, p. 296.

⁶⁹ Marie-Christine UNRUG, (1974). *Analyse de contenu*, Paris, PUF, p. 280.

⁷⁰ C'est présenter le corpus en trois à six lignes, en distinguant quel type de réaction chacun des auteurs prône (<https://lettres-histoire.ac-versaille.fr> (consulté le 5/08/2021 à 5 h).

⁷¹ Il consiste à donner des instructions à un ordinateur, <https://www.rbc.com> < objectif-avenir (consulté le 5/08/2021 à 5 h).

⁷² C'est une technique qui repose sur l'interaction entre un matériau (pièce), tel que du métal, et un outil permettant à l'opérateur de façonner la pièce à la forme souhaitée par rasage ou par perçage, <https://www.keyence.com> < type (consulté le 5/08/2021 à 5 h).

⁷³ C'est l'action d'interpréter, d'expliquer un texte, de lui donner un sens, <https://www.larousse.fr> < français (consulté le 5/08/2021 à 5 h 30 min).

Yaoundé (Mfoundi), sans oublier de ressortir les types d'impacts socio-environnementaux que causeraient ces pratiques des éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé.

G. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés. En effet, la crise sanitaire due à la pandémie du « *corona virus, (covid-19)* » n'a pas vraiment permis de travailler en toute aisance, suite aux mesures barrières que tout le monde était appelé à respecter. De même, nous avons souvent eu des contres programmes suite aux difficultés financières entrainées par la pandémie sanitaire (Corona virus). Aussi, confrontés à quelques moments aux aléas de climatiques (l'arrivée des pluies), qui ne nous permettaient pas de toujours répondre présent à nos multiples rendez-vous de travail, notamment :

- Lors de la recherche documentaire

Lors de ce travail de recherche, nous avons fait face à un véritable problème de document dans les différentes bibliothèques que nous avons convoitées. Surtout ceux concernant notre thème de recherche. Non seulement elles sont peu dans la ville, mais aussi, elles ne sont pas assez fournies sur les questions des pratiques de l'élevage par exemple, pour pouvoir satisfaire les demandes des recherches proposées. Aussi, lors de nos multiples recherches à travers les différents sites d'internet. Nous accusons, de ce fait, d'énormes retards pour avoir des réponses à nos suggestions, à cause de la lenteur des réponses ou même pas à nos demandes.

- Lors de la recherche sur terrain

Au moment de l'enquête de terrain, nous avons également fait face à des difficultés, notamment : les lenteurs administratives pour nous signer et délivrer les autorisations de recherche pour nous faciliter les entretiens auprès des administrateurs du (MINEPIA, la délégation Régionale du MINEPIA Centre). Aussi, plusieurs personnes n'ont pas encore inculqué la réalité d'une recherche académique, chose qui fait qu'ils n'accordent pas facilement, voire le font avec beaucoup de crainte pour nous accorder des entretiens. Nombreux ont carrément refusé qu'on prenne des photos dont nous avons besoin dans leurs différents services. Plusieurs acteurs sociaux restent craintifs face à la recherche. Surtout ceux qui sont directement concernés par le thème.

H. PLAN DE L'ÉTUDE

Notre travail de recherche porte sur deux grandes parties. Chacune est divisée en deux chapitres. C'est ainsi que La première partie table sur le cadre conceptuel et sociographique de l'étude, qui est subdivisée en deux (02) chapitres. Le premier chapitre porte sur la clarification conceptuelle et la définition du cadre normatif de l'élevage de porcs au Cameroun. Le deuxième chapitre s'attèle sur l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé). La deuxième partie, quant à elle, se donne pour objectif de ressortir les facteurs profonds et les impacts des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, sur deux (02) chapitres. Le troisième chapitre s'attèle sur les facteurs profonds des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. Le quatrième chapitre ressort les impacts des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.



**PREMIERE PARTIE : LE CADRE CONCEPTUEL ET
SOCIOGRAPHIQUE DE L'ÉTUDE**

En sciences sociales, aucune recherche aussi originale soit-elle n'est isolée par rapport à un signifiant. C'est dans ce sens que Monique FORMARIER affirme que

Toute recherche se rattache toujours à un contexte de sens. Le cadre conceptuel a pour but de cerner cet ensemble idéal (théorie, lois, concepts et données scientifiques). Que la recherche soit entreprise pour apporter un éclairage nouveau sur une question, pour construire un corpus explicatif. Et même pour approfondir une analyse, dans tous les cas, elle fait progresser la connaissance sous un aspect ou une analyse de cette documentation, à partir de laquelle il bâtit un cadre conceptuel⁷⁴.

Pour ce qui est de la « sociographie », elle est une « étude descriptive des réalités et des faits sociaux »⁷⁵, et se donne pour objectif d'apporter une étude nouvelle. C'est ainsi que la première partie de cette recherche se donne pour objectif de clarifier les concepts clés de notre thème de recherche, de présenter le cadre normatif de l'élevage au Cameroun, et de faire l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé. Ainsi, cette première partie se structure en deux (2) chapitres. Le premier chapitre s'attèle sur la clarification conceptuelle, et la présentation du cadre normatif de l'élevage au Cameroun. Le deuxième chapitre quant à lui, fait l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé.

⁷⁴Monique FORMARIER, (1986). *Méthodologie de la recherche : le cadre conceptuel dans la recherche*, édition centurion, poirier-coutansais, p.73.

⁷⁵<https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://www.cnrtl.fr/definition/sociographie&ved=2aHUKewjo8r> (consulté le 05/08/2021 à 6 h).

CHAPITRE I : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET PRÉSENTATION DU CADRE NORMATIF DE L'ÉLEVAGE AU CAMEROUN

L'activité de l'élevage en général, celle des porcs en particulier, est une activité qui se pratique au quotidien par de nombreux Camerounais. C'est une activité dit-on ne demande pas de gros moyens (financiers, humains et matériel). Ceci pour diverses raisons, toutes s'accordant sur l'occupation quotidienne et de subvenir aux besoins de première nécessité pour assurer leur vécu quotidien. Cependant, compte tenu des multiples impacts (sociaux et environnementaux) que l'élevage en général, celui des porcs en particulier, peut entraîner en zone urbaine, lorsqu'il ne respecte pas les règles et des recommandations régies par les institutions et organismes nationaux et internationaux à partir de plusieurs textes (arrêtés, conventions, décrets, et lois). C'est ainsi que le premier chapitre de cette partie première de cette recherche se donne pour objectif de clarifier les concepts clés de notre thème de recherche, de présenter le cadre normatif de l'élevage de porcs au Cameroun et de situer le milieu d'étude de ladite recherche. D'où ce premier chapitre s'attèle sur deux (02) parties, à savoir : la clarification des concepts clés du sujet (A) et la présentation du cadre normatif de l'élevage de porcs au Cameroun (B).

A. LA CLARIFICATION DES CONCEPTS CLÉS DU SUJET

La clarification d'un concept est une construction abstraite, qui vise à rendre compte du réel. De ce fait, elle ne retient pas tous les aspects ou la réalité concernée, mais singulièrement ce qui exprime l'ensemble, l'essentiel du point de vue du chercheur. C'est en définitive une construction sélective. Selon Raymond QUIVY et Luc VAN CAMPENHOUDT « *un concept peut être entendu comme une représentation mentale et abstraite qu'on se fait d'une réalité* »⁷⁶. Étant de nature abstraite, la signification que peut porter un concept dépend de celui qui l'utilise dans deux ou plusieurs disciplines avec des significations différentes. D'où l'importance de donner un sens à chaque concept clé du thème

⁷⁶ Raymond QUIVY; Luc VAN CAMPENHOUDT, (1988). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, p. 120.

de cette étude : socioanalyse et pratiques des éleveurs de porcs. Dans ce sens, il est important de définir et de clarifier ces concepts clés pour éviter de semer une quelconque confusion. Émile DURKHEIM affirme à propos que « *le savant doit d'abord définir les choses qu'il traite afin que l'on sache et qu'il sache de quoi il est question [...]. La première étape et la plus indispensable condition de toute preuve et toute vérification* »⁷⁷. C'est ainsi que pour une meilleure compréhension de notre thème d'étude, nous avons jugé bon de commencer par définir les concepts clés suivant : le concept de socioanalyse (1), et le concept de pratique sociale (2).

1. Le concept de socioanalyse

Pour donner un sens à la notion de socioanalyse dans cette étude, nous allons la définir à partir de trois (3) approches ceci après avoir présenté l'origine du mot socioanalyse (a), à savoir : l'approche psychanalytique (b), l'approche agronomique (c), et l'approche sociologique (d).

a) L'origine du mot socioanalyse

Le terme de « *Socioanalyse* » a été forgé par Jaques ELLIOT, médecin psychanalyste anglais, longtemps attaché à « *Tavistock Institute* »⁷⁸. Fort important des recherches en sciences humaines dans cet institut, qui a également eu pour membres les célèbres psychiatres Ronald David LAING et David COOPER, dont les études sur l'organisation familiale ont contribué à donner naissance à l'antipsychiatrie. Jaques a voulu appliquer à la théorie des organisations les principaux concepts de la psychanalyse en empruntant la voie ouverte par Sigmund Freud⁷⁹.

En réalité, la « *socioanalyse* » et/ou la « *socio-analyse* » sont souvent tenues pour des néologismes. Ils semblent être utilisés pour la première fois par Jacob MORENO en 1932, recouvrant selon les auteurs des acceptions diverses : « *l'étude du degré d'intégration d'un groupe donné* »⁸⁰, étude de la dynamique de groupe ; « *l'étude de l'inconscient collectif et de*

⁷⁷Émile DURKHEIM, (1895). *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Félix Alcan, p. 211.

⁷⁸ *The Tavistock Institute of human Relations is a British not-for-profit organisation that applies social science to contemporary issues and problems*, <https://en.m.wikipedia.org> (consulté le 10/02/2021 à 4h).

⁷⁹ Sigmund FREUD, (1921). *Psychologie collective et analyse du Moi*, Vienne, <https://www.google.com> (consulté le 10/02/2021 à 4h 30 min).

⁸⁰ Jacob-Levy MORENO, (1957). *The book on group psychotherapy*, 3ème édition. Beacon, house, p. 138.

contrôle entre « *supérieurs et subordonnés* »⁸¹. C'est aussi le cas des spécialistes dont les travaux dérivent de ceux de « *Tavistock Institute* ».

b) Selon l'approche psychanalytique

D'après la langue française, la « *psychanalyse* » est une « *méthode de la psychologie clinique fondée sur l'investigation des processus psychiques inconscients, mise au point par Freud* »⁸². Ainsi, l'introduction de la démarche clinique en sociologie conduit à réinterroger les différences et les complémentarités entre la psychanalyse et la sociologie sur trois points : leur façon d'appréhender la question de l'inconscient ; le poids respectif des déterminations psychiques et sociales, et le travail qu'un sujet peut effectuer sur son histoire pour en modifier le cours. Ces questions ont été l'objet de nombreux débats. Sigmund FREUD cherche la clé explicative des comportements humains du côté de l'intériorisation des structures sociales. Pourtant, à partir des prémisses différentes ils se rejoignent sur bien des points. Ces convergences permettent de s'appuyer sur leurs approches pour définir les contours d'une méthodologie qui s'inspire tout à la fois de la psychanalyse et de la socioanalyse⁸³.

La socioanalyse est l'étude des comportements des individus en groupe, des attitudes conscientes et inconscientes des groupes, des mécanismes de défense forcés par ceux-ci pour se protéger de toute ingérence extérieure. Le socioanalyste doit prendre l'attitude d'abstinence du psychanalyste : il n'a pas à intervenir par ses conseils dans le fonctionnement de l'organisation ; il revient à cette dernière de prendre elle-même conscience des causes de ses dysfonctionnements⁸⁴.

c) Selon l'approche agronomique

L'« *agronomie* » est définie par Gille DENIS, comme : « *un ensemble de disciplines scientifiques centrées sur l'étude et l'amélioration de l'agriculture* »⁸⁵. Ainsi, la socioanalyse sur ce prisme permet de saisir les pratiques agricoles. Le traitement de la question environnementale en agriculture conduit à mener les travaux qui articulent sciences

⁸¹Idem

⁸²www.lalanguefrançaise.com (consulté le 24/08/2021 à 22h).

⁸³ Vincent GAULEJAC, (2008). « *La sociologie clinique entre psychanalyse et socioanalyse* », in *Sociologies* [En ligne], théories et recherches (consulté le 22 septembre 2020 à 4h). Url : <https://Journal/openedition.org/sociologie/1713> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologie.1713>.

⁸⁴ René DAVAL, ORGANISATIONS théories des, in *Encyclopédia Universalis* [en ligne] (consulté le 23 Septembre 2021). <https://www.universalis.fr/encyclopédie/théories-des-organisations> (consulté le 24/08/2021 à 23h).

⁸⁵ Gille DENIS, (2007). « *L'agronomie au sens large : une histoire de son champ, de ses définitions et des mots pour l'identifier* », in *histoire et agronomie*, pp. 75-76.

biotechniques et sciences sociales. En effet, il est question de rendre compte de la façon dont, dans le cadre de ces travaux, la démarche du sociologue et celle de l'agronome peuvent s'agencer. Il s'appuie sur l'analyse de deux situations opposées auxquelles, en tant que sociologue l'auteur a été le plus couramment confronté :

- L'une, en position d'extériorité par rapport aux raisonnements pratiques des agriculteurs, l'agronomie fait appel à la sociologie afin de « *faire changer* » les agriculteurs ;
- L'autre, en position d'intériorité, elle dispute aux sociologues la compréhension des pratiques des agriculteurs. La démarche présentée ici, est celle du sociologue de la compréhension des pratiques des agriculteurs et dire en quoi elles se distinguent de celles des agronomes. Il conclut sur le bornage interprétatif et l'émergence de points d'attention pour l'enquête que permet le dialogue interdisciplinaire⁸⁶.

En clair, ces travaux s'insèrent dans la réflexion autour des modes de production dits « *agro écologiques* ». Dans ce cadre, certains de ceux de nature sociologique s'attachent de saisir la complexité des conceptions des agriculteurs ; de cerner les raisons pour lesquelles ces agriculteurs s'engagent ou pas vers des pratiques plus vertueuses d'un point de vue environnemental ; d'identifier les ressources et contraintes d'ordre matériel, cognitif et social à partir desquelles ils opèrent⁸⁷.

d) Selon l'approche sociologique

La notion de « *socioanalyse* » est une notion d'utilisation transversale dans les sciences humaines en général. Toutefois, il est judicieux et humble de reconnaître que ses origines restent dans l'usage de la psychologie sociale. Ainsi, la « *socioanalyse* » de nos jours se fait de plus en plus utiliser en sociologie. En s'attelant sur la définition de la « *sociologie* » que lui donne Max WEBER en la traitant de : « *sociologie compréhensive, qu'elle est une démarche scientifique permettant la compréhension d'un fait social. Elle peut être comprise en une démarche en trois étapes : la compréhension, l'interprétation et l'explication du fait social* »⁸⁸. Comprise dans ce sens, le sociologue établit « *Un dispositif au sein duquel le sociologue effectue un travail d'explication et d'objectivation des présupposés, qui déterminent à son*

⁸⁶Marcel JOLLIVET et Jean-Marie LEGAY, (2005). « Dossier interdisciplinarité Canevas pour une réflexion sur une interdisciplinarité entre sciences de la nature et sciences sociales », in *Nature Sciences Sociétés* 13 (2), <https://www.researchgate.net> (consulté le 28/01/2022 à 20h).

⁸⁷John R FAIRWEATHE; Hugh CAMPBELL, (2009). *Environmental Beliefs and Farm Practices of New Zealand Farmers: Contrasting Pathways to Sustainability*, in *Agriculture and Human Values*.20 (3), September 2003.

⁸⁸Max WEBER (1989), cités par Jean Pierre DALAS ; Bruno MILLY, (2005). *Histoire des pensées sociologiques*, Paris Armand Colin, <https://wp.Unil.ch/bases/2013/08/max-weber-et-la-sociologie-comprehensive/> (consulté le 28/01/2022 à 22h).

insu, ses représentations de la réalité sociale, le rapport à ses objets de recherche, leur construction »⁸⁹.

Le sociologue Français, Pierre BOURDIEU expose alors une esquisse pour une auto-analyse d'un strict point de vue de la sociologie⁹⁰. Il ne voit qu'une illusion dans l'autobiographie. Il qualifie le genre de « *convenu* », comme si on ne pouvait l'écarter du modèle des confessions. On est sans doute en droit de supposer, écrit-il que

*Le récit autobiographie s'inspire toujours, au moins pour une part, du souci de donner sens, de rendre raison, de dégager une logique à la fois rétrospective et prospective, une consistance et une constance, en établissant des relations intelligibles, comme celle de l'effet de la cause efficiente ou finale, entre les états successifs, ainsi constitués en étapes d'un développement nécessaire*⁹¹.

Pour BOURDIEU, la socioanalyse doit déconstruire la continuité illusoire d'une trajectoire sociale en considérant à chacune de ces étapes, non seulement ce qui s'est inscrit dans le réel, mais aussi ce qui existait à l'état potentiel et aurait pu s'y inscrire avec des chances semblables.

Pour ce qui est de ce travail de recherche, la notion de socioanalyse est mobilisée pour faire une étude descriptive des réalités ou des faits sociaux, qui sont dans cette étude les différentes pratiques mobilisées par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. Mais aussi, de ressortir les différents impacts possibles, causés par ces pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.

2. Le concept de pratique sociale

Pour donner un sens au terme pratique dans cette étude, nous allons le définir selon trois (3) approches également, ceci après avoir présenté son origine (a), à savoir : l'approche géographique (b), l'approche agronomique (c) et l'approche sociologique (d).

⁸⁹ Pascal FUGIER, (2019). « *Socioanalyse (socioanalysis - socioanalysis)* », in *Dictionnaire sociologique clinique*, pp. 557 à 600.

⁹⁰ Pierre BOURDIEU, (2004). *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raison d'agir, p. 141.

⁹¹ Pierre BOURDIEU, (1986). « *L'illusion biographique* », in *Actes de la recherche en sciences sociale*, numéro 62 / 63, p. 69.

a) L'origine du mot pratique

Le concept de « *pratique sociale de référence* » fut élaboré par la recherche en didactique, pour la construction des enseignements⁹². À l'origine de cette notion, il y'a une étude de l'enseignement de la technologie au collège, qui depuis les années 1960 avait fortement évolué. Il s'est posé la question de « *quelle valeur ont hors de l'école les activités et les apprentissages dans les différentes matières ?* ». Le concept de *pratique sociale de référence* lui fournit un outil pour questionner les activités scolaires en les assimilant à des réalités qu'elles voulaient faire découvrir. Ainsi, la notion de pratique sociale de référence a été proposée à la troisième journée internationale sur l'éducation Scientifique sous l'intitulé : « *Pratiques sociales de référence et compétences techniques* »⁹³.

b) Selon l'approche géographique

Dans son sens ordinaire, la géographie se définit, comme : « *une science qui a pour objet la description et l'explication de l'aspect actuel, naturel et humain, de la surface de la terre* »⁹⁴. Ainsi, la géographie précise que les « *pratiques sociales* » s'étudient dans une branche de la géographie appelée géographie sociale. Elle étudie les rapports entre les espaces et les sociétés. L'accent étant mis sur la dimension sociale des dynamiques spatiales afin de comprendre les interactions entre ces derniers à différentes échelles. L'objectif ici est d'appréhender l'organisation des sociétés et d'apporter une prise de conscience aux problèmes sociaux. Elle est marquée par les engagements politiques et sociaux des chercheurs⁹⁵.

c) Selon l'approche agronomique

En agronomie, le traitement de la question environnementale en agriculture conduit à mener des travaux qui articulent sciences biotechniques et sciences sociales. Claude CAMPAGNONE s'appuie sur l'analyse de deux situations opposées auxquelles, en tant que sociologue l'auteur a été couramment confronté.

⁹² Jean-Louis MARTINAND, (1986). *Connaître et transformer la matière. Des objectifs pour l'initiation aux sciences et techniques*, Berne, Peter Lang, vol 1, p. 315.

⁹³ Jean-Louis MARTINAND, (1986). *Connaître et transformer la matière. Des objectifs pour l'initiation aux sciences et techniques*, Berne, Peter Lang, vol 1, p. 315.

⁹⁴<https://www.larousse.fr/dictionnaire/français/géographie/36666> (consulté le 04/07/2020 à 22 h 10min).

⁹⁵ Fabien GUILLOT, « *Relation espaces / sociétés : une définition de la géographie sociale* », sur <https://www.géographie-société.org> (consulté le 02/02/2022 à 23h 30min).

- La première situation : en position d'extériorité par rapport aux raisonnements des pratiques des agriculteurs, l'agronomie fait appel à la sociologie afin de « faire changer » les agriculteurs.
- La deuxième situation : en position d'intériorité, elle demande aux sociologues la compréhension des pratiques des agriculteurs et dirent en quoi elles se distinguent de celles des agronomes. Il conclut sur le bornage interprétatif et l'émergence de points d'attention pour l'enquête que permet le dialogue interdisciplinaire⁹⁶.

d) Selon l'approche sociologique

Dans les sciences sociales, la pratique sociale se définit de plusieurs façons. En sociologie, la pratique sociale est une façon de faire, une action (individuelle ou collective) socialement transmise ou envisagée dans un contexte social. Le terme fait l'objet de conceptualisations différentes, en fonction des diverses approches théoriques qui analysent ce phénomène. Les pratiques sociales sont l'une des catégories des affaires humaines, les « *pragmata* »⁹⁷. Les loisirs, le travail, l'acquisition des savoirs, le développement personnel et l'engagement comptent parmi les principaux domaines des pratiques sociales. C'est ainsi que la pratique de l'élevage de porcs constitue une pratique sociale comme bon nombre d'autres pratiques. Ainsi, la sociologie des pratiques décrit la manière dont les individus pratiquent concrètement leurs activités.

Cependant, dans cette étude la notion de pratiques des éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé évoquée doit être prise au sens selon lequel, ces différentes pratiques n'adhèrent pas totalement aux recommandations et exigences des textes qui règlementent la pratique de l'élevage en zone urbaine en général, celle des porcs en particulier. Ceci, afin de ne pas nuire au bien-être des populations, et de compromettre à l'équilibre environnementale.

⁹⁶ Claude COMPAGNONE ; al, (2008). « *Raisonnement des pratiques et des changements de pratiques en matière de désherbage : regards agronomique et sociologique à partir d'enquête chez des agriculteurs* », in *Innovation Agronomiques*, INRAE, 3, pp. 89 – 105.

⁹⁷ Les *pragmata* sont les affaires humaines chez Aristote, qui ont pour but de promouvoir la recherche sur le pragmatisme, sa diffusion et la connaissance de son histoire dans ses différentes variantes et déclinaisons. Régis DEBRAY, *Histoire des 4 M Cahiers de médiologie n°6*, 1998, p. 11.

B. PRÉSENTATION DU CADRE NORMATIF DE L'ÉLEVAGE DE PORCS AU CAMEROUN

Pour des raisons de conformité et de bonnes conduites au sein des sociétés en général, chaque société arrive à mettre sur pieds un ensemble de textes (arrêtés, conventions, décrets et de lois) pour le bien-être de ces populations et pour le respect de l'équilibre environnemental. C'est dans ce sens que le Cameroun soucieux et reconnaissant du bien-être de sa population et de l'équilibre de l'environnement a mis sur pieds tous ces textes pour cadrer, voire règlementer l'activité de l'élevage en général, celle des porcs en particulier, ratifiant ainsi plusieurs accords pour les mêmes intérêts, que l'on regroupe ici en textes, notamment : les textes relatifs à la santé publique (1), les textes relatifs à l'inspection sanitaire (2), les textes relatifs à la gestion des « épizooties » (3) et les textes relatifs à la protection de l'environnement (4).

1. Les textes relatifs à la santé publique

La pratique de l'élevage de porcs comme tout autre pratique regorge, ou peut être à l'origine de nombreuses maladies contagieuses des bêtes à l'homme ou vice-versa. C'est à partir de cette réalité que le gouvernement a mis sur pieds un ensemble de textes pour orienter, voire règlementer la pratique de l'élevage en zone urbaine et rurale, notamment :

- ***L'arrêté du 1er octobre 1937 fixant les règles générales d'hygiène et de salubrité publique à appliquer dans le territoire du Cameroun sous mandat Français.***

Depuis sa création à sa structuration, alors que le Cameroun était encore sous mandat français, l'on a du moins vu et pris en compte les conditions d'hygiène et de salubrité qui sont importantes pour les populations et les villes. D'où l'article 13 de l'arrêté du 1er octobre 1937 stipule que « *l'élevage de porcs, moutons, cabris, bœufs, animaux sauvages en captivité, est interdit dans les périmètres urbains* »⁹⁸. L'article 14 du même arrêté continue en disant : « *[...] les fumiers des écuries, bouvieries, porcheries seront évacués aussi souvent qu'il sera nécessaire pour qu'ils ne causent aucune nuisance et accumulés dans de fosses étanches de modèles approuvés par le service d'hygiène* »⁹⁹.

⁹⁸L'arrêté du 1er octobre 1937 *garantit la salubrité publique dans les agglomérations : élevage des animaux*, article 13.

⁹⁹ Idem 14.

Dans le processus de construction et de l'implication des mesures idoines pour l'accompagnement du fonctionnement des structures à travers le territoire camerounais, le gouvernement du Cameroun sous mandat Français a pensé qu'il était judicieux de mettre au-devant de la scène le critère de propreté pour l'image de son territoire. Ceci, non seulement pour garder les villes propres, mais aussi pour mettre de l'ordre à la pratique de l'élevage en général, celui de des porcs en particulier dans les milieux urbains.

- La loi n°64/LF/23 du 13 novembre 1964, portant *protection de la santé publique*

L'activité de l'élevage comme plusieurs autres activités sociales est une activité qui demande un certain nombre d'entretien au quotidien pour ne pas porter atteinte à la santé des bêtes et à celle des hommes. C'est ainsi qu'elle a pour intérêt de préserver les populations en ce qui concerne leur santé, ceci d'après l'article 1 de la loi du 13 novembre 1964, statuant sur « *des règles fédérales, pris par décrets ou, dans le cadre des délégations de pouvoirs décidés, par les décrets précités* », fixe à son 4^e point : « *Des règles de définitions et de règlement des établissements dangereux et incommodes* » et à son 5^e point précise que « *les périmètres dans lesquels certaines cultures ou élevages peuvent être partiellement ou totalement interdits* ». L'article 4 de la même loi, mentionne que

*Les informations aux règlements pris en application de la présente loi sont passibles des peines fixées par décrets d'application et qui ne pourront excéder une amende de 100000 francs par infraction et un emprisonnement de deux ans ou l'une de ces peines seulement*¹⁰⁰.

Le même article 4, de la loi du 13 novembre 1964 prolonge sa précision sur les peines des délinquants en précisant que

*En outre, et dans tous les cas, les tribunaux peuvent dans les conditions fixées par les textes d'application, autoriser les mesures coercitives de nature à mettre un terme aux irrégularités ou infractions. Ils peuvent également assortir d'une astreinte tout dépassement des délais qu'ils fixent aux délinquants pour régulariser leurs situations. Ils déterminent les montants desdites astreintes en cas de silence de textes d'application*¹⁰¹.

En clair, Il est à reconnaître ici que, la loi du 13 novembre 1964 vient préciser le cadre ou les espaces à respecter pour la pratique de l'activité de l'élevage pour essayer d'éviter au maximum les répercussions qui peuvent être dangereuses à des moments vis-à-vis des populations en ce qui concerne leurs états de santé.

- Le décret n°75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des *Établissements d'Exploitation en matière d'Élevage et des Industries Animales*

¹⁰⁰ Loi n° 64/LF/23 du 13 novembre 1964 portant *protection de la santé publique*, article 4.

¹⁰¹ Idem, article 4-1.

Le Cameroun, pour accompagner sa population qui s'intéresse à l'activité de l'élevage a mis une certaine exigence pour cadrer cette activité. Ceci dit, l'article 1^{er} du décret du 16 juillet 1975 renseigne que

Sont soumis à la présente réglementation : (a-, b-, c-, d-, e- et f-) à l'autorisation de création et le certificat de conformité délivré selon la procédure ci-dessus décrite sont exigés à tout exploitant d'un des établissements visés à l'article 1^{er} du présent décret¹⁰².

Le même décret va plus loin en apportant des sanctions à tous ceux qui ne se soumettront pas aux exigences dudit décret. Ainsi, à son article 22 précise que « *Tout établissement déjà existant, fonctionnant ou ouvert en contradiction avec les dispositions du présent décret dispose d'un délai maximum de six mois à compter de la date de signature du présent décret pour sa situation* »¹⁰³. En somme, le Cameroun de par l'importance qu'il porte sur l'activité de l'élevage en général, celle de l'élevage de porcs en particulier, a mis tout un ensemble de dispositions en place pour canaliser et régler la pratique de l'élevage dans son territoire pour une meilleure considération, celle-là qui tient compte des espaces habitables et la santé des populations et de l'équilibre de l'environnement.

- L'arrêté conjoint n°00073-MINAT-MINVIL du 21 mai 2000 précisant les modalités d'application de certaines règles de salubrité et de sécurité publiques

Afin de consolider l'image du pays, de faire toujours rayonner cette image et de protéger la santé des populations, le gouvernement camerounais va une fois de plus tabler sur la nécessité des règles d'hygiène et de salubrité publique en l'an 2000 par l'article 3 de l'arrêté du 21 mai 2000, qui stipule que

Sous réserve des dispositions réglementaires relatives à l'occupation et à l'exploitation du domaine public, il est interdit de déposer sur la voie publique des ordures ménagères, débris, encombrements, et tous autres matériaux ou objets de nature à porter atteintes aux règles d'hygiène, à empêcher ou à restreindre la liberté de circuler sur ladite voie¹⁰⁴.

Pour garder le territoire propre en général et les villes en particulier, le ministère de l'administration territoriale (MINAT) et le ministère de la ville (MINVIL) se sont accordés sur l'arrêté 21 mai 2000 *précisant les modalités d'application de certaines règles de salubrité et de sécurité publique*. Ceci pour permettre aux populations d'avoir un cadre de vie qui respecte les conditions de propreté au sein des espaces publics

¹⁰² Le décret n°75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et des industries animales, article 1.

¹⁰³ Idem, article 22.

¹⁰⁴ L'arrêté conjoint n°00073-MINAT-MINVIL du 23-25 mai 2000 précisant les modalités d'application de certaines règles de salubrités et de sécurité publique, article 3.

2. Les textes relatifs à l'inspection sanitaire

Afin de suivre, de contrôler et même d'éviter que l'élevage en général, celui des porcs en particulier, ne soit à l'origine de nombreuses maladies infectieuses, qui peuvent nuire à la santé des bêtes et même à celle des individus, le gouvernement a prévu des textes à propos.

- La loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire et son annexe (liste des zoonoses et des maladies transmissibles à l'Homme d'après l'OIE)

Le milieu de l'élevage en général, celui des porcs en particulier, est un milieu qui peut être une importante source de nombreuses épidémies, celles-ci dues à la forte activité qui s'y déroule au quotidien. De ce fait, l'article 1^{er} de la loi du 19 décembre 2000 précise que « *La présente loi fixe les attributions et les modalités de fonctionnement de l'inspection sanitaire vétérinaire au Cameroun* ». Ainsi, l'article 12 de la même loi mentionne :

*La liste des maladies énumérées à l'article 11 ci-dessus peut-être complétée par arrêté conjoint du Ministre chargé des services vétérinaires et du Ministre chargé de la santé publique pour de nouvelles maladies présentant un caractère dangereux pour la santé humaine*¹⁰⁵.

Il est important de mentionner ici que, l'activité de l'élevage de porcs, de manière précise a souvent connu des crises sanitaires qui ont souvent affectées les bêtes et même les statistiques économiques du pays, ceci rendant la production des éleveurs très difficile pour que ces derniers puissent rentrer en possession de leurs dépenses financières. Une réalité qui peut conduire à des choix pas du tout légaux. C'est en ce sens que le gouvernement a mis à la disposition de cette pratique (élevage de porcs) la loi du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire et son annexe (liste des zoonoses et des maladies transmissibles à l'homme), d'après l'OIE fixant les attributions et les modalités de fonctionnement de l'inspection sanitaire vétérinaire au Cameroun et pour assurer une sécurité des produits venant de cette activité.

- Le décret n° 99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres et incommodes

Pour des raisons de propreté, et de commodité de la pratique de certaines activités, l'article 17 à son 1^{er} point du décret du 09 novembre 1999 dit que

¹⁰⁵La loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire et son annexe (liste des zoonoses et des maladies transmissibles à l'Homme d'après l'OIE), article 12.

Pour la préservation soit des dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature de l'environnement en général, soit des inconvénients pour la commodité du voisinage, des prescriptions additionnelles peuvent, en tant que de besoin, être édictées contre les inconvénients inhérents à l'exploitation d'un établissement de deuxième classe¹⁰⁶.

Du même article 17, au deuxième point (- 2), il précise que

L'exploitation d'un établissement de deuxième classe peut, sur la base d'une demande motivée adressée au ministre chargé des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes, obtenir la suppression ou l'atténuation de certaines prescriptions auxquelles il est soumis¹⁰⁷.

Ainsi, l'élevage de porcs étant une activité, qui au regard des multiples maux qui font souvent d'elle une activité insalubre et incommode lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions gouvernementales pour sa bonne pratique peut être classée dangereuse, et pour cela se doit d'apprécier à sa juste valeur la pertinence du décret du 09 novembre 1999 fixant *les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres et incommodes*.

3. Les textes relatifs à la gestion des « épizooties »¹⁰⁸

Il est important que toute activité ait un cadre de gestion des épidémies pour éviter que les animaux soient touchés par un certain nombre de maladies dangereuses à leurs vies, c'est dans ce sens que plusieurs textes ont été mis à la disposition de l'activité de l'élevage au Cameroun.

- La loi n°2000/018 du 19 décembre 2000 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire

Ladite loi règlemente la pharmacie vétérinaire en ce sens que, dans l'article 1^{er} fixe : « *les attributions et les modalités de fonctionnement de l'inspection sanitaire vétérinaire au Cameroun* ». Ainsi, l'article 3 de ladite loi mentionne que

L'inspection sanitaire vétérinaire assure également la protection des consommateurs et exploitants des établissements contre les zoonoses, les intoxications et toutes et toutes infections d'origine animales, en conformité avec les textes régissant la santé publique. Elle contribue également à la protection de l'environnement¹⁰⁹.

¹⁰⁶ Le décret n° 99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant *les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres et incommodes*, article 17 – (1).

¹⁰⁷ Idem, article 17 – (2).

¹⁰⁸ C'est une épidémie qui frappe les animaux (les dictionnaires le Robert).

¹⁰⁹ La loi n°2000/18 du 19 décembre 2000 portant *réglementation de la pharmacie vétérinaire*, article 3.

Au chapitre 2 : « *de la protection contre les zoonoses¹¹⁰ et les anthroozoonoses¹¹¹ », l'article 18 de la loi du 19 décembre 2000 stipule que*

Toute personne exerçant la profession d'éleveur, boucher, charcutier, poissonnier, mareyeur, transformateur de produits laitiers ou appelée de par sa profession à manipuler les denrées alimentaires d'origine animale ou halieutique destinés à la consommation humaine et à la commercialisation doit obligatoirement subir des visites médicales annuelles de contrôle sanitaire sanctionnées par la délivrance d'un certificat médical établi par un médecin et à présenter à toute réquisition des agents chargés de l'inspection sanitaire vétérinaire¹¹².

Pour tout dire, la loi du 19 décembre 2000 est appelée à faire respecter et suivre l'applicabilité effective de son contenu à toutes les parties prenantes, afin d'avoir un cadre fiable et loyal de la pratique d'élevage, ainsi que toutes ses dérivées. Mais aussi de garantir une bonne santé aux consommateurs et à l'environnement.

- L'arrêté conjoint n°00104/MINEPIA/MINFI du 30 juillet 2010 fixant les tarifs de rémunération des interventions des vétérinaires et quotes-parts acquittées par les éleveurs

Le présent arrêté fixe les tarifs de rémunération des interventions de vétérinaires et des quotes-parts acquittées par les éleveurs. Le tarif de la vaccination acquitté par l'éleveur ou le propriétaire d'animaux est calculé en tenant compte des éléments suivant : la taxe de vaccination pour l'état ; les honoraires du vétérinaire sanitaire et le coût du vaccin.

En principe, l'article 2 de l'arrêté du 30 juillet 2010 précise que « *l'ensemble des mesures hygiéniques et médicales légales susceptibles d'éviter l'apparition des maladies réputées contagieuses* »¹¹³.

Tout compte fait, L'arrêté du 30 juillet 2010 fixe les tarifs de rémunération des interventions des vétérinaires et quotes-parts acquittées par les éleveurs.

- Le décret n°86/711 du 14 juin 1986 fixant les modalités de l'inspection sanitaire vétérinaire.

Afin de veiller et d'assurer la santé des bêtes et celle des populations, les animaux qui sortent des porcheries pour être mis en vente doivent pouvoir présenter une bonne santé. C'est

¹¹⁰Ce sont les maladies et infections. Le terme couvrant ici également les infections parasitaires dont les agents se transmettent naturellement des animaux à l'être humain, et vice-versa (définition donnée en 1959 par les experts de l'organisation mondiale de la santé).

¹¹¹ Ce sont les maladies ou infections qui se transmettent naturellement des animaux vertébrés à l'être humain, (<https://dictionnaire.academie-médecine.fr/?q=Anthropo-zoonose> (consulté le 12/02/2022 à 18h).

¹¹² Loi n°2000/18 du 19 décembre 2000 La loi n°2000/018 du 19 décembre 2000 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire, article, 18.

¹¹³ L'arrêté conjoint n°00104/MINEPIA/MINFI du 30 juillet 2010 fixant les tarifs de rémunération des interventions des vétérinaires et quotes-parts acquittées par les éleveurs, article 2.

dans cette mesure que le décret du 14 juin 1986 vient fixer *les modalités de l'inspection sanitaire vétérinaire* à appliquer aux bêtes qui doivent aller à la boucherie. Concrètement, ce décret consiste en des pratiques techniques professionnelles concernant : l'examen sur pied des animaux destinés à la boucherie, l'examen et le contrôle des viandes, des produits de la pêche, et d'autres produits d'origine animale, la saisie, la dénaturation ou la destruction des produits et l'abattage des animaux jugés dangereux ou impropres à la consommation pour l'homme et les animaux.

En clair, ce décret vient clarifier les inspections sanitaires des vétérinaires pour mieux assurer le contrôle des animaux, des produits d'origine animale, halieutiques et de leurs dérivés en fixant les modalités de l'inspection sanitaire vétérinaire et garantit la santé des populations autour des pratiques des éleveurs en général.

4. Les textes relatifs à la protection de l'environnement

L'article 4 de la loi du 05 août 1996 définit l'« *environnement* », comme :

*L'ensemble des éléments naturels ou artificiels et équilibres bio-géochimiques auxquels ils participent, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines*¹¹⁴.

Dans ce sens, la pratique de nombreuses activités à l'exemple de la pratique de l'élevage de porcs peut avoir des impacts néfastes vis-à-vis de l'environnement, qui à son tour peut affecter la santé des êtres humains et l'équilibre environnemental. C'est pour éviter les pollutions de l'environnement, qu'il a été mis sur pieds un ensemble de textes règlementant la pratique des activités humaines dans le but d'éviter que ces pratiques ne compromettent l'équilibre environnemental tant nécessaire.

- **Le décret n°74/412 du 24 avril 1974 portant délimitation des périmètres nationaux d'aménagement agro-pastoraux et définissant le statut desdits terrains**

Il est important et judicieux de préciser ici que, le décret du 24 avril 1974 est le reflet du cadre de gestion environnemental.

Le gouvernement de la République du Cameroun dans sa politique d'améliorer les conditions de vie des populations et le développement des filières de croissance en agropastorale a mis en œuvre le « *projet de développement des chaînes de valeurs de l'Élevage et de la Pêche* » (PD-CVEP). Ledit projet est conforme aux orientations du « *document de stratégie pour la croissance et de l'emploi* » (DSCE 2010-2020) du Cameroun,

¹¹⁴La loi n°96/12 du 05 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, article 4.

qui met l'accent sur le *développement des infrastructures, la modernisation de l'appareil de production et le développement du secteur rural (SDSR)*.

En plus, le projet de développement des chaînes de valeurs de l'élevage et de la pêche (PD-CVEP) est conforme au plan national d'investissement agricole (PNIA), notamment en ce qui concerne le développement des filières de production, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la modernisation des infrastructures de production du monde rural, le renforcement de capacités des acteurs du développement rural et la valorisation des ressources naturelles.

Ainsi, son objectif est celui d'établir un processus de sélection environnementales et sociale qui doit permettre aux structures chargées de la mise en œuvre du projet de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet au stade de planification et de l'exécution.

En effet, le secteur agro-pastoral est un secteur qui exige un cadre approprié pour n'importe quelle pratique qu'il s'agisse. En ceci que, plusieurs critères sont et doivent être pris en compte afin que l'on puisse mieux exercer. C'est en cela que ce décret tient son importance, tout aussi dans l'optique de protéger les êtres humains à partir du bon suivi de l'équilibre environnementale et sociale.

- La loi n°96/12 du 05 août 1996 portant *Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement constitue l'instrument juridique de base en matière de la protection de l'environnement au Cameroun*

Cette loi édicte des principes qui servent de cadre de référence à des textes d'application plus précis, et comporte des dispositions qui lui permettent de s'arrimer aux exigences de plusieurs institutions et de traiter toute question environnementale. Cette loi dispose en son article 17 que

*Le promoteur ou maître d'ouvrage de tout projet d'aménagement, d'ouvrage, d'équipement ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature, de porter atteinte à l'environnement, est tenu de réaliser, selon les prescriptions du cahier des charges, une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes et indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et les incidences sur l'environnement en général*¹¹⁵.

De même, l'article 42 de la même loi stipule que « *Les déchets doivent être traités de manière écologiquement rationnelle afin d'éliminer ou de réduire leurs effets nocifs sur la*

¹¹⁵ Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant *Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement constitue l'instrument juridique de base en matière de la protection de l'environnement au Cameroun.*, article 17.

santé de l'homme, les ressources naturelles, la faune et la flore, et sur la qualité de l'environnement en général »¹¹⁶.

Toutefois, pour garantir un équilibre environnemental et assurer la protection des populations sur leur santé, le gouvernement à travers la constitution de 1996 matérialisée par la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 a normalisé la pratique de l'élevage vis-à-vis de l'environnement. De ce fait, pour que la pratique de l'élevage de porcs au Cameroun en général, la ville de Yaoundé en particulier, ne soit pas une source de désagrément sanitaire et environnementale, le Cameroun a adopté la loi du 05 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, qui constitue l'instrument juridique de base en matière de protection de l'environnement. Ceci pour règlementer l'exercice de tout projet ou toute activité qui pourrait compromettre cet équilibre environnemental et le bien-être des populations en société.

- **Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL) d'août 2016 (pages 62-63) recommande de « vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs ».**

L'objectif du projet PRODEL étant de développer l'élevage en général, celui des porcs en particulier, définit et précise un ensemble des exigences (les pratiques) à respecter pour les éleveurs. Dans ses pages (62-63), recommande de « vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs », notamment :

- L'installation des fermes ou porcheries d'une distance d'au moins 50 mètres des habitats ;
- La construction des porcheries en matériaux semi-définitifs ou définitifs ;
- La bonne canalisation des eaux usées dans et autour des fermes ;
- Le creusage des « purins »¹¹⁷ pour le stockage du « lisier »¹¹⁸ à plus de 70 mètres des habitats ;
- L'application des mesures d'hygiène et de salubrité élémentaires indispensables dans une porcherie ;
- La limitation de la pollution de l'air en orientant les bâtiments de porcherie suivant la direction du vent (bâtiment parallèle au sens du vent).¹¹⁹

¹¹⁶ Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement constitue l'instrument juridique de base en matière de la protection de l'environnement au Cameroun, article, 42.

¹¹⁷Ce sont les parties liquides du fumier, constituées par les urines et la décomposition des parties solides (les dictionnaires le robert).

¹¹⁸C'est un mélange fluide composé d'urine et d'excréments d'animaux que l'on conserve dans des fosses couvertes pour servir d'engrais (centre national de ressources textuelles et lexicales, 2012).

Pour assurer un meilleur encadrement de l'élevage de porcs, et garantir le bien-être des populations et la protection de l'environnement, le projet PRODEL recommande de « *vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs* » suscitées.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs organismes spécifiques à travers le monde ont apporté aussi leur contribution pour une meilleure pratique de l'activité de l'élevage. C'est ainsi que la FAO, la banque mondiale et l'ONG (OIE) ont mis à la disposition du public mondial un document intitulé : *bonnes pratiques en matière de biosécurité dans le secteur porcin : contraintes et solutions possibles dans les pays en développement ou en transition*. Ce document ajoute les exigences ci-après :

- La porcherie doit être située à une bonne distance des habitations voisines et les routes fréquentées (1km) ;
- Les bâtiments de la porcherie doivent être conçus de telle sorte que les oiseaux, les rongeurs, les chiens et les chats ne puissent entrer ;
- Les visiteurs doivent se conformer de façon stricte (mettre les vêtements spéciaux et les chaussures propres fournis par le porcher) ;
- Se laver les mains avant et après chaque visite d'une porcherie.

L'activité de l'élevage de porcs se pratique au quotidien et doit pouvoir obéir la réglementation y afférente, afin de protéger non seulement les populations et les bêtes, mais aussi de préserver l'« *équilibre écologique* »¹²⁰ nécessaire à la survie de toute l'humanité.

Dans le premier chapitre de notre recherche, il ressort que la clarification conceptuelle et la présentation du cadre normatif de l'élevage au Cameroun s'attardent d'une part sur la clarification de deux (02) concepts clés, à savoir : la socioanalyse et les pratiques des éleveurs de porcs. Et d'autre part sur la présentation du cadre normatif de l'élevage de porcs au Cameroun, notamment : les textes relatifs à la santé publique, les textes relatifs à l'inspection sanitaire, les textes relatifs à la gestion des « *épidémies* », et les textes relatifs à la protection de l'environnement. Toutefois, afin de comprendre et d'expliquer de plus en plus la situation de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé (Mfoundi), faire l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé constituera le chapitre suivant.

119

¹²⁰C'est le rapport relativement stable créé progressivement au cours des temps entre l'homme, la faune et la flore, ainsi que leur interaction avec les conditions du milieu naturel dans lequel ils vivent (loi n°96/12 du 5 août 1996, article 4 (I)).

CHAPITRE II : ÉTAT DES LIEUX DE LA PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE DE PORCS DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ

L'activité de l'élevage en général et celle des porcs en particulier, est une activité qui mérite une attention particulière à partir des pratiques que mobilisent au quotidien ses éleveurs. Ceci à cause de l'implication quotidienne qu'ont les populations et à l'intérêt de l'équilibre écologique que devraient tenir compte les pratiques de cette activité. C'est en ce sens que la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé mérite tout de même un diagnostic fiable au jour d'aujourd'hui. C'est au sens donné à l'expression « *état de lieux* » par le sociologue camerounais Valentin NGA NDONGO que nous l'employons dans cette étude. Il enseigne à propos que « *l'état de lieux se fait à partir des situations particulières, c'est-à-dire des informations collectées dans un milieu précis. Ces informations concernant essentiellement l'évolution historique de la pratique sociale, la structuration et la recherche* »¹²¹. Ainsi, pour mener l'activité de l'élevage dans les conditions louables, le gouvernement camerounais ainsi que plusieurs organismes nationaux et internationaux ont mis sur pied une pléthore de textes devant constituer les points de repères ou de références à l'exercice de la pratique de l'élevage. C'est ainsi, que le deuxième chapitre de cette étude se donne pour objectif de présenter le milieu d'étude (Yaoundé, Mfoundi) (A), de faire l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville (B) et de décrire les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs dans la ville (C).

A. LA PRÉSENTATION DU MILIEU D'ÉTUDE (YAOUNDÉ, MFOUNDI)

Il est toujours important, voire nécessaire de souvent présenter le milieu où s'effectue la recherche. En réalité, cette présentation du milieu d'étude permet de situer géographiquement et administrativement ceux qui liront le document. C'est dans cette optique que nous allons présenter la ville de Yaoundé, qui est notre milieu d'étude dans ladite recherche. Cette présentation va s'appesantir sur plusieurs aspects, à savoir : la présentation morphologique du département (1), les données démographiques (2), et la présentation du secteur de l'économie du Mfoundi (3).

¹²¹ Valentin NGA NDONGO, (dir), (2006). *La sociologie aujourd'hui, une perspective africaine*, Paris, l'Harmattan, p. 33.

1. La présentation morphologique du département

La présentation de cette partie de la ville de Yaoundé (capitale politique du Cameroun), le Mfoundi (département) s'attarde sur : les données géographiques (a), le relief (b), la superficie (c), le climat (d), l'hydrographie (e), la végétation (f), la pédologie (g), et les menaces naturelles (h).

a) Les données géographiques

Fondée en 1889 par les Allemands, la ville de Yaoundé est structurée ensuite par les Français. Souvent appelée « *ONGOLA* », qui signifie "clôture" en bétsi, langue vernaculaire de l'ethnie autochtone (Ewondo), et se réfère au mur de l'ancien poste allemand. La ville de Yaoundé encore appelée « *ville aux sept collines* » est la capitale politique du Cameroun, car elle abrite la plupart des institutions les plus importantes du Cameroun. Elle est peuplée de 4 100 000 d'habitants en 2019¹²², soit une densité moyenne de 13 486 habitants par hm², partageant avec la ville de Douala les villes les plus peuplées de cet État et de la zone CEMAC (communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale)¹²³. Ainsi, Yaoundé est le chef-lieu de la province du centre et du département du Mfoundi. Les limites administratives se confondant avec celles du département, abritant la plupart des institutions camerounaises les plus importantes. Les routes et les bâtiments se développent principalement sur les hauteurs des différentes collines, tandis que les bas-fonds marécageux laissent souvent place à de l'agriculture vivrière, à la végétation et à de nombreux petits cours d'eau. Quelques-uns parmi eux sont les rivières Mfoundi, Ebouza, Biyeme et Mefou. Près du centre administratif de Yaoundé se trouve un lac appelé lac Municipal, créé en 1951-1952¹²⁴.

b) Le relief

Le mot « *relief* » désigne l'« *ensemble des irrégularités (en creux ou en saillie), qui caractérise la surface de la terre* »¹²⁵. La ville de Yaoundé, située au sud de la Région du centre est implantée sur un réseau de collines dominées par les monts Mbam-Minkom (1 295

¹²² « Cameroun. Fiche pays. PopulationData.net », sur PopulationData.net (consulté le 12/09/2021 à 19h).

¹²³ Bureau central de recensement et d'étude de la population au Cameroun (BUCREP), (2010). « Troisième Recensement Général de la population et de l'habitat », nouvelles, Yaoundé.

¹²⁴ Délégation départementale du Mfoundi, « Rapport du premier semestre 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi », in *rapport annuel 2019 - 2020 / DDEPIA MFOUNDI*, p. 14.

¹²⁵ <https://www.larousse.fr/divers/rel> (consulté le 2/01/2022 à 4h).

m) et le Mont Nkolondom (1 221 m), dans le secteur nord-ouest de Yaoundé, ou le mont Elounden (1 159 mètres) au sud-ouest. Les différents quartiers s'ordonnent en fonction du relief accidenté du site de la ville¹²⁶.

c) La superficie

La « superficie » est « l'étendue, mesure de surface d'un corps, d'un terrain, d'une zone déterminée »¹²⁷. La ville de Yaoundé « s'étend sur 304 km² et abrite une population estimée à 1 817 524 habitants, soit une densité moyenne de 5 691 habitants par km² »¹²⁸. Le taux d'urbanisation au Cameroun est passé de 37,8 % en 1987 à 48,8 % et il est projeté qu'en 2010, deux camerounais sur trois vivront en ville. La croissance annuelle de la population est estimée à 2,8 % en moyenne entre 1987 et 2005. Au moment de l'indépendance du Cameroun, en 1960, Yaoundé comptait 6 000 habitants¹²⁹.

d) Le climat

Le terme « climat » se définit, comme : « la distribution statistique des conditions de l'atmosphère terrestre dans une région »¹³⁰. Le « climat » du département du Mfoundi est équatorial de type guinéen, avec quatre saisons : deux (02) saisons de pluie (septembre/mi-novembre et mi-mars/juin) et deux (02) saisons sèches (mi-juin/mi-août et mi-novembre/mi-mars). Elle connaît de fortes précipitations allant jusqu'à 1400 mm, ce qui convient tant aux cultures pérennes qu'aux cultures vivrières¹³¹.

e) L'hydrographie

L'« hydrographie » se définit, comme : « une étude et la description des cours d'eau et des étendues d'eau qu'on peut observer à la surface de la terre ou dans le sous-sol »¹³². Le département est entouré par les rivières Mfoundi, Ékozoa, Biyeme et Mefou. Près du centre administratif de Yaoundé se trouve un lac appelé « lac Municipal », créé en 1951-1952.

¹²⁶ Délégation départementale du Mfoundi, « rapport du premier semestre 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi », p.12.

¹²⁷<https://www.larousse.fr> (consulté le 2/01/2022 à 4h).

¹²⁸Troisième recensement général de la Population et de l'habitat, Yaoundé, 30 mars 2010.

¹²⁹ Troisième recensement général de la population et de l'habitat, Yaoundé, 30 mars 2010.

¹³⁰<https://fr.m.wikipedia.org/wiki/c...> (Consulté le 2/01/2022 à 4h).

¹³¹ Délégation départementale MINEPIA du Mfoundi, « Rapport du premier semestre 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi », p. 13.

¹³²<https://fr.m.wikipedia.org> (consulté le 2/01/2022).

f) La végétation

De par sa définition, la « *végétation* » est « *l'ensemble des plantes qui poussent en un lieu donné selon leur nature* »¹³³. La végétation du département du Mfoundi épouse celle de toute la région. Ainsi, elle présente deux types de végétations : une partie forestière qui occupe près de 80% du territoire et une partie constituée de savane arborée occupant les autres 20%. C'est en effet le prolongement vers le Nord de la forêt congolaise, l'un des plus riches bassins forestiers du monde¹³⁴.

g) La pédologie

La « *pédologie* » est « *une science ayant pour but d'étudier la pédogenèse, qui est la formation et l'évolution des sols, notamment au travers de plusieurs « taxonomies*¹³⁵»¹³⁶ des sols. Les sols de la région sont de quatre types : les « *sols ferrallitiques* »¹³⁷; les « *sols latéritiques* »¹³⁸ ; les « *sols hydro morphes* »¹³⁹, et les « *sols argileux-sablonneux* »¹⁴⁰. C'est la même réalité pour le département du Mfoundi.

h) Les menaces naturelles

Le département du Mfoundi dans son ensemble ne présente aucune menace dans son relief. Toutefois, elle fait face aux changements climatiques qui menacent toute la sous-région.

i) Les données démographiques du Mfoundi

En définissant la « *démographie* », comme : « *une étude quantitative et qualitative des caractéristiques des populations et leurs dynamiques, à partir de thèmes tels que « la natalité, la fécondité, la mortalité, et la migration* »¹⁴¹, on est à même de dire que le département du Mfoundi est cosmopolite et regroupe toutes les ethnies du pays en son sein.

¹³³ <https://www.google.com> (consulté le 2/01/2022).

¹³⁴ Délégation Départementale MINEPIA du Mfoundi, « *Rapport du premier semestre 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi* », p.13.

¹³⁵ C'est la classification, suite d'éléments formant des listes qui concernent un domaine, une science (dictionnaire Larousse)

¹³⁶ C'est une branche des sciences naturelles, qui a pour objet, l'étude de la diversité du monde vivant.

¹³⁷ La définition des « *sols ferrallitiques* » est basée sur la présence quasi exclusive, parmi les minéraux kandiques (plus de 90%), associés à des sesquioxydes de fer et d'aluminium (consulté le 15/01/2022 à 4h).

¹³⁸ Les *sols latérites* sont les sols maigres, lessivés et appauvris en silice et en éléments nutritifs fertilisant (consulté le 15/01/2022 à 4h).

¹³⁹ Les *sols hydro morphes* sont les sols composés dans leurs horizons d'une couche moins perméable qui limite l'écoulement vertical de l'eau (consulté le 15/01/2022 à 4h).

¹⁴⁰ Les *sols argileux-sablonneux* sont ceux qui contiennent plus de 25% de particules argileuses ; les sols sablonneux sont les sols qui contiennent moins de 8%, et 70% de sable ou plus) (consulté le 15/01/2022 à 4h).

¹⁴¹ <https://www.google.com/search?q=la+definition+de+la+démographie/> (consulté le 15/01/2022 à 4h30)

2. Le secteur de l'économie du Mfoundi

L'économie de la ville de Yaoundé est une économie mitigée. Yaoundé est avant tout une ville tertiaire. On recense cependant quelques industries : les brasseries, les scieries, les menuiseries, le tabac, la papeterie, l'élevage et la mécanique. Elle peut s'observer à partir : des marchés légaux (a) et le secteur de l'informel (b).

a) Les marchés légaux

Les marchés les plus vastes et les plus renommés sont : le marché Mokolo, le marché du Mfoundi et le marché central. D'autres marchés comme celui de Biyem-Assi, Ekounou, Mendong, Nkol-Eton, Nsam, et celui du quartier (huitième) ne sont pas négligés.

b) L'informel

Une majeure partie de l'économie de Yaoundé repose sur l'économie informelle, qu'il s'agisse de vendeurs à la sauvette (appelé aussi localement « *sauveteur* »), de marchands ambulants (mouchoirs à papier, arachide caramélisée ou non, boissons fraîches, vêtements) ou de petites boutiques dans les quartiers. L'informel touche aussi le secteur du logement, dans lequel de nombreux constructeurs sont en réalité des non-professionnels¹⁴².

Toutefois, le gouvernement à travers la loi du 15 juillet 1987 a transformé la ville de Yaoundé en communauté urbaine de Yaoundé (*c'est-à-dire commune urbaine à régime spécial*). Ainsi, la commune urbaine de Yaoundé compte sept (07) communes d'arrondissement.

¹⁴²Martin Luther DJATCHEU, (2018). « Fabriquer la ville avec les moyens de bord : L'habitat précaire à Yaoundé (Cameroun) », in *Géo influence*, geoconfluences.ens-lyon.fr/information-scientifiques (consulté le 12/09/2021 à 4h).

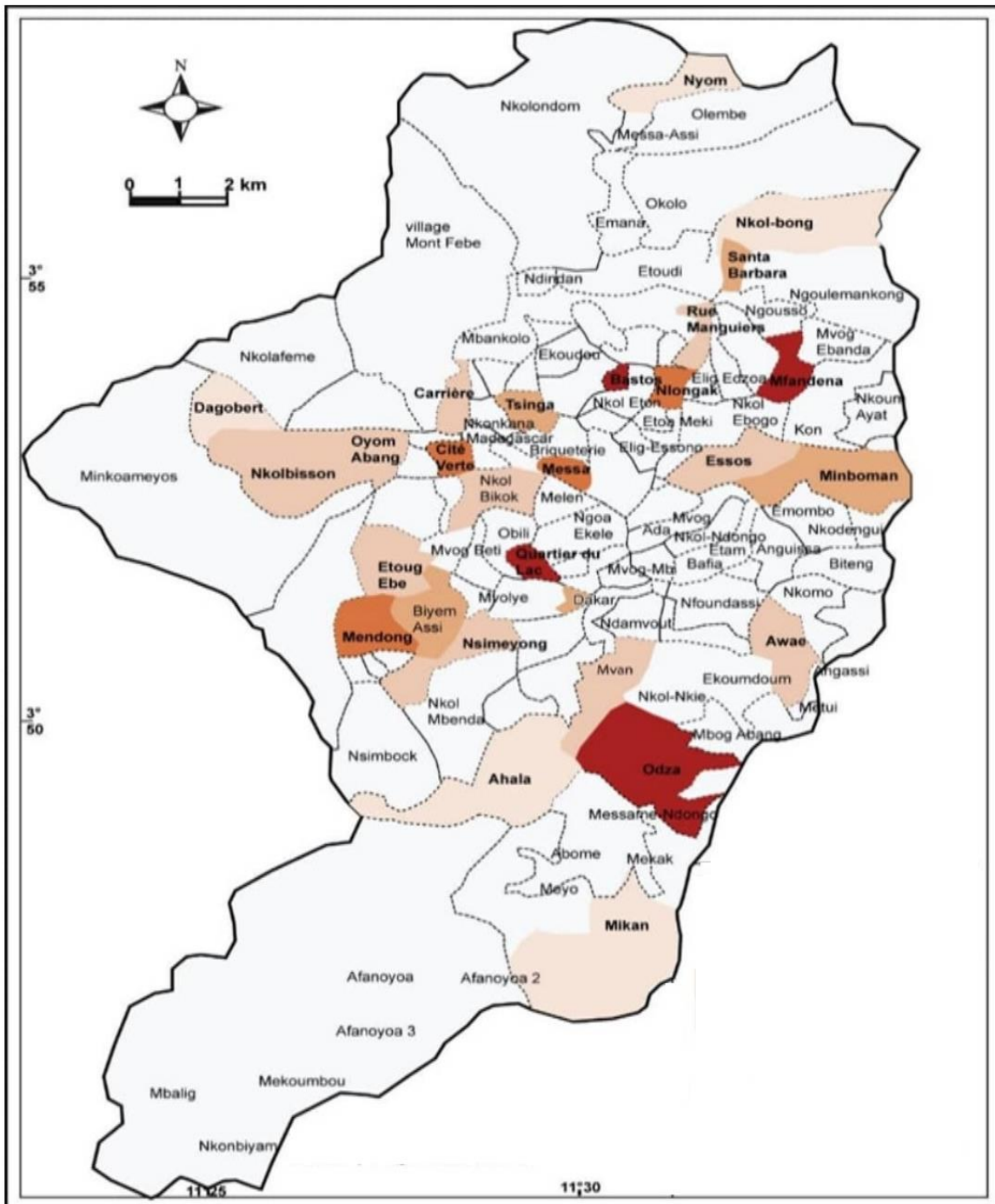
Carte 1 : La ville de Yaoundé (Mfoundi) et ses sept communes d'arrondissement



Source : Jules Raymond NGAMBI 17 mars 2015, cité par Éric VOUNDI et al, (décembre 2018).

La carte 1 ci-dessus présente les sept (7) communes de l'arrondissement de la ville de Yaoundé (Mfoundi).

Carte 2 : la ville de Yaoundé et ses différents quartiers



Source : Jules Raymond NGAMBI 17 mars 2015, cité par Éric VOUNDI et al, (décembre 2018).

La carte 2 ci-dessus présente la ville de Yaoundé et ses différents quartiers

Pour tout dire, la ville de Yaoundé, capitale politique du Cameroun et chef-lieu de la région du centre est située à 200 km de la côte atlantique, entre le 4^{ème} de latitude Nord et le 11°35 de la longitude Est.

B. LES TRAITS DOMINANTS DE LA PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE DE PORCS DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ

Les vingt-deux (22) acteurs sociaux interrogés¹⁴³ dans la ville de Yaoundé (Mfoundi) ont fait neuf (09) principales appréciations de l'évolution de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, réparties ainsi dans le tableau en annexes (05). L'interprétation sociologique dudit tableau permet de catégoriser ces neuf (09) principales appréciations de l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, comme l'indique le tableau deux (2) suivant.

Tableau 2 : L'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé

N°	État de lieux de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé	Verbatim des enquêtes	Nombre de fois	%
1	L'essor de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé.	« L'on observe de plus en plus la prolifération de petites porcheries derrière les habitations et à proximité des zones marécageuses, où l'on construit des petites porcheries en matériaux provisoires et sur pilotis » / « l'élevage de porcs est en plein essor dans la ville de Yaoundé aujourd'hui. On peut retrouver 07 fermes sur 10 maisons, ceci sans que le voisinage ne soit au courant » / « Les fermes porcicoles dignes de ce nom ont disparu pour cause d'urbanisation » / « la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé a connu une régression » / « Les éleveurs qui font en petite quantité utilisent de plus en plus les méthodes de nutrition modernes » / « Bon suivi sanitaire »	18 fois	56,25
2	La clandestinité de la pratique de porcs dans la ville de Yaoundé.	« In the subdivision most of the rearer do this clandestinely » / « la pratique de l'élevage de porcs se développe de façon anarchique et au mépris des lois et règlements en la matière » / « Les fermes porcicoles dignes de ce nom ont disparu pour cause d'urbanisation » / « la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé a connu une régression » / « On élève les porcs dans les banlieues de la ville de Yaoundé » / « the practice of pigrearing in urban and semi urban areas is forbidden » / « Les porcheries sont sales »	13 fois	40,62
3	L'augmentation du prix du kilogramme de porcs dans la ville de Yaoundé	« Il est vrai que la viande de porcs est de plus en plus chère au marché »	1 fois	3,12
Total			32 fois	99,99

Source : Enquête de terrain (septembre à décembre 2021).

¹⁴³Il s'agit de : sept acteurs institutionnels ; (un (01) délégué département du MINEPIA ; quatre (04) délégués d'arrondissement MINEPIA ; une infirmière vétérinaire MINEPIA ; un médecin vétérinaire ; huit (08) acteurs communautaires (les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé) et de sept acteurs de la société civile (les citoyens qui résident dans les environs des porcheries).

L'analyse sociologique de ce tableau 2 permet de comprendre que l'essor de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé est l'aspect le plus important d'après son pourcentage (56,25 % des occurrences). Il est suivi de la clandestinité de la pratique de porcs à (40,62 % des occurrences), et enfin de la cherté de la viande de porc avec (3,12 % d'occurrence). C'est dans cet ordre d'idées que la section A du deuxième chapitre de notre recherche se structure en trois (03) paragraphes, notamment : l'essor de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé (1), la clandestinité de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé (2) et l'augmentation du prix du kilogramme de porcs dans la ville de Yaoundé (3).

1. L'essor de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé

Étymologiquement, le mot « *essor* » est un déverbal sans suffixe d'essorer, lui-même du verbe latin « *exaurare* » qui signifie « *sécher à l'air* », dérivé « *d'aura* » qui renvoie à « *air* ». De sa définition première, « *essor* » renvoie au verbe « *essorer* », c'est-à-dire « *exposer à l'air libre* »¹⁴⁴.

Toutefois, pour ce qui est de cette étude, la définition que nous optons est celle qui lui est donnée par l'économiste français Jean-Baptiste SAY, qui définit « *essor* », comme : « *mouvement par lequel, quelque chose qui se développe rapidement et progresse de façons soutenue* »¹⁴⁵. C'est ainsi que le mot *essor* a des synonymes tels que : progrès, croissance et développement. Dans cette partie, l'essor de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé est évoqué dix-huit (18) fois, comme l'indique le tableau 2 de ce chapitre. Un nombre de fois, qui fait de cet aspect le plus important parmi les aspects qui présentent l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé. De ce fait, Il est judicieux de dire ici que, plusieurs chercheurs, voire penseurs avaient par le passé commencé à présenter la croissance de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé à partir de plusieurs documents. Nous pouvons justifier cela à partir de l'affirmation faite par le journaliste Irénée Modeste BIDIMA¹⁴⁶, qui affirme que

La consommation de la viande de porc ne cesse de croître au Cameroun, appelant davantage à un développement plus rapide de la production. D'après des chiffres du

¹⁴⁴[https:// : www.lalanguefrancaise.com Wiktionnaire](https://www.lalanguefrancaise.com/Wiktionnaire) – licence Créative Commons attribution partage à l'identique 3.0 (consulté le 05/01/2022 à 5 h).

¹⁴⁵ Jean-Baptiste SAY, (2001). *A Treatise on Political Economy; or the Production, Distribution, and Consumption of Wealth*, Ontario, Canada, p. 222.

¹⁴⁶Il est journaliste au journal *la voix du paysan*.

programme de développement de la filière porcine du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (Minepia) il y'a quelques années, l'on abattait plus de 250 porcs tous les jours rien qu'à Yaoundé pour pouvoir satisfaire la clientèle¹⁴⁷.

À partir de cette affirmation, nous pouvons comprendre que l'auteur laisse voir un effet d'accroissement de prix lorsqu'il soulève l'hypothèse selon laquelle, la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé est en pleine croissance. Cela se justifie d'ailleurs aussi à travers plusieurs verbatim de nos enquêtés. L'enquêté ADAMA DJOUME¹⁴⁸ affirme que « *l'élevage de porcs est en plein en plein essor dans la ville de Yaoundé aujourd'hui* »¹⁴⁹. Dans le même sens, l'enquêté Justin Claude ELANGA MBALLA¹⁵⁰ déclare que « *la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé aujourd'hui n'est plus à démontrer. Elle se fait voir dans tous les quartiers où on passe* »¹⁵¹. L'institution nationale de la statistique vient davantage certifier cet aspect en témoignant que

L'élevage est dominé par les bovins, les ovins, les porcins et l'aviculture [...], avec de plus en plus de personnes qui s'y intéressent. Les principaux cheptels susmentionnés ont connu un accroissement numérique positif. Quant à la production de viande, elle a connu une nette augmentation dans les différentes spéculations animales (porcins) entre 2016 et 2018¹⁵².

Toutefois, nous précisons que les tableaux (3, 4, 5 et 6) suivants se focalisent uniquement sur la présentation de l'essor porcine entre 2015 et 2018, ainsi qu'il suit.

Tableau 3 : L'évolution du cheptel entre 2014 et 2018

Spéculations	2015	2016	2017	2018
Porcins	3 373 217	3 491 280	3 613 475	3 729 106

Source : MINEPIA/DEPC.

Le tableau 3 ci-dessus présente l'évolution de l'activité de l'élevage, comme l'indique les différents chiffres du cheptel porcine de 2014 à 2018. L'on voit clairement la différence évolutive des porcins de chaque année.

¹⁴⁷ Irénée Modeste BIDIMA, (2015). « L'élevage de porcs : un investissement rentable », in *La voix du paysan*, n°294, p. 5.

¹⁴⁸ Elle est déléguée d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 5°.

¹⁴⁹ Entretien de terrain au quartier Nkol-messeng, décembre 2021.

¹⁵⁰ Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

¹⁵¹ Entretien du 25 septembre 2021 au quartier kondengui.

¹⁵² Institut National de la Statistique, (2019). « Annuaire Statistique du Cameroun », in *Chapitre 14 : ELEVAGE ET PÊCHE*, p. 211.

Tableau 4 : L'évolution de la production de viande (en tonnes) entre 2014 et 2018

Spéculation	2015		2016		2017		2018	
	Effectif abattu	Quantité de viande	Effectif abattu	Quantité de viande	Effectif abattu	Quantité de viande	Effectif abattu	Quantité de viande
Porcins	580193	40 614	720 600	50 442	896 419	62 749	769 687	53 877

Source : MINEPIA/DEPC.

Le tableau 4 ci-dessus présente l'évolution de la production de viande de porc en tonnes entre 2014 et 2018. À partir des effectifs abattus et des quantités de viande de chaque année, on remarque une croissance des chiffres de ces différentes années.

Tableau 5 : Les volumes d'abattage des porcs de la région du centre (Yaoundé) entre 2015 et 2018 (nombre de têtes)

Région	Année	Porcins
Centre	2015	19 089 727
	2016	23 174 275
	2017	4 023 401
	2018	13 908 660

Source : MINEPIA/DEPC.

Le tableau 5 ci-dessus présente l'évolution des volumes d'abattage des porcs de la région du centre entre 2015 et 2018 (nombre de têtes). Ainsi, on remarque une évolution de l'activité selon le total des chiffres de chaque année.

Tableau 6 : La production de viande de porcs de la région (Yaoundé) du centre entre 2015 et 2018 (en tonnes)

Région	Année	Porcins
Centre	2015	6 145
	2016	15 550
	2017	19 344
	2018	6 472

Source : MINEPIA/DEPC.

Le tableau 6 ci-dessus présente l'évolution de la production de viande de porcs de la région du centre entre 2015 et 2018 (en tonnes) selon les chiffres année après année. Ceci, malgré les quelques moments de chute de la production à cause de la peste porcine africaine et du rouget des années 2018 et 2019¹⁵³,

¹⁵³ Rapport annuel 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi, pp. 73-74.

En réalité, l'essor de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé (Mfoundi), s'illustre encore à partir de l'année 2019 à 2021 du 1^{er} semestre au 2^{em} et 3^{em} semestre (tableaux : 7, 8, 9, 10), comme l'affirme le rapport annuel 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi que « *malgré la persistance de la Peste Porcine Africaine (PPA) et du Rouget, cet élevage connaît une nette amélioration grâce à l'action gouvernementale par le biais de la sensibilisation sur des mesures d'hygiène et de biosécurité* »¹⁵⁴.

Tableau 7 : Les effectifs des abattages de porcins dans les arrondissements du Mfoundi (têtes) de 2019 à 2020

2019		2020	
Mfoundi	Total	Mfoundi	Total
Yaoundé 1	1310	Yaoundé 1	00
Yaoundé 2	8852	Yaoundé 2	10 000
Yaoundé 3	00	Yaoundé 3	00
Yaoundé 4	8036	Yaoundé 4	13 3000
Yaoundé 5	1179	Yaoundé 5	500
Yaoundé 6	03	Yaoundé 6	350
Yaoundé 7	21	Yaoundé 7	08
TOTAL	19 377	Total	23 858

Source : Rapport annuel 2019 - 2020 / DDEPIA MFOUNDI.

Le tableau 7 ci-dessus présente l'évolution des effectifs des abattages de porcins dans les arrondissements du département du Mfoundi (têtes) de 2019 à 2020, d'après le total des différents des chiffres de chaque année.

Tableau 8 : Les effectifs des abattages de porcins dans les arrondissements du Mfoundi (têtes) de 2021 (1er et 2em trimestre)

MFOUNDI	Total 1 ^{er} trimestre	Total 2 ^e trimestre	Total 1 ^{er} semestre
Yaoundé I	270	320	590
Yaoundé II	1320	1836	3156
Yaoundé III	0	0	0
Yaoundé IV	2254	5868	8122
Yaoundé V	726	421	1147
Yaoundé VI	58	422	480
Yaoundé VII	0	0	0
TOTAL	4628	8867	13495

Source : Rapport annuel 2021 / DDEPIA MFOUNDI.

Le tableau 8 laisse voir une croissance des activités sur les effectifs des abattages de porcins dans les arrondissements du Mfoundi (tête) de 2021 (1^{er} et 2^{em} semestre) au regard du total des effectifs des deux (02) trimestres.

¹⁵⁴Rapport annuel 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi, pp. 48-49.

Tableau 9 : Les quantités de viande de porcins produite (en tonne) en 2019 et 2020

2019		2020	
Départements	Total	Départements	Total
TOTAL	1356390	Total	1670060

Source : Rapport annuel 2019 - 2020 / DDEPIA MFOUNDI.

Le tableau 9 ci-dessus présente les quantités de viande de porcins produite (en tonne) en 2019 et 2020 dans le département du Mfoundi. Ainsi, on aperçoit une évolution de l'activité à partir des chiffres de production de chaque année dans le département.

Tableau 10 : Les quantités de viande de porcins produites (en tonne) de 2021 (1er et 2eme semestre)

Départements	Total 1 ^{er} trimestre	Total 2 ^e trimestre	Total 1 ^{er} semestre
TOTAL	32,396	62,069	94,465

Source : Rapport annuel 2019 - 2020 / DDEPIA MFOUNDI.

Le tableau 10 présent les quantités de viande de porcins produites (en tonne) de 2021 (1^{er} et 2^{em} trimestre) dans le département du Mfoundi, qui d'après le total des différents chiffres des deux (02) trimestres laissent voir une évolution de la pratique de l'élevage.

Tableau 11 : La quantité de viande de porcins produite (en tonne) du 3^{eme} Trimestre, octobre 2021

Départements	Total
TOTAL	333,410

Source : Rapport du troisième trimestre 2021 / DDEPIA MFOUNDI.

Le tableau 11 présente la quantité de viande de porcins produite (en tonne) du 3^{eme} trimestre, octobre 2021 dans le département du Mfoundi, laissant voir une évolution de l'activité comparativement au total de l'effectif (62,069) du 2^{eme} trimestre de la même année.

En réalité, tous ces tableaux font état de l'évolution de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé. C'est dans ce sens que l'enquête Parfait ABASSANE ABASSANE¹⁵⁵ renchérit que « *en réalité, la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé est à remarquer. On rencontre les éleveurs de porcs presque dans toute la ville aujourd'hui* »¹⁵⁶. Un autre éleveur de porcs, Guy NDJIKE va dans la même lancée, lorsqu'il certifie que « *l'élevage de*

¹⁵⁵ Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

¹⁵⁶ Entretien du 11 septembre 2021 au quartier Odza.

porcs se fait à Yaoundé depuis, c'est pas une histoire qui a commencée aujourd'hui »¹⁵⁷. Dans la même logique, l'enquêté Junior Desmond MVONDO MBA ¹⁵⁸ mentionne que « moi je pense que la pratique de l'élevage de porcs évolue dans la ville de Yaoundé aujourd'hui, parce qu'on rencontre les gens qui élèvent les porcs presque partout. Et même lors des fêtes, on voit les gens qui coupent les porcs dans les quartiers»¹⁵⁹. Tout compte fait, nous observons l'essor de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé (Mfoundi) à partir des tableaux présentés, les tableaux qui selon les chiffres des différentes années laissent voir une évolution remarquable, et également à partir des dix-huit (18) verbatim de nos enquêtés dans le tableau 2 cette étude, qui montre aussi une croissance de l'activité de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé.

2. La clandestinité de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé

Du latin « *clandestinus* » qui signifie « *cachette* »¹⁶⁰ en français. Le mot « *clandestin* » se définit, comme étant une « *chose qui existe, fonctionne, se fait de manière secrète, en dehors de ceux qui exercent l'autorité, à l'encontre des lois établies, de la procédure normale et licite* »¹⁶¹. C'est ainsi que le terme peut se comprendre au sens des synonymes : caché, illicite, et secret. Ainsi, la pratique de l'élevage de porcs de la ville de Yaoundé se pratique de façon clandestine. Cela se justifie d'ailleurs à partir des treize (13) verbatim du tableau 2 de cette recherche. Toutefois, il peut sembler judicieux de chercher à comprendre pourquoi la pratique de l'élevage se fait de façon clandestine dans une société donnée. De ce fait, le sociologue Samuel-Béni ELLA ELLA l'explique à suffisance lorsqu'il dit : « *à cause de la pression des normes sociales qui condamnent leurs pratiques, les acteurs déviants sont obligés de se cacher ou de dissimuler ce qu'ils font aux yeux des personnes extérieures pour se mettre à l'abri de toute sanction sociale négative* »¹⁶². Dans cette lancée, le journal *la voix du paysan* de Bernard NJONGA de 2015 précise que « *ils sont nombreux à élever sans autorisation de création ni d'ouverture d'un établissement d'élevage à petite ou à grande échelle* »¹⁶³. En réalité, la pratique de l'élevage de porcs de la ville de Yaoundé n'obéit réellement pas aux normes sociales y afférentes, voire prescrites par le gouvernement du Cameroun. C'est ainsi que nous observons plusieurs porcheries dans la ville de Yaoundé

¹⁵⁷ Entretien du 12 octobre 2021 au quartier Obili.

¹⁵⁸ Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

¹⁵⁹ Entretien du 11 septembre 2021 au quartier Messa-mendongo.

¹⁶⁰ www.lalanguefrancaise.com, (consulté le 10/01/2022 à 22h).

¹⁶¹ <https://www.conrtl.fr/def>. *Assemblée, démarche, relations clandestines* (Ac. 1832-1832), in *Journal clandestin*, presse clandestine (consulté le 10/01/2022 à 22h).

¹⁶² Samuel-Béni ELLA ELLA (2014), *Quand Le Capitalisme Cynégétique Envahit La Réserve Du Dja : Étude de la sociologie de la chasse déviante*. Yaoundé, PUF, p. 43.

¹⁶³ Bernard NJONGA (2015), « Feuilles économiques : Le porc », in *La voix du paysan*, n°294, p. 6.

(photos : 1, 2, 3), qui vont à l'encontre de la prescription de l'article 2 du décret du 16 juillet 1975 qui précise que « *tout projet de création d'un établissement mentionné à l'article 1^{er} doit avant sa mise en exécution, être soumis à l'approbation du Ministère chargé de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales* »¹⁶⁴.

Photos : 1- 2- 3 : les porcheries clandestines

Photo : 1 à Mvog-betsi



photo : 2 à Nkol-messeng



Source : Patrick Herve NTOLO (samedi, 25 septembre et jeudi 16 septembre 2021)

Photo : 3 à Ekounou



Source : Patrick Herve NTOLO (jeudi, 16 octobre 2021).

¹⁶⁴ Le décret du 16 juillet 1975, portant réglementation des Établissements d'Exploitation en matière d'Élevage et des Industries Animales, article, 2.

La photo 1 présente une porcherie au quartier Mvog-betsi, construite derrière une maison d'habitation de telle sorte que le public ne puisse pas voir, et à côté des habitations à cinq (05) mètres d'écart seulement, pas de rigole pour canaliser les eaux usées, les mesures d'hygiène et de salubrité autour de la porcherie sont négligées. La photo 2 est une porcherie construite au quartier Nkol-messeng à côté d'une habitation, à dix (10) mètres d'écart seulement ; pas de rigole pour canaliser les eaux usées vers une fosse, les mesures d'hygiène et de salubrité autour de la porcherie sont négligées. La photo 3 est une porcherie au quartier Ekounou, construite à vingt (20) mètres d'un forage où tout le quartier se ravitaille en eau (potable). Les mesures d'hygiène et de salubrité autour de la porcherie sont moins respectées.

En clair, les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé (Mfoundi) exercent leurs activités de façon clandestine, ils n'ont pas les attestations de conformité, délivrées par des autorités compétentes en ce domaine. Plusieurs verbatim de nos enquêtés l'attestent d'ailleurs. C'est ainsi que l'enquêté Emmanuel CHE FRU¹⁶⁵ affirme que « *first of all, the practice of pigrearing in urban and semi urban areas is forbidden* »¹⁶⁶. Dans le même ordre d'idées, Serges Aimé AMOU'OU BIWOLE¹⁶⁷ affirme que « *la pratique de l'élevage de porcs [...] dans la ville de Yaoundé se développe de façon anarchique et aux mépris des lois et règlement en la matière* ». Toujours dans le même canevas, l'enquêté Cyrille Hervé MISSONI MOULE¹⁶⁸ déclare que « *l'évolution de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de [...] suit à une urbanisation très poussée de la ville et l'interdiction faite par les autorités* »¹⁶⁹.

Nous pouvons également constater cette clandestinité de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé à travers la façon et les endroits que les éleveurs de porcs construisent leurs porcheries. Elles sont construites de telles sortes qu'elles ne soient pas vues de tous (photos (4-5)). L'enquêté Théodore MABARGA NGOUL¹⁷⁰ affirme à propos que « *Ici dans mon secteur, on en trouve les porcheries. Il est vrai que les éleveurs font tout pour cacher ces porcheries* »¹⁷¹. L'enquêtée ADAMA DJOUME¹⁷² rétorque à propos que « *on peut retrouver sept (07) fermes sur dix (10) maisons, et ceci sans que le voisinage ne soit au*

¹⁶⁵ Il est ingénieur zootechnicien et délégué d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 4.

¹⁶⁶ Entretien du 16 décembre 2021 au quartier Kondengui.

¹⁶⁷ Il est Chef de brigade hygiène à la communauté urbaine de Yaoundé (CUI).

¹⁶⁸ Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

¹⁶⁹ Entretien du 29 décembre 2021 au quartier Mvog-betsi.

¹⁷⁰ Citadin de ladite ville et résident aux environs d'une porcherie.

¹⁷¹ Entretien du 09 octobre 2021 au quartier Ekounou.

¹⁷² Elle est Déléguée d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 5.

courant »¹⁷³. C'est d'ailleurs ce qui justifie son nombre (18 fois) d'appréciations par les enquêtés.

Photos 4 – 5 : Les porcheries clandestines (cachées)

Photo : 4 à Ekounou



Photo : 5 à Mbock-abang



Source : *Patrick Herve NTOLO (samedi, 30 octobre 2021).*

La photo 4 présente une porcherie au quartier Ekounou, construite presque dans un ravin pour qu'elle ne soit pas vue par le public. Construite derrière des arbres et les bananiers plantains pour rester cachée au public, à vingt (20) mètres d'une maison d'habitation. La photo 5 présente une porcherie au quartier Mbock-abang, construite dans une petite brousse juste derrière les maisons d'habitation, pour ne pas être à découvert du public. Les mesures d'hygiène et de salubrité autour de la porcherie sont moins respectées.

3. L'augmentation du prix du kilogramme de porcs dans la ville de Yaoundé

Dans cette étude, il question de comprendre que nous allons utiliser l'« *augmentation des prix* » au sens de « *hausser les prix* », qui est l' « *action d'augmenter le montant d'une chose destinée à la vente* »¹⁷⁴. C'est ainsi que l'on peut l'assimiler à plusieurs définitions dans cette même perspective. Ainsi, l'augmentation du prix du kilogramme de porcs dans la ville de Yaoundé a été évoquée une (01) fois dans le tableau 2. Un chiffre, qui peut être justifié par l'arrivée de certaines épidémies de ces deux dernières années affectant ainsi le secteur de l'élevage en général : la peste porcine Africaine (PPA), le rouget ; ainsi que certaines pandémies le (Covid - 19) par exemple, de telle sorte à maintenir ou à rabaisser les

¹⁷³ Entretien du 16 décembre 2021 au quartier Nkol-messeng.

¹⁷⁴ <https://www.lintenaute.fr-definition> (consulté le 08/01/2022 à 22h).

prix des porcs et de viande de porcs. Il n'en demeure pas moins que le porc connaît une hausse des prix ces dernières années. Plusieurs données de terrain le justifient. Déjà, depuis 2013 dans le magazine *investir au Cameroun*, on faisait déjà mention du prix du kilogramme (kg) de viande de porcs, qui était à deux mille huit cents (2800) FCFA dans les marchés de Yaoundé et de Douala¹⁷⁵. Deux années plus tard, en 2015 précisément, dans le journal *la voix du paysan*, un de ses éditeurs Martial NJIE TABI atteste également la hausse du prix du porc à Yaoundé lorsqu'il dit : « *d'après d'autres revendeurs de ce marché, le prix des bêtes a subi une légère hausse...* »¹⁷⁶. Après cinq années, en 2020 Adrian NGO'O BITOMO¹⁷⁷ témoigne que « *normal que des bêtes qui en temps normal étaient vendues à quatre cent milles (400.000) FCFA, le soient désormais à deux cent cinquante milles / deux cent soixante-quinze milles (250.000-275.000) FCFA* »¹⁷⁸. En 2021, nous vivons alors une hausse véritable des prix du porc et même de la viande de porc. Amadou TIKELE précise à propos que « *Dans les marchés de la ville de Yaoundé hier, le constat est là. Le prix de la viande de porc connaît une hausse oscillante entre deux cents (200) FCFA et cinq cents (500) FCFA* ». Ainsi, Jean BOGNING¹⁷⁹ confirme aussi cette hausse des prix en ces termes : « *les fêtes sont là et la c.a.n arrive. C'est le moment de se faire du bénéfice pour rattraper le manque à gagner que j'ai subi il y'a un mois* »¹⁸⁰. Marguerite IBIMKE¹⁸¹, ménagère renchérit dans le même sens que « *hier au marché du Mfoundi, le kilogramme était vendu à deux mille huit cents (2800) FCFA au lieu de deux mille cinq cents (2500) FCFA il y'a juste deux semaines* ». Nous constatons également cette hausse de prix par Bruno SOUOP (employé de restaurant) lorsqu'il dit : « *Je suis venu faire les courses pour ma patronne qui est tenancière d'un restaurant. Elle n'est pas au courant de cette augmentation. Comment vais-je faire pour lui expliquer que j'ai dépensé 300 FCFA de plus étant donné que je n'aurai pas de reçu, ni de facture à lui présenter* »¹⁸². L'éditorialiste Amadou TEKELI¹⁸³ continue dans ce sens en témoignant que

Dans d'autres quartiers comme celui du quartier Acacia, le kilogramme se vend déjà à trois milles (3000) FCFA. Seulement, quoique relativement élevés pour le camerounais lambda,

¹⁷⁵[Htp://www.google.com/index.php.elevage.2308-4508-flambee-de-la-viande-de-porc-sur-le-marche-camerounais/amp](http://www.google.com/index.php.elevage.2308-4508-flambee-de-la-viande-de-porc-sur-le-marche-camerounais/amp) (consulté le 09/01/2022 à 4h).

¹⁷⁶ Martial NJIE TABI, (2015). « *Feuille économiques, Le porc : le prix en légère hausse* », in *La voix du paysan*, novembre, p. 7.

¹⁷⁷Coordonnateur du programme Agropoles.

¹⁷⁸ NSANGOU N Aicha, (2020). « *Économie : viande de porc : au régime* », in *Cameroon tribune*, 21 août, p. 2.

¹⁷⁹ Commerçant de la ville de Yaoundé.

¹⁸⁰ TEKILE AMOUGOU, (2021). « *Économie : viande de porc : les prix grimpent* », in *Cameroun tribune*, 15 décembre, 12 h 55 min. p. 2.

¹⁸¹ Ménagère dans la ville de Yaoundé.

¹⁸² TEKILE AMOUGOU, (2021). « *Économie : viande de porc, les prix grimpent* », in *Cameroun tribune*, 15 décembre 2021. 12 h 55 min, p. 2.

¹⁸³Il est éditorialiste au journal *Cameroun tribune*, 15 décembre 2021. 12 h 55 min. p. 1.

les prix sont inchangés dans les grandes surfaces marchandes entre trois milles huit dents (3850) FCFA le kg en fonction de la partie du porc sollicitée¹⁸⁴.

Tout compte fait, l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé s'apprécie à partir des aspects ci-présentés.

C. LES DIFFERENTES PRATIQUES OBSERVÉES CHEZ LES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ

Pour ressortir les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, nous avons jugé utile d'évaluer les connaissances de nos enquêtés sur les normes relatives à la pratique de l'élevage de porcs au Cameroun en général, et dans la ville de Yaoundé en particulier. C'est pourquoi la section C du deuxième chapitre de cette recherche comprend deux (02) paragraphes, à savoir : la présentation des bonnes pratiques en matière d'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé connues par nos enquêtés (paragraphe 1) et les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé (paragraphe 2).

1) La description des bonnes pratiques en matière d'élevage chez les éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé

Les vingt-deux (22) acteurs sociaux interrogés dans la ville de Yaoundé (Mfoundi) ont évoqué deux (02) bonnes pratiques en matière de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, comme l'indique le tableau 12 suivant.

¹⁸⁴ TEKILE AMOUGOU (2021), « Économie : viande de porc, les prix grimpent », in *Cameroun tribune*, 12 h 55 min. p. 2.

Tableau 12 : Les bonnes pratiques en matière d'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé

N°	Les bonnes pratiques en matière d'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé	Verbatim des enquêtés sur les bonnes pratiques en matière d'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé	Nombre de fois	%
1	Le respect des programmes de prophylaxie de la part des éleveurs	« La prophylaxie » / « respect des programmes de prophylaxie » / « Avoir un vétérinaire pour suivre votre activité » / « Bien suivre les recommandations des vétérinaires » / « bien choisir la race » / « porcelets de race importées ou améliorées ayant de bonnes performances zootechniques » / « Respecter les mesures de biosécurité » / « Alimentation équilibrée (provende) » / « Alimentation plus moderne que par les déchets de cuisine » / « Protection des sujets dans les enclos bien construits »	16 fois	53,33
2	La propreté dans et autour des enclos dans la ville de Yaoundé	« Application des règles d'hygiène » / « propreté dans et autour des enclos » / « Il faut garder la porcherie propre et même les porcs » / « élever loin des habitations » / « Dans tous les élevages, les eaux usées sont canalisées empêchant les odeurs dans les quartiers » / « Les fèces de porcs ne sont plus jetées aujourd'hui, on les sèche et les utilise comme engrais bio » / « évacuation des excréments régulières (utilisation des déchets dans les plantations, canalisation des déchets dans une grande fosse) »	14 fois	46,66
Total			30	99,99

Source : Enquête de terrain (septembre à décembre 2021).

L'analyse sociologique du tableau 12 ci-dessus permet de comprendre que le respect des programmes de prophylaxie de la part des éleveurs est le facteur le plus important avec un pourcentage de 53,33 % des occurrences. Il est suivi de la propreté dans et autour des enclos dans la ville de Yaoundé, qui a un pourcentage de 46,66 % des occurrences. C'est dans cet ordre d'idées que la section B du deuxième chapitre se structure en deux (02) parties, à savoir : le respect des programmes de prophylaxie de la part des éleveurs (a) et la propreté dans et autour des enclos dans la ville de Yaoundé (b)

a) Le respect des programmes de prophylaxie de la part des éleveurs

Dans cette recherche, le terme « *prophylaxie* » qui est au centre dudit paragraphe de cette recherche est définie, comme :

Le processus actif ou passif ayant pour but de prévenir l'apparition, la propagation d'une maladie, par opposition à la thérapie curative, qui vise à la guérir. Le terme fait aussi bien référence à des procédés médicamenteux qu'à des campagnes de prévention ou à des bonnes pratiques adaptées¹⁸⁵.

Ainsi, après cette clarification du terme « *prophylaxie* », nous pouvons dire que plusieurs éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé appliquent tout au moins la réglementation, voire respectent plus ou moins les normes relatives exigées à la pratique de l'élevage de porcs, comme l'indique le tableau 12 de ce deuxième chapitre. Ainsi, le respect des programmes de prophylaxie a été cité seize (16) fois par nos enquêtés. Un nombre qui n'est pas à négliger lorsqu'il faille comprendre les différentes pratiques non déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. C'est en ce sens que les recommandations faites dans le *cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)* du projet de développement de l'élevage (PRODEL), précisent à propos de « *vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs* »¹⁸⁶, notamment : la construction des porcheries en matériaux « *semi-définitifs* »¹⁸⁷ ou « *définitifs* »¹⁸⁸, (photo : 6-7).

Photos 6 – 7 : Construction des porcheries en matériaux semi-définitifs ou définitifs

Photo : 6 à Mimbomane



Photo : 7 à Messa-mendongo



Source : Patrick Hervé NTOLO (mardi, 12 et vendredi, 29 octobre 2021).

¹⁸⁵<https://fr.m.wikipedia.org> (consulté le 27/01/2022 à 23h).

¹⁸⁶ MINEPIA, (2016). « *Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES) du Projet de Développement de l'élevage (PRODEL)* », in *Rapport Définitif*, pp. 62- 63.

¹⁸⁷ Ce sont les matériaux qui ont une durée limitée. Il n'existe que pour un temps, <https://www.vandenborre.be/mat> (consulté le 28/01/2022 à 22h).

¹⁸⁸ Ce sont les matériaux définitifs. C'est sortir du provisoire pour faire du définitif, <https://www.vandenborre.be/mat> (consulté le 28/01/2022 à 22h).

La photo 6 est une porcherie construite en matériaux semi-définitifs (le bois et les feuilles de tôles utilisés déjà) au quartier Mimbomane. La photo 7 est une porcherie construite en matériaux définitifs (les parpaings et les feuilles de tôles toutes neuves) au quartier Messa-mendongo.

Cela s'illustre déjà en 2015 avec le journaliste rural Irénée Modeste BIDIMA¹⁸⁹, qui enseigne que

Les maladies les plus courantes de porcs sont la peste africaine, le rouget, la diarrhée blanche des porcelets. Pour lutter contre les parasites internes et externes, il y'a l'injection d'Ivermectine, l'utilisation d'un acaricide, oindre le porc avec un mélange crésyl ou huile de vidange et du pétrole, baigner l'animal, utiliser un vermifuge¹⁹⁰.

Dans le même sens, lors de notre enquête de terrain, l'enquête Emmanuel CHE FRU¹⁹¹ va signifier que

Je ne suis pas politicien, je suis scientifique. L'élevage est certes interdit, mais nous comptons un bon nombre des éleveurs dans les rues de Yaoundé, qui modestement se font accompagner au quotidien par les techniciens zootechniques. On essaie tant bien que mal de suivre leurs activités¹⁹².

Pour renchérir ces appréciations, plusieurs autres acteurs sociaux se sont prononcés à propos. C'est ainsi que l'enquêtée Rita Claude MBOUTI¹⁹³ relève le critère de « *respecter les mesures de biosécurité* ». L'enquêtée Pélagie DONGNANG Épse DONGMO¹⁹⁴ va aller dans le même sens lorsqu'elle parle de la « *protection des sujets dans les enclos bien construits* »¹⁹⁵. Et l'enquêté Guy NDJIKE¹⁹⁶ qui évoque le fait de : « *bien suivre les recommandations des vétérinaires* »¹⁹⁷.

Cependant, bien que les acteurs sociaux se soient exprimés pour relever la forte considération du respect des programmes de prophylaxie de la part des éleveurs, comme l'un des aspects des bonnes pratiques en matière d'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, avec seize (16) appréciations, soit un pourcentage de 54,23%. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il y'a également bon nombre d'acteurs sociaux, qui ne se sont pas prononcés pour cet aspect. L'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé se distingue aussi à partir des bonnes pratiques relevées plus haut par les acteurs sociaux, qui ont évoqués le respect des programmes de prophylaxie de la part de éleveurs comme bonnes pratiques.

¹⁸⁹ Il est journaliste au journal *la voix du paysan*.

¹⁹⁰ Irénée Modeste BIDIMA, (2015). « *L'alimentation et la protection sanitaire* », in *La voix du paysan*, n°294, p. 11.

¹⁹¹ MINEPIA, ingénieur zootechnicien et délégué d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 4.

¹⁹² Entretien du 16 décembre 2021 au quartier Kondengui.

¹⁹³ Elle est déléguée d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 2, entretien de décembre 2021.

¹⁹⁴ ELLE est infirmière vétérinaire à la délégation d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 6°

¹⁹⁵ Entretien du 07 décembre 2021 au quartier Etoug-Ebé.

¹⁹⁶ Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

¹⁹⁷ Entretien du 12 octobre 2021 au quartier Obili.

b) La propreté dans et autour des enclos dans la ville de Yaoundé

En définissant le mot « *propreté* », comme étant : « *un état de netteté, une absence de saleté ou d'ordures* »¹⁹⁸, elle réfère à un état de salubrité. La propreté dans et autour des enclos dans la ville de Yaoundé est mentionnée quatorze (14) fois dans le tableau 12 de ce document. Ainsi, il est fort possible de comprendre ici que plusieurs éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé font des efforts pour garder, voire pour mettre de la propreté dans et autour des enclos des porcs, comme le recommande le *cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)* du projet de développement de l'élevage (PRODEL) de : « *vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs* »¹⁹⁹, notamment : l'application des mesures d'hygiène et de salubrité élémentaires indispensables dans une porcherie (photo: 8 - 9) pour ne que citer celles-là.

Photo 8-9 : Les porcheries respectant les mesures d'hygiène et de salubrité à l'intérieur et à l'extérieur

Photo : 8 à Tsinga



Photo : 9 à Mvog-betsi



Source : Patrick Hervé NTOLO (mercredi, 10 et samedi, 20 novembre 2021).

La photo 8 est une porcherie au quartier Tsinga, qui présente un état de propreté louable à l'intérieur, avec un sol cimenté bien que construite pas loin des habitations. La photo 9 présente une porcherie au quartier Mvog-betsi, malgré qu'elle soit construite clandestinement, elle présente tout au moins un état de propre appréciable à son extérieur.

¹⁹⁸<https://www.lalanguefrancaise.com>, (consulté le 28/01/2022 à 22h).

¹⁹⁹ MINEPIA, (2016). « *Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES) du Projet de Développement de l'élevage (PRODEL)* », in *Rapport Définitif*, p. 63.

Toutefois, afin d'illustrer cet aspect (la propreté dans et autour des enclos dans la ville de Yaoundé), plusieurs auteurs se sont exprimés dans ce sens. C'est ainsi que nous pouvons relever comme exemple : les *fiches techniques* qui montrent comment entretenir une porcherie et la garder propre. Elles relèvent qu'il faut : « *Évacuer les excréments ; laver à l'eau : 1x par semaine le même jour* »²⁰⁰. Les mêmes fiches techniques enseignent que « *quand on lave les porcs à l'eau, il faut mettre une cuillère d'eau de javel ou de crésyl dans le seau d'eau. Ne pas oublier de laver les bois, les murs et le sol de la porcherie* »²⁰¹. La propreté au niveau de l'activité de l'élevage en général, celui des porcs en particulier, reste l'une des priorités pour une meilleure pratique de cette filière. Ceci, non seulement pour le bien des bêtes, mais également pour la santé des populations et de celle de l'environnement. L'article 1^{er} de l'arrêté du 21 mai 2000 enseigne que « *le présent arrêté précise les modalités d'application de certaines règles de salubrité et de sécurité publique* »²⁰². En clair, voilà ce sur quoi doit se référer les établissements de l'élevage en général, ceux des porcs de la ville de Yaoundé en particulier. Sur ce fait, à propos de l'hygiène des porcs et même celle des porcheries, Irénée Modeste BIDIMA²⁰³ mentionne que « *l'élevage de porcs demande la plus grande hygiène. Prévenir vaut mieux que guérir [...], bien aménager la porcherie en évitant qu'il pleuve ou qu'il ne fasse soleil dans les bâtiments. Nettoyer quotidiennement les abreuvoirs et les mangeoires* »²⁰⁴. Il est aussi important de dire ici que, même lors de nos entretiens de terrain, plusieurs acteurs sociaux ont relevé l'importance de la propreté dans et autour des enclos, comme étant l'une des bonnes pratiques en matière de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé. L'enquêté Parfait ABASSANE ABASSANE²⁰⁵ dit à propos qu'« *il faut garder la porcherie propre et même les porcs* »²⁰⁶. L'enquêté Guy NDJIKE²⁰⁷ rétorque en demandant de « *toujours mettre la propreté où il y'a les porcs* »²⁰⁸. Dans cette même lancée, le journal *la voix du paysan* se trouve la réponse à Émile²⁰⁹ en ces termes :

De manière préventive, respecter les mesures d'hygiène. [...] Pour éviter de se faire envahir par les mouches en porcherie, une lutte précoce et journalière s'impose. Cela se passe le respect des mesures d'hygiène : cimenter le sol de la porcherie si ça n'a pas été fait ; nettoyer et laver à grande eau tous les jours ; bien gérer les déchets (purin) ; nettoyer les animaux pour assurer une hygiène de la peau (eau + savon + désinfectant) ; Traiter

²⁰⁰<https://labos.ulg.ac.be>> 2014/11 (consulté le 28/01/2022 à 23h).

²⁰¹ Idem

²⁰² L'arrêté conjoint n°00073-MINAT-MINVIL du 21 mai 2000 précise les modalités d'application de certaines règles de salubrité et de sécurité publiques à respecter et appliquer, article 1^{er}.

²⁰³ Il est journaliste au journal *la voix du paysan* ».

²⁰⁴ Irénée Modeste BIDIMA, (2015). « *L'alimentation et la protection sanitaire* », in *La voix du paysan*, n°294, p. 11.

²⁰⁵ Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

²⁰⁶ Entretien du 11 septembre 2021 au quartier Odza.

²⁰⁷ Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

²⁰⁸ Entretien du 12 octobre 2021 au quartier Obili.

²⁰⁹ Jeune éleveur de porcs dans Yaoundé.

immédiatement toute plaie (nettoyer + désinfecter tous les jours) ; Après lavage, utiliser le crésyl tout autour de la porcherie²¹⁰.

À la doléance d'Émile qui demande que « *Je fais l'élevage de porcs depuis deux (02) ans. Mais j'ai un problème de mouches qui envahissent ma ferme. Quel risque court mon élevage ? Avec quel produit chasser les mouches dans la porcherie ?* »²¹¹. En somme, la propreté dans et autour des enclos de la ville de Yaoundé est l'une des bonnes pratiques exigées dans la pratique de l'élevage de porcs²¹², bien que l'on rencontre plusieurs pratiques déviantes également.

2) Les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

Les vingt-deux (22) acteurs sociaux interrogés dans la ville de Yaoundé (Mfoundi) ont relevés dix (10) pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé, réparties ainsi qu'il suit dans le tableau 13 suivant :

²¹⁰<https://www.lavoixdupaysan.net> (consulté le 28/01/2022 à 10h).

²¹¹ <https://www.lavoixdupaysan.net> (consulté le 28/01/2022 à 10h).

²¹² Pages 47 – 48.

Tableau 13 : Les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

N°	Les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé	Verbatim des enquêtés sur les pratiques non réglementaires observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé	Nombre de fois	%
1	Le non-respect des normes de construction des fermes ou porcheries	« Pollution de l'environnement avec les odeurs nauséabondes » / « on laisse l'eau sale dans la rigole ça sent très mal » / « l'eau circule à coté de notre maison et ça sent très mal » / « pollution des eaux en aval de la porcherie avec les déchets des porcheries » / « atteinte à la santé publique » / « Non-respect de normes de bâtiments » / « Porcheries très proches des habitations » / « les mauvaises constructions des fermes chez ceux qui n'observent pas les normes zootechniques dans la construction des bâtiments d'élevage » / « trouble du voisinage avec les bruits ou les pleures des porcs affamés » / « Nuisances sonores et olfactives » / « Abattages clandestins » / « Négligence des pratiques prophylactiques » / « Pas de bon soins des vétérinaires » / « Le manque d'un bon suivi médical pour certains éleveurs » / « Le manque des méthodes zootechniques modernes »	32 fois	54,23
2	Le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité	« Conditions d'hygiène et de salubrité déplorables » / « Mauvaise hygiène (animal, environnement, éleveurs) » / « Absence d'évacuation des déchets » / « L'eau qu'ils nettoient les porcs ou les porcheries n'est pas bien gérée » / « Non-respect des mesures de biosécurité » / « Mauvaise gestion des déchets »	27 fois	45,76
Total			59 fois	99,99

Source : Enquête de terrain (septembre à décembre 2021).

L'analyse sociologique poussée du tableau 13 ci-dessus permet de comprendre que la pollution de l'environnement par les porcheries incommodes est l'aspect le plus important qui explique les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, d'après son pourcentage (54,23 %) des occurrences ; puis les conditions d'hygiène et de salubrité avec 45,76 % des occurrences. C'est dans cet ordre d'idées que la section B du deuxième chapitre de cette recherche se structure en

deux (02) parties : Le non-respect des normes de construction des fermes ou porcheries (a), et le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité (b).

a)Le non-respect des normes de construction des fermes ou porcheries

Pour illustrer les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé. Le non-respect des normes de construction des fermes ou porcheries est le facteur le plus important. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il se trouve évoquer trente-deux (32) fois par nos enquêtés, comme mentionné dans le tableau 13 de ce document. Ainsi, parler de la mauvaise construction des porcheries renvoie au non-respect des normes relatives à la pratique de l'activité de l'élevage de porcs tels que menée dans la ville de Yaoundé. Par exemple, l'article 17 de la loi du 05 août 1996 précise que

*Le promoteur ou maître d'ouvrage de tout projet d'aménagement, d'ouvrage, d'équipement ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature, de porter atteinte à l'environnement, est tenu de réaliser, selon les prescriptions du cahier des charges, une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes et indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et les incidences sur l'environnement en général*²¹³.

Dans la même perspective, le « *cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)* du projet de développement de l'élevage (PRODEL) » recommande de « *vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs* »²¹⁴, entre autres : l'installation des fermes ou porcheries d'une distance d'au moins 50 mètres des habitats et la limitation de la pollution de l'air en orientant les bâtiments de porcherie suivant la direction du vent (bâtiment parallèle au sens du vent).

À partir de toutes ces normes y afférentes (la loi du 05 août 1996 et le *cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)* du projet de développement de l'élevage (PRODEL), on comprend que les trente-deux (32) verbatim du tableau 13 tiennent toute leur importance lorsqu'ils présentent la mauvaise construction des porcheries, comme le facteur plus important qui soit à l'origine des différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. Les porcheries se développent au quotidien et sont construites partout et n'importent comment (photo : 10 - 11). Ainsi, ces pratiques déviantes s'illustrent également à travers les appréciations de plusieurs acteurs sociaux interrogés.

²¹³ Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant *loi-cadre relative à la gestion de l'environnement constitue l'instrument juridique de base en matière de la protection de l'environnement au Cameroun.*, article 17.

²¹⁴ MINEPIA, (2016). « *Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES) du Projet de Développement de l'élevage (PRODEL)* », in *Rapport Définitif*, août 2016, p.62-63.

L'enquête ADAMA DJOUME²¹⁵, qui affirme que « *les mauvaises constructions des fermes chez ceux qui n'observent pas les normes zootechniques dans la construction des bâtiments d'élevage* ». De même, l'enquête Brice ATANGANA²¹⁶ précise que « *moi je ne trouve aucune bonne pratique. Les porcheries sont à côté de la route et ça dérange les gens, ça nous dérange avec les odeurs* »²¹⁷. Toutes ces appréciations des acteurs sociaux attestent l'effectivité des mauvaises constructions des fermes ou des porcheries considérées ici, comme pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, et qui sont à l'origine des différentes pollutions de l'environnement.

Photos 10 et 11 : Les porcheries non réglementaires aux exigences environnementales dans la ville de Yaoundé

Photo 10 à Messa-mendongo



Photo : 11 à Ekounou



Source : *Patrick Hervé NTOLO (samedi, 29 et dimanche, 21 décembre 2021).*

La photo 10 est une porcherie construite à côté d'un ruisseau, et à quatre (04) mètres d'un habitat au quartier Messa-mendongo. La photo 11 au quartier Ekounou est une porcherie construite à quinze (15) mètres d'un forage où tout le quartier se ravitaille en eau (potable)

Toutefois, en plus des mauvaises constructions des fermes ou des porcheries, plusieurs éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé brillent par le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité pour leurs fermes ou porcheries.

²¹⁵ Elle est déléguée au MINEPIA de la commune d'arrondissement de Yaoundé 5^{ème}.

²¹⁶ Citadin de la ville de Yaoundé et résident aux alentours d'une porcherie.

²¹⁷Entretien du 08 septembre 2021 au (quartier Kondengui).

b) Le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité

Cité vingt-sept (27) fois par nos enquêtés, comme l'indique le tableau 13 de cette recherche, le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité est aussi un facteur important qui explique les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. Toutefois, au sens de l'intérêt des commodités de l'urbanisation et du secteur sanitaire, l'on définit « l'hygiène », comme : « un enjeu de santé publique, l'accès à un environnement (eau, air, sol et écologie) propre et sain étant une condition première du développement durable »²¹⁸. Pour ce qui est du mot « salubrité », lorsque nous l'assimilons à la notion « publique », on a « salubrité publique », qui renvoie à ce moment à un élément public correspondant à « l'absence de maladies et de risque de maladies, assuré et maintenu grâce aux prescriptions administratives relatives à l'hygiène des personnes, des animaux et des choses »²¹⁹. Définis dans ce sens, il est flatteur de comprendre que, tous ces termes se réfèrent à un ensemble de normes sociales qui réglementent les pratiques de l'élevage de porcs dans une société donnée. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement camerounais a mis un arsenal de textes sur pieds pour cadrer la pratique de l'élevage de porcs, afin qu'ils soient des guides, des références pour les éleveurs en général. Par exemple, l'article 3 de l'arrêté du 21 mai 2000 stipule que

*Sous réserve des dispositions réglementaires relatives à l'occupation et à l'exploitation du domaine public, il est interdit de déposer sur la voie publique des ordures ménagères, débris, encombrements, et tous autres matériaux ou objets de nature à porter atteintes aux règles d'hygiène, à empêcher ou à restreindre la liberté de circuler sur ladite voie*²²⁰.

Cependant, les éleveurs de porcs de ladite ville n'appliquent nullement toutes ces mesures, d'où le mérite de ce paragraphe : le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité (photo : 12 - 13). C'est d'ailleurs, en ce sens que la « théorie de l'anomie » de King Robert MERTON tient toute son importance. En ce sens que les buts poursuivis par les éleveurs de porcs de la ville résultent d'une contradiction entre les valeurs et les règles établies (normes relatives) par la société pour cadrer la pratique de l'activité de l'élevage, et les pratiques que mobilisent au quotidien les populations pour atteindre leurs buts derrière ladite activité. En clair, les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, dû au manque de moyens pour respecter les normes sociales y relatives. La situation des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de Yaoundé constitue une réalité sociétale au jour d'aujourd'hui dans la capitale politique du

²¹⁸<https://318.ko.fr.m.wikipedia.org> (consulté le 02/02/2022 à 5h).

²¹⁹<https://www.larousse.fr> (consulté le 02/02/2022 à 5h).

²²⁰ L'arrêté conjoint n°00073-MINAT-MINVIL du 21 mai 2000 qui précise les modalités d'application de certaines règles de salubrités et de sécurité publique, article 3.

Cameroun. Cela se justifie à travers les appréciations de nos enquêtés. L'enquêté Serges Aimé AMOU'OU BIWELE²²¹ affirme à propos que « pour l'instant nous n'observons de la part des différents protagonistes aucune bonne pratique surtout en matière d'hygiène »²²². En allant dans le même sens, l'enquêté Cédric Alphonse NDJOMO²²³ rétorque que « les bonnes pratiques-là ne sont pas vraiment respectées dans les porcheries hein »²²⁴. Le médecin vétérinaire AHMADOU ALKAISSOU IL²²⁵ atteste à son tour le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité dans la ville de Yaoundé, à ses mots, relevant la « Mauvaise hygiène (animal, environnement, éleveur) ».

Photo 12 et 13 : Le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité

Photo 12 à Mvog-betsi



Photo 13 à Nkomo



Source : Patrick Hervé NTOLO (mercredi, 10 et samedi, 13 novembre 2021).

La photo 12 présente une porcherie au quartier Mvog-betsi, construite sur le mur d'un habitat, présentant un état de saleté déplorable. Absence d'une canalisation des eaux usées. La photo 13 quant-à elle est une porcherie au quartier Nkomo, construite à cinq (05) mètres d'un habitat. La saleté aux alentours de celle-ci. Absence d'une canalisation des eaux usées.

Pour tout dire, l'activité de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, bien que relevant quelques pratiques jugées de bonnes, reste pour la plupart une activité qui brille par le non-respect des normes y relatives. Chose qui fait d'elle une pratique déviante.

²²¹ Il est Chef de brigade hygiène à la communauté urbaine de Yaoundé (CUY).

²²² Entretien du 07 octobre.

²²³ Citadin résidant aux environs des porcheries dans la ville de Yaoundé

²²⁴ Entretien de terrain au quartier Biyem-assi, novembre 2021.

²²⁵ Il est le délégué et médecin vétérinaire au départemental MINEPIA du Mfoundi.

Au terme de ce deuxième chapitre de ce recherche, force a été de constater que, l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé (Mfoundi) se caractérise par les traits dominants de la pratique de l'élevage de porcs, à savoir : l'essor de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, la clandestinité de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, et la cherté de la viande de porcs dans la ville de Yaoundé. Et les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé, notamment : la description des bonnes pratiques en matière d'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé : le respect des programmes de prophylaxie de la part des éleveurs, et la propreté dans et autour des enclos dans la ville de Yaoundé. Mais aussi, les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, qui sont : la mauvaise construction de fermes/porcheries, et le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité. Tout ceci, après avoir déjà présenté Yaoundé, le milieu d'étude, sur les plans : la monographie du département dans son ensemble, en faisant ressortir les limites géographiques, le relief, le climat, la végétation, et la démographie.

Au terme de cette première partie de notre étude, force a été de constater que le cadre conceptuel et sociographique de l'étude clarifie les concepts clés suivant : la socioanalyse et la pratique sociale, puis il présente les normes sociales qui régissent l'élevage au Cameroun, à savoir : les textes relatifs à la santé publique, les textes relatifs à l'inspection sanitaire, les textes relatifs à la gestion des « *épizooties* » et les textes relatifs à la protection de l'environnement. Et enfin présente Yaoundé (Mfoundi) sur les plans : la présentation morphologique du département les données démographiques et son secteur de l'économie. Et présente l'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé en ressortant les traits dominants de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, notamment : l'essor de la pratique de l'élevage de porcs, la clandestinité de la pratique de l'élevage de porcs et la cherté de la viande de porcs dans la ville de Yaoundé, puis décrit les différentes pratiques des éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé, à savoir : la présentation des bonnes pratiques et les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.

DEUXIEME PARTIE :
LES FACTEURS PROFONDS ET LES IMPACTS
DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS
DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ

L'activité de l'élevage en général, celle des porcs en particulier, attire de plus en plus de monde à s'y intéresser. La pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé aujourd'hui n'est plus à démontrer, bon nombre de personnes font d'elle une activité de préférence dans le secteur agro-pastoral, chacun justifiant ainsi sa motivation. Toutefois, cette activité crée un rapprochement entre les hommes, mettant ainsi ces derniers en interrelations. Les interrelations qui de par leurs multiples motivations exposent, non seulement les hommes, mais également l'environnement aux multiples dérives sociétales. Pourtant, le gouvernement, accompagné de ses institutions sectorielles a mis en place un arsenal de normes pour cadrer et réglementer ladite activité en zone urbaine. Cependant, les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, département du Mfoundi brillent par les comportements déviants sur ces normes y relatives pour mener leur activité. C'est ce sur quoi, cette deuxième partie de notre recherche s'attèle à mener une réflexion sur les facteurs profonds des pratiques déviantes, et les impacts des pratiques de ces pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. Ainsi, elle expose dans le troisième chapitre, les facteurs profonds des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, et dans le quatrième chapitre, elle ressort les impacts des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.

CHAPITRE III : LES FACTEURS PROFONDS DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ

Les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé mènent leur activité au quotidien au détriment des exigences gouvernementales y relatives. Des pratiques, qui sont taxées de pratiques déviantes par la plupart des acteurs sociaux interrogés. Une réalité qui oblige à démontrer les différents facteurs profonds qui expliquent ces pratiques dites déviantes. D'où la pertinence des analyses, et les interprétations suivantes. Les vingt-deux (22) acteurs sociaux interrogés²²⁶ ont cité cinq (05) raisons qui expliquent les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, comme l'indique le tableau 15 suivant :

²²⁶Il s'agit de sept acteurs institutionnels, (un (01) délégué départemental du MINEPIA, quatre (04) délégués d'arrondissement MINEPIA, une infirmière vétérinaire MINEPIA, un médecin vétérinaire, huit (08) acteurs communautaires (les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé) et de sept acteurs de la société civile (les citoyens qui résident dans les environs des porcheries).

Tableau 15 : Les facteurs explicatifs des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

N°	Facteurs explicatifs	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	Le manque de moyens financiers	« Manque de moyens financiers pour mieux construire les porcheries (selon les règles) » / « la pauvreté de plusieurs éleveurs » / « Pas d'argent pour avoir les vétérinaires qualifiés » / « Pas de bonnes constructions de leurs porcheries » / « D'autres n'ont pas assez de moyens pour bien suivre leurs élevages » / « Pas assez d'argent pour tout mettre au clair (construction des bonnes porcheries, la main d'œuvre pour mieux travailler sa porcherie, pour donner aux vétérinaires pour suivre l'activité » / « Pas de gros moyens financiers pour mieux faire » / « Ils n'ont pas les vrais moyens pour faire comme les autres » / « l'ignorance de beaucoup d'entre nous sur la meilleure manière de pratiquer son élevage » / « Ils n'ont pas assez de connaissance sur l'activité » / « Le manque de méthodes modernes pour plusieurs » / « l'ignorance des nouvelles techniques » / « Ils ne maîtrisent pas bien la chose »	18 fois	39,13
2	Le manque de formation professionnelle	« Lack of the technical know-how » / « manque de formation concernant l'élevage de porcs » / « Y'a aussi les éleveurs qui ne maîtrisent pas l'élevage » / « Nombreux ne lisent pas aussi les livres qui enseignent sur l'élevage »	11 fois	23,91
3	L'inconscience professionnelle	« Inconscience » / « Certaines personnes viennent par effraction dans l'activité » / « refus volontaire de s'informer sur les préalables administratifs afférentes » / « le refus d'aller apprendre chez ceux qui s'y connaissent mieux » / « Beaucoup ne prennent pas au sérieux l'activité pour que la production soit bonne » / « Mauvaise foi » / « La négligence aussi de plusieurs » / « L'insolence même de ceux qui en font » / « l'ignorance de la portée du secteur de cette activité »	11 fois	23,91
4	Le comportement déviant des éleveurs	« Il y'a l'ignorance des lois pour l'élevage et même pour la société » / « Beaucoup ne se renseignent pas sur les méthodes nouvelles » / « incivisme » / « Beaucoup d'éleveurs ne connaissent pas la notion de propreté » / « le mépris de certains fermiers à suivre les règles recommandées par les autorités compétentes »	5 fois	10,86
5	Le laxisme institutionnel	« Les structures en charge de cette activité ne répriment pas ceux qui le font en ville »	1 fois	2,17
Total			46 fois	99,98

Source : Enquête de terrain (septembre à décembre 2021).

L'interprétation sociologique du tableau 15 ci-dessus, permet de regrouper ces cinq (05) principaux facteurs explicatifs en deux (02) grandes catégories des causes profondes des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, comme l'indique le tableau 16 suivant :

Tableau 16 : Les causes profondes des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

N°	Les causes profondes	Facteurs explicatifs	Nombre de fois	%
1	Les facteurs d'ordre individualiste	Le manque de moyens financiers	40 fois	86,95
		Le manque de formation professionnelle		
		L'inconscience professionnelle		
2	Les facteurs d'ordre holiste	Le comportement déviant des éleveurs	6 fois	13,04
		Le laxisme institutionnel		
Total			46	99,99

Source : Enquête de terrain (septembre à décembre 2021).

L'interprétation sociologique du tableau 16 ci-dessus permet de comprendre que les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé sont davantage des facteurs d'ordre individualiste (86,95%) des occurrences, puis les facteurs d'ordre holiste avec 13,04 % d'occurrences. C'est dans cet ordre d'idées que le troisième chapitre se structure en deux (02) sections, à savoir : les facteurs d'ordre individualiste (A) et les facteurs d'ordre holiste (B).

A.LES FACTEURS D'ORDRE INDIVIDUALISTE

En assimilant l'expression facteurs d'ordre individualiste aux théories individualistes, l'on est tenté de la présenter au sens donné par le sociologue Samuel-Béni ELLA ELLA, qui dit :

Les théories individualistes reposent sur le postulat de la liberté de l'individu ou de l'acteur social limité par les contraintes sociales. Elles sont fondées sur le postulat de l'opposition entre les désires individuels et la pression sociale (ou les contraintes imposées par l'appartenance à un groupe social donné). De ce fait, la déviance résulte de l'échec de la « socialisation primaire »²²⁷, autant dire de l'échec de la société à contenir et à régler les passions individuelles. Le comportement déviant se produit ainsi quand les liens de

²²⁷ C'est un processus par lequel l'enfant apprend à intérioriser, au cours de sa vie la culture d'une société donnée, grâce à la famille, l'école, la religion, des pairs, mass média pour s'adapter à la société.

*l'individu à l'ordre moral (respect des valeurs traditionnelles) et l'ordre public (respect des normes) sont rompus*²²⁸.

D'après cette définition, il est possible de comprendre que les théories individualistes présentées par le sociologue Samuel-Béni ELLA ELLA mettent en exergue la liberté de l'individu face aux actions sociales qu'il pose au quotidien. L'individu, de par ses intérêts individuels, s'engage à opter pour des choix dont il est responsable. C'est en ce sens que la « *théorie de l'individualisme méthodologique* » de Raymond BOUDON trouve tout son sens. En effet, cette théorie permet de comprendre que les pratiques déviantes mobilisées par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé sont l'explication des phénomènes sociaux dues aux actions de ces éleveurs, faisant de ces phénomènes sociaux de véritables problèmes sociaux de nos jours. Dans cette partie de l'étude, les facteurs d'ordre individualiste ont été cités 40 fois dans les verbatim de nos enquêtés, comme l'indique le tableau 16 ci-dessus. C'est ainsi qu'ils se trouvent être les facteurs dominants qui expliquent les causes profondes des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. C'est pourquoi la section A du troisième chapitre de cette étude se structure en trois (03) paragraphes, notamment : le manque de moyens financiers (1), le manque de formation professionnelle (2) et le l'inconscience professionnelle (3).

1.Le manque de moyens financiers

Lorsqu'on saisit la notion de « *manque* », comme : « *défaillance, déficience, défaut, pénurie, carence, insuffisance* »²²⁹, il est possible de dire ici que le manque de moyens financiers qui est évoqué ici est une défaillance d'argent. Ceci dit, pour ce qui est des facteurs explicatifs d'ordre individualiste, le manque de moyens financier, dont souffrent les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, d'après les verbatim a été cité 18 fois, chose qui fait de ce facteur le plus évoqué des facteurs d'ordre individualiste. La pratique de l'élevage en général, celle des porcs en particulier, est une activité qui demande de forts moyens financiers pour son fonctionnement. L'élevage de porcs n'est pas une activité où l'on va se lancer sans au préalable avoir des moyens financiers. C'est une activité qui demande un certain nombre de garantie financière, notamment : la construction d'une porcherie (a), pour l'alimentation des porcs (b) et le suivi sanitaire des porcs (c).

²²⁸ Samuel-Béni ELLA ELLA (2014), *Quand le capitalisme cynégétique envahit la réserve du Dja : Étude de la sociologie de la chasse déviante*. Yaoundé, PUF, p. 38.

²²⁹ <https://mobile-dictionary.reverso.net> > ... (Consulté le 20/02/2022 à 22h).

a) La construction de la porcherie

En définissant le mot « *construction* », comme une « *opération qui peut assembler, à disposer les matériaux ou les différentes parties pour former un tout complexe et fonctionnel* »²³⁰, nous comprenons aisément que la construction d'une porcherie demande tout un ensemble de matériaux que l'on doit avoir à sa possession. La porcherie étant ici le local où se tiennent les porcs. C'est dans ce sens que nous utilisons le terme « *construction* ». Par analogie, on appelle « *porcherie* », un endroit d'une saleté repoussante. Ainsi, la porcherie sert de barrière, empêche que les porcs divaguent partout, et permet que les porcs vivent dans de bonnes conditions. Les porcs ont besoin d'un endroit sec, qui les protège contre les intempéries, mais aussi empêche que les animaux soient en contact direct avec toute autre chose pouvant contraindre l'évolution de ces derniers. C'est pour cela que construire une porcherie demande de moyens financiers dignes. Cela s'illustre par cet exemple de devis de construction d'une porcherie moyenne avec trois (03) loges de dimensions variées : la loge d'engraissement des porcs (quatre mètres carrés 4), la loge de maternité (trois mètres carrés) et la loge de verrat (trois mètres cube), tel qu'indiqué dans le tableau 17 suivant :

Tableau 17 : Le devis pour la construction d'une porcherie moyenne

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant FCFA
1	Ciment (sacs)	15	7.000	105.000
2	Sable	Un voyage	45.000	45.000
3	Gravier	Un voyage	35.000	35.000
4	Tôles	18 (2m)	3.300	59.400
5	Planches	5	4.000	20.000
6	Chevrons	5	3.000	15.000
7	Lattes	7	1.500	10.000
8	Pointes	1 sachet	4.500	4.500
9	Pointes de tôle	2 sachets	3.000	6.000
10	Brouette	1	115.000	115.000
11	Pelle carré	1	2.500	2.500
12	Pelle bêche	1	2.500	2.500
13	Chef de canon (porte centrale)	1	5.000	5.000
14	Cardenas (portes secondaires)	5	1.000	5.000
15	Pommelles	6	1.500	9.000
16	Sceaux	2	2.000	4.000
17	Râteau	1	2.500	2.500
Total				241.000

Source : Investissements (coût du...lancement du projet) <https://m.facebook.com/permalink>, (consulté le 21/02/2022 à 4h).

²³⁰ <https://www.lalanguefrancaise.com> > ... (consulté le 21/02/2022 à 10h).

L'interprétation du tableau 17 ci-dessus permet de comprendre qu'il faut déboursier la somme d'argent de deux cent quarante un mille (241.000) FCFA pour se procurer le matériel de construction d'une porcherie moyenne en matériaux définitifs. En clair, la construction d'une porcherie fiable pour faire une bonne activité (élevage de porcs) demande les moyens financiers conséquents, à l'exemple du tableau 18 suivant :

Tableau 18 : La main d'œuvre, transport et imprévus pour la construction d'une porcherie moyenne

N°	Désignation	Montant (FCFA)
1	Main d'œuvre (fabrication parpaings)	10.000
2	Main d'œuvre (construction des loges)	30.000
3	Main d'œuvre (fabrication des portes et fenêtres et mangeoires)	10.000
4	Main d'œuvre forage	15.000
5	Transport	15.000
6	Imprévus	10.000
Total		80.000

Source : Investissements (coût du...lancement du projet) <https://m.facebook.com/permalik>, (consulté le 21/02/2022 à 4h).

Il ressort du tableau 18 ci-dessus qu'il faut prévoir au minimum une somme d'argent de quatre-vingt mille (80 000) FCFA, pour payer les différentes mains d'œuvre, le transport et les imprévus pour construire une porcherie moyenne. En réalité, l'élevage de porcs aujourd'hui n'est pas chose facile. Car, il y'a une bonne somme d'argent que l'on doit dépenser pour construire tout d'abord une porcherie moyenne. Cela ressort également à travers les déclarations de nos enquêtés. L'enquêté Justin FANTIP²³¹ approuve le manque de moyens financiers de la part des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé lorsqu'il affirme que « *manque de moyens financiers pour mieux construire les porcheries (selon les règles)* »²³². Un autre enquêté (B)²³³ enseigne que « *pas de bonnes constructions de leurs porcheries* »²³⁴. Pour rester dans la même logique, l'enquêté Guy NDJIKE²³⁵ déclare que « *pas assez d'argent pour tout mettre au clair (construction des bonnes porcheries, la main d'œuvre pour mieux travailler sa porcherie, pour donner aux vétérinaires pour suivre*

²³¹Le délégué d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 1^{er}.

²³² Entretien du 18 novembre au quartier Longkak 1.

²³³ Un éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

²³⁴ Entretien du 09 octobre 2021 au quartier Barrière.

²³⁵ Un éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

l'activité) »²³⁶. Tout ceci pour attester le manque de moyens financiers des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé à construire des porcheries moyennes.

b) L'alimentation des porcs

D'après l'OMS, l'« *alimentation* » est définie, comme étant :

*L'ingestion de nourriture par l'organisme pour obtenir les nutriments nécessaires et de l'énergie pour atteindre un développement équilibré. L'alimentation est l'action et l'effet de s'alimenter, c'est-à-dire un processus par lequel les êtres humains consomment différents types d'aliments pour obtenir les nutriments nécessaires pour survivre*²³⁷.

Toutefois, quel que soit l'animal, la ration journalière doit permettre l'équilibre des besoins de son alimentation. Ainsi, on distingue les besoins d'entretien, besoins liés aux éléments de croissance et de production (engraissement et finition). Le journaliste rural Irénée Modeste BIDIMA affirme à propos que

*L'aliment qu'on apporte au porc doit couvrir ses besoins en protéines, en énergie, en matière minérale et en vitamines. Le porc peut être nourri à base de (bananes douce, avocat, etc..), de tubercules (patates, macabo), de racines (manioc), de la drêche de brasseries et de la provende fabriquée à partir d'un mélange d'ingrédients (maïs, remoulage, son, tourteau de palmiste, tourteau de coton, tourteau d'arachide, tourteau de soja, farine de poisson, farine d'os concentré, sel de cuisine)*²³⁸

De ce fait, il faut les moyens financiers véritables pour subvenir à une alimentation de qualité pour les porcs. Ainsi, pour évoquer les coûts des aliments des porcs, Raïssa FOTIO²³⁹ affirme que « *le sac de porcelets coûte 14.500 et 10.000 FCFA pour les truies allaitantes* »²⁴⁰. L'alimentation des porcs de par son importance dans l'élevage est une réalité qui nécessite des moyens financiers nécessaires pour satisfaire son activité, comme le précise le tableau 19 suivant :

Tableau 19 : Les aliments et coûts de nutrition de cinq porcelets

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant (FCFA)
1	Provende	3 sacs	15.000	45.000
2	Sons	3 sacs	4.000	12.000
3	Autres aliments	3 sacs	2.000	15.000
Total		9	21000	72.000Fcf

Source : Investissements (coût du...lancement du projet) <https://m.facebook.com/permalink>, (consulté le 21/02/2022 à 6h).

²³⁶ Entretien du 12 octobre 2021 au quartier Obili.

²³⁷ <https://www.Definitions360.com> al (consulté le 21/02/2022 à 6h).

²³⁸ Irénée Modeste BIDIMA, (2015). « *L'alimentation et la protection sanitaire* », in *La voix du paysan*, n°294, p. 11.

²³⁹ Stagiaire au journal *la voix du pays*.

²⁴⁰ Raïssa FOTIO, (2019). « *Cameroun : la vente de la provende prospère à Yaoundé* », in *la voix du paysan*, 5 février 2019, ww.printfriendly.com, (consulté le 21/02/2022 à 6h 30min).

L'interprétation sociologique du tableau 19 ci-dessus permet de comprendre davantage que l'alimentation des porcs est un véritable volet pour l'activité de l'élevage de porcs, demandant de vrais moyens financiers également. Pour le début de l'activité, l'on a besoin d'une somme d'argent de soixante-douze mille FCFA (72 000) pour la nutrition de cinq (5) porcelet. Une somme d'argent qui n'est pas aussi donnée à n'importe qui. Cela se justifie par les appréciations de nos enquêtés. L'enquêté Cyrile Hervé MISSONI MOULE²⁴¹ atteste que « *l'absence d'alimentation en eau de manière permanente, le manque de main d'œuvre compte tenu du faible pouvoir d'achat des éleveurs, l'absence des moyens permettant d'évacuer ou de recycler les déchets produit par les porcs* »²⁴². L'enquêté Rita Claude MBOULI²⁴³ évoque, à son tour ; « *la mauvaise utilisation de l'alimentation* ». De même, l'enquêté Aristide Bienvenu AKOUMBA MBOLE²⁴⁴ certifie que « *Ils n'ont pas les vrais moyens pour faire comme les autres* »²⁴⁵.

Tout compte fait, après toutes ces illustrations nous pouvons dire sans risque de se tromper que l'alimentation des porcs est un volet aussi important pour l'élevage de porcs, et il demande suffisamment des moyens financiers pour pouvoir satisfaire la croissance des animaux afin de garantir leur santé alimentaire.

c) Le suivi sanitaire des porcs

Au sens de l'organisation mondiale de la santé (OMS), la « *santé* » désigne : « *un état complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »²⁴⁶. D'après cette définition, il apparaît clairement que la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé connaît un réel problème de suivi sanitaire. Cette pratique ne bénéficie pas d'un bon suivi sanitaire à cause du manque de moyens financiers, comme l'atteste les appréciations des enquêtés du tableau 15 de cette étude²⁴⁷. Ainsi, dans ses travaux de recherche, Mahamat MAZRA affirme que

²⁴¹ Un éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

²⁴² Entretien du 29 décembre 2021 au quartier Mvog-betsi.

²⁴³ Elle est déléguée d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 2^e.

²⁴⁴ Un citoyen de la ville de Yaoundé.

²⁴⁵ Entretien du 17 novembre 2021 au quartier Essos.

²⁴⁶ OMS (juin 1946), cité par M. MRABET, (2018). « *Qu'est-ce-que la santé publique ?* », in *Cours santé publique/Master/USSAC/AC*, p. 5.

²⁴⁷ Page 83.

*L'élevage est un milieu très favorable pour le développement du parasitisme, à cause de la forte concentration d'animaux. Mais si les maladies parasitaires sont rarement mortelles, elles ont toujours des conséquences néfastes sur la santé et le rendement*²⁴⁸.

De ce fait, toute activité en général et celle de l'élevage de porcs en particulier, doit être rigoureusement accompagnée d'un réel regard sanitaire des porcs. Ceci pour veiller à leur meilleure croissance, et même pour garantir la santé des éleveurs ou des personnes, qui habitent les environs des porcheries. Cependant, pour bénéficier de ce suivi sanitaire, les éleveurs de porcs doivent chercher à se rapprocher des personnes compétentes des questions de santé des animaux (porcs) pour le suivi de leurs activités. Pour ce faire, le ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA) a mis à la disposition des éleveurs, des normes sociales pour que ces derniers soient accompagnés par les « vétérinaires »²⁴⁹. De ce fait, l'article 3 de l'arrêté du 30 juillet 2010 précise que « *le tarif de la vaccination acquittée par l'éleveur ou le propriétaire d'animaux est calculé en tenant compte des éléments ci-après : la taxe de vaccination pour l'état, les honoraires de vétérinaire sanitaire et le coût du vaccin* »²⁵⁰. Ceci dit, l'élevage de porcs a besoin d'un véritable suivi sanitaire, qui table sur : les différents vaccins et leurs coûts (i), les coûts des consultations (ii).

i) Les différents vaccins et leurs coûts

Comme le rappelle Mahamat MAZRA « *L'élevage est un milieu très favorable pour le développement du parasitisme [...] elles ont toujours des conséquences néfastes sur la santé et le rendement* »²⁵¹. Ainsi, il est mieux de prévenir que de guérir. Dans le secteur de l'élevage de porcs, plusieurs vaccins sont destinés à la prévention des maladies les plus récurrentes chez les porcs, comme l'indique le tableau 20 suivant :

²⁴⁸ Mahamat MAZRA, (2014). « Marché des médicaments Vétérinaires au Cameroun : organisation, limites et proposition d'amélioration », thèse, université de Dakar, faculté de médecine, de pharmacie et d'Ontologie de Dakar, pp.10-11.

²⁴⁹ C'est une personne ayant suivi une formation adaptée, enregistrée ou ayant reçu un agrément délivré par l'organisme statutaire vétérinaire d'un pays pour y exercer la médecine des animaux ou la science vétérinaire (cf. DSV / MINEPIA, 2018).

²⁵⁰ L'arrêté conjoint n°00104/MINEPIA/MINFI du 30 juillet 2010, fixe *les tarifs de rémunération des interventions des vétérinaires et quotes-parts acquittées par les éleveurs* articles 3.

²⁵¹ Mahamat MAZRA, (2014). « Marché des médicaments Vétérinaires au Cameroun : organisation, limites et proposition d'amélioration », thèse de doctorat, université de Dakar, faculté de médecine, de pharmacie et d'Ontologie de Dakar, pp.10-11.

Tableau 20 : Les vaccins nécessaires pour la prévention des maladies porcines pour douze (12) mois (5 porcelets)

N°	Vaccins	Quantité	Prix unitaires (FCFA)	Montant (FCFA)
1	<i>Antibiotiques</i> (combikel, pénélstrep)	3 flacons	5000	15 000
2	<i>Vitamines</i> (multivitamine, stress Vita)	3 flacons	3500	10 500
3	<i>Fers</i> (fer+, fer cop100)	3 flacons	3500	10 500
4	<i>Vermifuges</i> (injectable)	3 flacons	3500	10 500
Total		12	15500	46 500 FCFA

Source : Enquête de terrain (septembre à décembre 2021).

Il ressort du tableau 20 ci-dessus qu'il faut dépenser une somme d'argent de quarante-six mille cinq cents FCFA (46 500) pour se procurer des vaccins nécessaires à faire, pour toutes les fins de chaque mois, afin assurer un véritable suivi sanitaire, ceci durant douze (12) mois. En réalité, c'est pour cinq (05) porcelets jusqu'à ce qu'ils soient vendables. À ces vaccins nécessaires pour toutes les fins du mois, il faut ajouter une somme d'argent de huit mille FCFA (8000) pour le vaccin du « rouget »²⁵², qu'il faudra faire après chaque trois (03) mois. En somme, pour ce qui est des vaccins, il va falloir dépenser une somme de cinquante-quatre mille cinq cents FCFA (54500) pour une période de douze (12) mois. Au regard de ce montant, élever les porcs demande les moyens consistants pour un bon suivi sanitaire des porcs.

ii) Les coûts des consultations

Pour ce qui est des consultations des éleveurs qui veulent que le vétérinaire ait un regard sur leur activité, les consultations peuvent changer d'une clinique à une autre. Mais, tout tourne autour de dix mille (10 000) FCFA. À noter aussi que le vétérinaire peut faire une descente pour aller consulter les porcs dans la porcherie. Dans ce cas, le déplacement est payant en fonction des destinations. Nous retenons cinq (5000) FCFA pour les distances les plus courtes, d'après les cliniques qui nous ont accueillies. C'est ainsi que plusieurs enquêtés ont également attesté cette hypothèse selon laquelle, le suivi sanitaire demande de réels moyens financiers. Ainsi un autre enquêté (B)²⁵³ affirme que « *pas d'argent pour voir les*

²⁵²C'est une affection bactérienne due à une bactérie *Erysipelothrix rhusiopathiae* (agent du rouget), Josée VAISSAIRE, (2005). « Le rouget du porc : diagnostic, traitement et prévention », in *le point vétérinaire*, n°254, <https://www.lepointvétérinaire.fr/publications/le-point-vétérinaire/article/n-254/le-rouget-du-porc-diagnostic-traitement-et-prevention.html> (consulté le 28/01/2022 à 10h).

²⁵³Un éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

vétérinaires qualifiés »²⁵⁴. L'enquêté Patrick Grand OVAMBE²⁵⁵ dit : « peu vont chez les vétérinaires pour suivre leurs bêtes »²⁵⁶. Dans la même perspective, l'enquêté Brice ATANGANA²⁵⁷ atteste aussi que « selon moi, c'est dû aux besoins de moyens financiers. Il faut avoir un peu d'argent pour bien entretenir les porcs. Lorsqu'on a les moyens financiers, on peut bien faire leur suivi sanitaires »²⁵⁸. Ainsi dit, il est clair de comprendre que le suivi sanitaire d'une porcherie par un vétérinaire est nécessaire pour le bien-être des porcs, bien que demandant les moyens financiers conséquents pour son effectivité dans les porcheries.

2. Le manque de formation professionnelle

Le ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), à travers le projet de développement de l'élevage (PRODEL), définit la « formation professionnelle », comme :

*Généralement réalisée par les personnes exerçant déjà la profession, et souhaitant accroître leurs compétences. Il s'agit là d'un processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir le savoir et le savoir-faire (capacité et aptitude) nécessaire à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle. Elle permet aux personnes qui sont déjà dans la vie active de continuer à se former pour améliorer leurs compétences et s'adapter aux nouvelles technologies, pratiques ou méthodes appliquées dans un domaine précis*²⁵⁹.

À partir de cette définition, il est clair de dire que la plupart des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé souffrent du manque de formation professionnelle pour bien exercer leur activité. Pourtant, le gouvernement camerounais à travers le ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), renseigne que « dans le secteur de l'éducation et de la formation, le gouvernement se donne comme vision de promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays »²⁶⁰. Le même document présente les objectifs poursuivis pour l'implémentation réelle de l'« éducation, formation et l'employabilité » ainsi qu'il suit : « accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10% à 25% secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur »²⁶¹. Pour ne citer que cet

²⁵⁴Entretien du 09 octobre 2021 au quartier Barrière.

²⁵⁵ Un éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

²⁵⁶Entretien du 17 septembre 2021 au quartier Obobogo.

²⁵⁷ Citadin de la ville de Yaoundé.

²⁵⁸ Entretien du 22 novembre 2021 au quartier Kondengui.

²⁵⁹MINEPIA, (2016). « Étude portant sur l'élaboration d'un plan de formation détaillé et opérationnel du personnel du projet de développement de l'élevage (PRODEL), du MINEPIA et des autres acteurs du sous-secteur (privé, ONG, OP) de l'élevage », in agora consulting, p. 6.

²⁶⁰MINEPAT, (2020). « Développement du Capital Humain et du Bien-être », in SND₃₀, 1^{ère} édition, p. 10.

²⁶¹ MINEPAT, (2020). « Éducation, Formation et employabilité », in SND₃₀, 1^{ère} édition, p. 10.

objectif, l'intérêt que le gouvernement a de la vision de ce secteur d'activités à former sa population n'est plus à démontrer de nos jours.

C'est en ce sens que l'expression « *formation* » est employée dans cette partie de notre recherche. De ce fait, l'activité de l'élevage en général, celle de l'élevage de porcs en particulier, a toujours bénéficié de plusieurs formations pour accompagner tous ceux qui veulent ou qui s'intéressent à ladite activité. Ces formations sont accompagnées au quotidien par des spécialistes qui apportent le savoir-faire à ces derniers. C'est dans ce sens que le gouvernement, à travers son institution de référence le MINEPIA, et autres programmes nationaux et internationaux (AFOP²⁶², ETA²⁶³, FIDA²⁶⁴, IFAD²⁶⁵, OEF²⁶⁶) offre des formations à toutes ses personnes, pour qu'ils aient suffisamment des connaissances en la matière. Afin de maîtriser la pratique de l'élevage en zone urbaine et rurale, chose qui leur fera non seulement élever leurs animaux dans le strict respect des normes y afférentes, mais aussi pour garantir le bien-être des animaux et celui des individus, et de protéger l'équilibre écologique. C'est d'ailleurs dans ce sens que plusieurs écoles de formations sont implantées à travers le territoire national, pour offrir des connaissances adéquates à tous ceux qui veulent se lancer et améliorer leurs connaissances dans la pratique de l'élevage de porcs, notamment : les formations dans les écoles et /ou centres moyens (a) et les formations dans les grandes écoles et/ou centres (b).

a) Les formations dans les écoles moyennes

Étymologiquement, la « *formation* » vient du mot latin « *formation* », qui renvoie à :

*L'action de former ou de se former, ou même du résultat de cette action. La formation consiste à enseigner des connaissances, lesquelles peuvent être utilisées pour l'exécution des tâches. C'est aussi l'ensemble des mesures adoptées en vue de l'acquisition ou du perfectionnement d'une qualification par un travailleur*²⁶⁷

Cette définition de la notion de « *formation* » permet de comprendre l'importance qu'il y'a à se former pour avoir des connaissances nécessaires pour exercer dans une activité, mais aussi pour savoir le véritable statut des éleveurs de porcs de la ville de

²⁶² Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle.

²⁶³ Entreprise de Travaux Agricoles.

²⁶⁴ Fond International de Développement ;

²⁶⁵ *International Fund for Agriculture.*

²⁶⁶ *Operation Enduring Freedom.*

²⁶⁷ MINEPIA, (2016). « *Étude portant sur l'élaboration d'un plan de formation détaillé et opérationnel du personnel du projet de développement de l'élevage (PRODEL), du MINEPIA et des autres acteurs du sous-secteur (privé, ONG, OP) de l'élevage* », in *Agora consulting*, p. 5.

Yaoundé, par apport aux différentes formations proposées. C'est pour cette raison que le gouvernement camerounais, conscient des difficultés de son peuple à trouver des emplois dans l'administration, trouve mieux de leur proposer des formations à travers toutes ces écoles pour bénéficier des connaissances, afin d'exercer dans d'autres activités, comme par exemple : l'élevage des porcs. C'est en cela qu'il offre des formations toutes les années à ces populations. En 2019, le journaliste Brice D MBODIAM illustre la situation du secteur de l'élevage, à travers les propos du ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales, monsieur TAIGA²⁶⁸, qui, après avoir présenté la situation de la peste porcine africaine en 2014, affirme que « *le développement de cette filière se fera de manière plus sûre avec la création d'exploitations semi-intensives et industrielle situées hors des agglomérations et d'accès contrôlé* »²⁶⁹. Tout ceci atteste l'importance que le gouvernement accorde à ce secteur d'activité. Ainsi, à travers plusieurs centres de formation à travers le territoire, mis à la disposition de toutes les personnes qui ont un niveau égal au brevet d'études du premier cycle (BEPC). Dans le journal *la voix du paysan*, il est précisé que « *Cameroun : Les centres de formation agropastorales ouverts aux BEPC* »²⁷⁰. Ainsi, est relevé les différents centres de formation pour les personnes détenant le BEPC et autres diplômes :

- Le programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, créée en 2008 (AFOP) ;
- L'école pratique d'agriculture de Binguela (EPAB) dans la région du centre. Le même journal précise que

*Les conditions d'admission dans ces centres : une lettre de parrainage, la disponibilité du terrain, une copie de la CNI et une copie du dernier diplôme. La durée de la formation est de 02 ans, le diplôme de sortie est le diplôme d'exploitant agricole (EA), les frais de scolarité sont pris en charge par AFOP*²⁷¹.

Comme autres formations, nous relevons le centre de formation pratique et rapide en élevage, pisciculture et agriculture (CEFPREPAS) de la localité de SOA depuis octobre 2018, le collège « *BULLIER* » de SA'A, où il est demandé aux intéressés d'avoir au moins le certificat d'étude primaires (CEP) pour bénéficier des connaissances de ce centre. Tous ces centres de formations sont à la disposition de tout individu désireux d'avoir des connaissances

²⁶⁸ Il est ministre de l'élevage, des pêches et des industries animales.

²⁶⁹ Brice D. MBODIAM, (2019). « *L'élevage au Cameroun : la résilience des éleveurs en dépit des difficultés* », in *Investir au Cameroun*, n°82, p. 11.

²⁷⁰<https://www.lavoixdupaysan.net/cameroun-centre-de-formation-agropastorale-ouvert-aux-titulaires-bepc/>, (consulté le 22/02/2022, à 4h).

²⁷¹<https://www.lavoixdupaysan.net/cameroun-centre-de-formation-agropastorale-ouvert-aux-titulaires-bepc/>, (consulté le 22/02/2022, à 4h).

dans le secteur agropastoral. Aussi, ces écoles ne demandent pas toujours de gros diplômes, à partir du BEPC, l'on peut déjà y accéder. Tous ces centres et/ou écoles forment les populations pour la pratique de l'élevage de porcs. Malheureusement, les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé n'y vont pas. D'où, leur manque de formation professionnelle pour la pratique de leur activité. Cela se justifie à travers plusieurs verbatim de nos enquêtés. L'enquêté CHE EMMANUEL FRU²⁷² affirme à propos que « *Brader does not pay attention to the technical advice given to them by the technical service* »²⁷³. Dans le même sens, l'enquêté Parfait ABASSANE ABASSANE²⁷⁴ témoigne des éleveurs que « *d'autres n'aiment pas aller chez les délégués qui sont aptes et connaissent comment bien élever* »²⁷⁵. De même, l'enquêté Pélagie DONGNANG épse NDONGMO²⁷⁶ relève le « *manque de formation concernant l'élevage de porc* »²⁷⁷. D'après toutes ces appréciations de nos enquêtés, nous réalisons davantage que les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé souffrent d'un réel manque de formation professionnelle pour la pratique de l'élevage de porcs.

b) Les formations dans les grandes écoles

Le gouvernement camerounais, accompagné de plusieurs organismes spécialisés, a toujours pensé à former ses populations aux activités des secteurs « *porteurs* », en occurrence dans l'agropastorale. Toutefois, plusieurs grandes écoles et/ou centres ont été créés et sont à la disposition des intéressés, qui ont un diplôme requis (baccalauréat ou diplôme équivalent), pour intégrer ces centres de formation, et aussi pour mieux assimiler les enseignements proposés dans ces grandes écoles et centres. Ainsi, dans les universités d'état, par exemple : plusieurs facultés mettent tous les ans à la disposition des apprenants, des enseignements qui forment sur les pratiques qui ont trait à l'élevage en général. Au jour d'aujourd'hui, plusieurs centres et/ou écoles se trouvent à travers le territoire national avec les modules de formation qui proposent les connaissances nécessaires aux éleveurs de porcs, afin d'avoir un meilleur suivi (sur les normes y relatives, les techniques et le bon rendement) à propos de ladite activité.

Par exemple : depuis 2012, le ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA) a mis sur pieds l'école technique d'agriculture, d'élevage et des pêches

²⁷² Il est ingénieur zootechnicien et délégué d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 4.

²⁷³ Entretien du 16 décembre 2021 au (quartier Kondengui).

²⁷⁴ Un éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

²⁷⁵ Entretien du 11 septembre 2021 au (quartier Odza).

²⁷⁶ Elle est infirmière vétérinaire à la délégation d'arrondissement de Yaoundé 6°.

²⁷⁷ Entretien du 07 décembre 2021 au (au quartier Mvog-Betsi).

de Yaoundé (ETAEPY) au quartier Nkol-Nda, qui a souvent bénéficié de l'appui de l'ONG agro-pastorale canadienne intitulée « A.D.A.C » pour offrir dans plusieurs filières des documents adéquats pour des enseignements de qualité. La sortie de cette école est sanctionnée par le diplôme des techniciens, en occurrence : les techniciens de l'élevage.

De même, l'institut universitaire des sciences et de techniques de Yaoundé (IUSTY), qui se présente ainsi : l'année de licence professionnelle en production animale permet aux étudiants de renforcer leur niveau de connaissance technique et économique, d'accroître leurs capacités d'analyse, et surtout de développer leur autonomie et leur prise de responsabilité.

Comme autres grandes écoles, nous avons l'université de Yaoundé 1, avec sa faculté des sciences. Elle offre les enseignements dans la filière de biologie animale : en cycle licence, cycle master et cycle de doctorat. Dans la même perspective, la faculté des sciences de l'université de Dschang avec sa filière de la biologie animale met à la disposition des étudiants des enseignements avec deux options en licence : « *zoologie* »²⁷⁸ et la « *physiologie* »²⁷⁹ et trois options en master et en doctorat.

Toutes ces illustrations viennent attester la présence de plusieurs écoles et/ou centres de formation, qui sont à la disposition de tous ceux qui veulent faire dans l'élevage en général, celui des porcs en particulier. Contrairement aux différentes appréciations de nos enquêtés, qui font savoir que bon nombre des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé ne disposent pas de formations idoines pour l'activité de l'élevage de porcs qu'ils exercent au quotidien. En ce sens, l'enquêté Patrick Grand OVAMBE²⁸⁰ affirme que « *nombreux ne lisent pas aussi les livres qui enseignent sur l'élevage* »²⁸¹. Dans le même ordre d'idées, l'enquêté Théodore MBARGA NGOUL²⁸² témoigne de ces éleveurs, qu'« *ils n'ont pas assez de connaissance sur l'activité* »²⁸³. L'enquêté Justin Claude ELANGA MBALLA²⁸⁴ évoque à son tour, que cela est due à « *l'ignorance des nouvelles techniques zootechniques* »²⁸⁵. En somme, le manque de connaissances des éleveurs de porcs de Yaoundé des grandes écoles est l'un des aspects qui explique le manque de formation professionnelle de la part de ces derniers.

²⁷⁸C'est la science qui étudie les animaux, (consulté le 23/02/2022, à 20h).

²⁷⁹C'est la science qui étudie le rôle, le fonctionnement et l'organisation mécanique, physique et biochimique des organismes vivants et leurs composantes (organisme, tissus, cellule et organites cellulaire), (consulté le 23/02/2022, à 20h).

²⁸⁰ Un éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

²⁸¹ Entretien du 17 septembre 2021 au quartier Obobogo.

²⁸² Un éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

²⁸³ Entretien du 09 octobre 2021 au quartier Ekounou.

²⁸⁴ Citadin de la ville de Yaoundé et résident aux environs d'une porcherie.

²⁸⁵ Entretien du 08 septembre 2021 au quartier kondengui.

3.L'inconscience professionnelle

Afin de mieux cerner l'expression « *inconscience professionnelle* » dans cette recherche, nous commençons par définir la notion d'« *inconscience* », comme : une « *privation de conscience, à différents degrés. On est inconscient lorsqu'on est imprudent ou immoral ; on l'est également, mais en un autre sens, lorsque l'on est endormi ou assommé. L'inconscience peut être la non-conscience absolue ; elle est à distinguer de l'inconscient* »²⁸⁶. Après cette clarification, l'on est tenté de saisir l'expression d'« *inconscience professionnelle* », comme étant : « *le fait pour une personne, de ne pas avoir de connaissances adéquates dans un domaine ou à propos d'une activité* ». En ce sens, les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé (Mfoundi) manquent d'un véritable comportement sérieux, à partir des pratiques déviantes qu'ils mobilisent pour être considérés, comme des professionnels dans ladite activité. C'est ainsi que l'inconscience professionnelle se trouve évoquée onze (11) fois par les verbatim des enquêtés dans le tableau 15 de cette recherche²⁸⁷. Toutefois, l'élevage a toujours été un sujet d'un intérêt majeur pour le gouvernement camerounais depuis fort longtemps. C'est d'ailleurs en ce sens que le gouvernement à travers le ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), arrive très souvent à sensibiliser, à renseigner ses populations sur les questions de l'élevage, afin que celles-ci inculquent la logique, et même de comprendre la portée du secteur. C'est d'ailleurs en ce sens, qu'en 2011 le MINEPIA précise que

*Accroître la production pastorale et halieutique en vue non seulement de satisfaire les besoins nutritionnels des populations et les ventes, il précise les besoins en matière première des systèmes agro-industries ainsi qu'il suit : promouvoir l'élevage en cycle court (volaille, porc, petit ruminant, lapin, miel, espèce non conventionnelle, etc.) ; moderniser l'élevage traditionnel dans une perspective de préservation des ressources zoo-génétiques*²⁸⁸.

De ce fait, le Cameroun compte moderniser et consolider sa place parmi les premiers pays en zone CEMAC en production de viande de porcs. L'éditorialiste JOSY le relève d'ailleurs, lorsqu'elle évoque « *la modernisation de l'élevage : plus de 10 milliards pour le secteur* », en rappelant que

Le comité de pilotage du projet de développement de l'élevage (PRODEL) s'est tenu vendredi 5 février 2021 à Yaoundé en sa 4^e session. Le ministre de l'élevage, des pêches et de industries animales (MINEPIA), Dr TAÏGA, par ailleurs président du comité a indiqué que l'objectif principal de cette réunion était l'adoption du budget du PRODEL pour 2021.

²⁸⁶Underfined – fiche de révision af ... www.alterclasse.fr, (consulté le 28/02/2022 à 10h).

²⁸⁷Page 83.

²⁸⁸MINEPIA, (2011). « *Document stratégique du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des produits animales* », in *Division des études stratégiques et statistiques et de la coopérative*, p. 11.

*L'enveloppe de 10,2 milliards de FCFA allouée à cet effet servira à la modernisation du secteur de l'élevage*²⁸⁹

Ainsi, l'on comprend à quel point le gouvernement camerounais accorde une importance capitale à l'amélioration de ce secteur d'activités, plus précisément à la filière porcine. Ceci dit, pour renchérir ces illustrations, lundi le 21 février 2022, le journaliste Jean Daniel OBAMA, certifie que

*Le programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC / BN) vient de lancer un appel à la candidature pour le recrutement d'un consultant, en vue de l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques forestières, agricoles et pastorales. C'est un document écrit présentant des recommandations sur les meilleurs pratiques à utiliser dans un contexte donné*²⁹⁰.

Ainsi, plusieurs éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé présentent des attitudes démesurées vis-à-vis de leurs activités. Nous pouvons justifier cela à partir de plusieurs appréciations de nos enquêtés. L'enquêté AHMADOU ALKAISSOU IL²⁹¹ atteste à propos que « *certaines personnes se trouvent par effraction dans l'activité* ». Dans le même sens, l'enquêté Jules Thierry ADJONGO BASILE²⁹² évoque « *l'ignorance de la portée du secteur de cette activité* »²⁹³. Pour rester dans la même lancée, l'enquêté Serges Aimé AMOU'OU BIWELE²⁹⁴ relève le « *refus volontaire de s'informer sur les préalables administratifs afférents* »²⁹⁵. Tout compte fait, plusieurs éleveurs de porcs de la ville n'ont pas encore réellement compris, voire cerner les enjeux qu'a le gouvernement pour ce secteur d'activités. C'est dans ce sillage que s'articule les facteurs d'ordre holiste des causes profondes des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé (Mfoundi).

B.LES FACTEURS D'ORDRE HOLISTE

Au sens des théories holistes présentées par le sociologue camerounais Samuel-Béni ELLA ELLA, nous assimilons également en ce sens les « *facteurs d'ordre holiste* » en leur attribuant la même compréhension dans cette recherche. C'est ainsi qu'il les présente en ce sens qu'elles :

Reconnaissent l'influence des facteurs sociaux ou des contraintes sociales sur les actions individuelles, expliquent le fait de déviance en l'intégrant dans le milieu social où vit

²⁸⁹ JOSY, (2021). « *Modernisation de l'élevage : plus de 10 milliards pour le secteur* », in *Cameroun tribune*, Économie, 08 février, (consulté le 24/02/2022 à 5h).

²⁹⁰ Jean Daniel OBAMA, (2022). « *Agriculture, élevage, Forêts : le Cameroun élabore un guide de bonnes pratiques* », in *L'économie*, n°152, p. 5.

²⁹¹ Il est le délégué et médecin vétérinaire au département MINPIA du Mfoundi.

²⁹² Citadin de la ville résident aux environs d'une porcherie.

²⁹³ Entretien du 8 novembre 2021, au (quartier Essomba).

²⁹⁴ Il est Chef de brigade hygiène à la communauté urbaine de Yaoundé (CUY).

²⁹⁵ Entretien du 13 octobre 2021, au (quartier Damas).

*l'individu déviant, mieux encore expliquent pourquoi une déviance apparaît dans tel milieu social donné et prend telle ou telle forme*²⁹⁶.

À partir de cette définition, nous comprenons que les pratiques déviantes mobilisées par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé sont le résultat de l'influence des facteurs sociaux ou des contraintes sociales sur les actions des éleveurs. C'est ainsi que les facteurs d'ordre holiste ont été cités six (06) fois par les enquêtés, comme l'atteste le tableau 16 de cette étude. Pour mieux les attester, la section (B) de ce troisième chapitre est subdivisée en deux paragraphes, à savoir : le comportement déviant des éleveurs (1), et le laxisme institutionnel (2).

1. Le comportement déviant des éleveurs

Le sociologue camerounais Samuel-Béni ELLA ELLA définit la « *déviance* », comme : « *toute transgression (identifiée et sanctionnée) des normes en vigueur dans un système social donné, autant dire tout comportement qui échappe aux règles (écrites ou non) admises dans la société concernée* »²⁹⁷. D'après cette définition, il est possible de dire ici que les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé (Mfoundi) brillent par les comportements déviants car, ils ne respectent presque pas les normes et principes relatifs à la pratique de l'élevage au Cameroun (élevage de porcs). Cela se justifie par les cinq (5) verbatim du tableau 15 de ce document. Ainsi, la déviance des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé se présente ainsi par :

*Un comportement aberrant, où la règle est transgressée mais non contestée ; le comportement non conformiste, dans laquelle la règle est ouvertement ou publiquement contestée et transgressée dans l'espoir de la modifier ; le déviant rebelle, qui ne connaît pas la légitimité de l'autorité qui prescrit la règle, dont il nie ainsi la validité. Pour qu'une situation de déviance existe, il faut que les trois éléments suivants soient réunis, à savoir : l'existence d'une norme, le comportement de transgression de cette norme et le processus de stigmatisation de cette transgression*²⁹⁸.

Après toutes ces précisions, on peut librement dire que le comportement déviant des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé a pour cause le non-respect des normes y relatives, qui réglementent l'activité de l'élevage. Sur ce fait, comme dans chaque secteur d'activité, il y'a un ensemble de normes (arrêtés, conventions, décrets et lois) que le gouvernement, à travers ses institutions sectorielles met en place pour cadrer et orienter les activités, précisément dans le secteur de l'élevage, à savoir : sur le plan sanitaire (a) et sur le plan environnemental (b) pour ne que citer ceux-là dans cette recherche.

²⁹⁶ Samuel-Béni ELLA ELLA, (2014). *Quand Le Capitalisme Cynégétique Envahit La Réserve Du Dja : Étude de la sociologie de la chasse déviante*. Yaoundé, PUF, p. 39.

²⁹⁷ Idem p. 30.

²⁹⁸ Robert-King MERTON (1965), cité par Samuel-Béni ELLA ELLA, idem, p. 31.

a) Sur le plan sanitaire

D'après les objectifs visés par le projet développement de l'élevage (PRODEL) sur les questions de la réglementation de l'activité de l'élevage, qui dit : « *Les activités d'élevage mettent en contact l'homme avec les animaux élevés, avec les risques de transmission des maladies de ces derniers à l'homme : cas par exemple de la grippe aviaire, de la grippe porcine et du rouget* »²⁹⁹. Dans le cadre de cette recherche, nous évoquons les textes plus directs à notre thème, à savoir :

- Dans l'article 13 de l'arrêté du 1er octobre 1937, il est écrit que « *l'élevage de porcs, moutons, cabris, bœufs, animaux sauvages en captivité, est interdit dans les périmètres urbains* »³⁰⁰. Le même arrêté précise dans son article 14 que « *[...] les fumiers des écuries, bouvieries, porcheries seront évacués aussi souvent qu'il sera nécessaire pour qu'ils ne causent aucune nuisance et accumulés dans de fosses étanches de modèles approuvés par le service d'hygiène* »³⁰¹. Ainsi, dans son processus de construction et de fonctionnement de son espace territorial, le Cameroun à partir dudit arrêté vient circonscrire les zones dans lesquelles un certain nombre d'activités ne doit pas être pratiqué. Car, elles constitueraient des sources d'insalubrité. C'est ainsi, que l'activité de l'élevage de porcs se trouve citer parmi lesdites activités. Sauf que cet arrêté laisse du moins à savoir, qu'il est demandé à tous ceux qui pratiquent ou veulent pratiquer l'élevage de porcs dans certaines zones (zone urbaine) de se munir d'un *certificat de conformité*. Ceci, dans l'optique de garder ses espaces propres et vivables.

- Dans l'article 1^{er} du décret du 16 juillet 1975, il est précisé que « *sont soumis à la présente réglementation : (a-, b-, c-, d-, e- et f-) à l'autorisation de création et le certificat de conformité délivré selon la procédure ci-dessus décrite sont exigés à tout exploitant d'un des établissements visés à l'article 1^{er} du présent décret* »³⁰². Ainsi, ledit décret a été mis en place dans le cadre d'apporter une orientation sur les pratiques des activités de l'élevage en général dans le territoire camerounais. Ceci pour protéger la santé des humains, celle des animaux (porcs), et de protéger l'équilibre écologique.

²⁹⁹ MINEPIA, (2016). « *Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES) du Projet de Développement de l'élevage (PRODEL)* », in *Rapport Définitif*, pp. 10 - 11.

³⁰⁰ L'arrêté du 1er octobre 1937 *fixant les règles générales d'hygiène et de salubrité publique à appliquer dans le territoire du Cameroun sous mandat français, article 13.*

³⁰¹ Idem, article 14.

³⁰² Le décret n°75/527 du 16 juillet 1975 *portant réglementation des Établissements d'Exploitation en matière d'Élevage et des Industries Animales, article 1.*

- Dans l'article 1^{er} de la loi du 13 novembre 1964, à son 5^e point est précisé que « *les périmètres dans lesquels certaines cultures ou élevages peuvent être partiellement ou totalement interdits* »³⁰³. Cette loi a été mise en place par le gouvernement, pour permettre aux populations d'être à l'abri des maladies, que peut générer la pratique de certaines activités dans des milieux urbains, par exemple : l'activité de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé.

- Dans l'article 11 de la loi du 19 décembre 2000 est écrit que :

*Sont réputées zoonoses, infections, intoxications et infections graves, les maladies ci-après désignées : la rage chez toutes les espèces, la tuberculose et la pseudo-tuberculose chez toutes les espèces, le charbon bactérien chez les équidés, porcins et ruminants, les brucelloses chez les bovidés, petits ruminants et porcins et les pasteurelloses, l'erysipélothrix [...] le botulisme et l'échinococcose*³⁰⁴.

L'article 12 de la même loi précise que « *la liste des maladies énumérées à l'article 11 ci-dessus peut être complétée par arrêté conjoint du Ministre chargé des services vétérinaires et du Ministre chargé de la santé publique pour de nouvelles maladies présentant un caractère dangereux pour la santé humaine* »³⁰⁵. En réalité, l'activité de l'élevage de porcs présente une forte possibilité de générer plusieurs maladies qui peuvent infecter la santé des humains. C'est ainsi que sont avisés les éleveurs de porcs et même du public du risque éventuel que courent les populations, si jamais ils venaient à contracter de telles maladies. C'est en cela que le gouvernement Camerounais a mis en place la loi du 19 décembre 2000.

En réalité, tous ces textes ont été mis en place pour préserver le bien-être des populations et des animaux, afin d'espérer à un réel fonctionnement de ce secteur d'activité (élevage de porcs), sans toutefois compromettre à la santé des humains et celle des porcs. Cependant, lorsqu'on s'attèle sur les données de terrain, on fait face à d'autres réalités, qui relèvent totalement le contraire de ce que prescrivent les normes sur l'élevage sus-évoquées. C'est ainsi qu'un enquêté (A)³⁰⁶ déclare que « *Il y'a l'ignorance des lois pour l'élevage et même pour la société* »³⁰⁷. De même, l'enquêté Justin Claude ELANGA MBALLA³⁰⁸ évoque « *le mépris de certains fermiers à suivre les règles recommandées par les autorités compétentes* »³⁰⁹. D'après ces verbatim, nous comprenons aisément que les éleveurs de porcs de la ville de

³⁰³ La loi n°64/IF/23 du 13 novembre 1964 *portant protection de la santé publique*, article 1^{er}, 5^e point.

³⁰⁴ La loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 *portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire et son annexe (liste des zoonoses et des maladies transmissibles à l'Homme d'après l'OIE)*, article 11.

³⁰⁵ Idem, article 12.

³⁰⁶ Un éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

³⁰⁷ Entretien du 14 novembre 2021 au quartier Efulan.

³⁰⁸ Citadin de la ville résident aux environs d'une porcherie.

³⁰⁹ Entretien du 25 septembre 2021 au quartier Kondengui.

Yaoundé n'appliquent pas toutes ces lois, qui cadrent cette activité. D'où, ils sont taxés de déviants.

b) Sur le plan environnemental

Dans l'article 4-k de la loi du 5 août 1996, l'« *environnement* » est défini comme :

*L'ensemble des éléments naturels ou artificiels et des équilibres biogéochimiques auxquels ils participent, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humains*³¹⁰.

À partir de cette définition, il est fort important de comprendre à quel point l'environnement doit être pris au sérieux par tous ceux qui exercent des activités pouvant porter atteinte à ce dernier, car il est une protection des vies de l'humanité. C'est d'ailleurs en ce sens que le ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) affirme que

*Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND₃₀, les autorités envisagent de : prendre les mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques. [...] s'assurer de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans la stratégie et la politique sectorielles, aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre*³¹¹.

Ceci dit, le secteur de l'élevage s'impose aujourd'hui comme une préoccupation de premier ordre, pour être une valeur sûre et considérable dans l'économie du Cameroun. En outre, les aspects globaux comme les émissions de gaz à effet de serre liées à la production animale (élevage de porcs) reçoivent une attention grandissante du gouvernement. L'impact environnemental direct prédominant de la production porcine est lié en partie aux pratiques déviantes mobilisées par les éleveurs. Ulrich BECK enseigne à suffisance, à travers sa « *théorie de la société du risque* »³¹². Pour cet auteur, les catastrophes que connaît le monde sont pour la plupart le résultat de la somme des actions individuelles causes par les acteurs sociaux. En référence à notre recherche, les impacts que causent les pratiques des éleveurs de porcs sont la somme des pratiques déviantes des éleveurs de la ville de Yaoundé, qui ne prennent pas la mesure des réalités quotidiennes à cause des multiples activités que ces derniers pratiquent sans toutefois prendre des mesures idoines. Pour dire, les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé ne prennent pas en compte les normes établies par le gouvernement, pour le bien-être des populations, des animaux et de la protection de

³¹⁰La loi n°96/12 du 5 août 1996, portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement mesure où l'environnement, article 4-k.

³¹¹MINEPAT, (2020). « *Environnement et protection de la nature : Pour la transformation structurelle et le développement inclusif* », in *SND₃₀*, 1^{ère} édition, p. 10.

³¹² Ulrich BECK, (1986). *La Société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, édition de Flammarion, Paris.

l'équilibre écologique. D'où toute l'importance de cette théorie développée par Ulrich BECK. C'est dans ce sens, que le Cameroun a mis en place un arsenal de textes législatifs et réglementaires. Les plus importants pour cette étude restent les suivant :

- L'article 17 de la loi du 05 août 1996 atteste que

Le promoteur ou maître d'ouvrage de tout projet d'aménagement, d'ouvrage, d'équipement ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature, de porter atteinte à l'environnement, est tenu de réaliser, selon les prescriptions du cahier des charges, une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes et indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et les incidences sur l'environnement en général³¹³.

De ce fait, cette loi en dehors de responsabiliser les individus, régleme également toutes les activités susceptibles de porter préjudice à l'« *équilibre écologique* »³¹⁴ à travers les actes démesurés des acteurs sociaux. Ladite loi vient responsabiliser les hommes face aux multiples dérives qui pourraient subvenir de leurs nombreuses activités (l'élevage des porcs).

- Dans la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, garantit dans son préambule le « *droit de tous les citoyens à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'état veille à la défense et la promotion de l'environnement* »³¹⁵. À travers cette loi, le gouvernement attire non seulement l'attention des populations sur l'importance d'avoir un environnement, qui ne soit pas ébranlé par les dérives sociétales. Mais aussi, fait un appel à la protection de ce dernier de la part de tous les citoyens. Les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé doivent être responsables en empêchant de causer du tort à l'environnement. Les populations doivent éviter de polluer l'environnement à partir de leurs multiples activités en respectant les prescriptions des textes gouvernementaux.

- Dans ses pages (62-63), le document intitulé : *cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL)* recommande de « *vulgariser les bonnes pratiques* » en matière de l'élevage, en appliquant les mesures suivantes : l'installation des fermes ou porcheries d'une distance d'au moins 50 mètres des habitats, la Construction des porcheries en matériaux semi-définitifs ou définitifs, la bonne canalisation des eaux usées

³¹³Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement constitue l'instrument juridique de base en matière de protection de l'environnement au Cameroun, article, 17.

³¹⁴ C'est le rapport relativement stable créé progressivement au cours des temps entre l'homme, la faune et la flore, ainsi que leur interaction avec les conditions du milieu naturel dans lequel ils vivent (cf. Article, 4 -1 de la loi n°96/12 du 5 août 1996).

³¹⁵La constitution de 1996 matérialisée par la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 *garantit dans son préambule le droit de tous les citoyens à un environnement sain.*

dans et autour des fermes, le Creusage des « purins »³¹⁶ pour le stockage du « lisier »³¹⁷ à plus de 70 mètres des habitats, l'application des mesures d'hygiène et de salubrité élémentaires indispensables dans une porcherie et la limitation de la pollution de l'air en orientant les bâtiments de porcherie suivant la direction du vent (bâtiment parallèle au sens du vent). C'est un projet de développement du secteur de l'élevage, qui précise les exigences sociales à appliquer pour une meilleure activité, les mesures à prendre pour le respect de l'équilibre écologique. Les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé doivent appliquer voire respecter les prescriptions et exigences gouvernementales lors de la pratique de leur activité. Cela permettra de protéger l'équilibre environnementale.

Il faut reconnaître que tous ces textes devraient être respectés et appliqués par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé pour éviter un déséquilibre écologique. Malheureusement, chose que l'on ne voit pratiquement pas jusqu'ici. C'est ainsi que nous évoquons le laxisme des institutions compétentes du domaine de l'élevage en zone urbaine.

2. Le laxisme institutionnel

Étymologiquement, la notion de « *laxisme* » apparaît dès 1912. Cette notion dérive du mot latin « *laxus* », qui signifie « *détendu, relâché* », avec le suffixe -isme. Aujourd'hui, cette notion laisse s'entendre, comme : « *une trop grande tolérance, ou une indulgence excessive* ». Comparativement à l'expression qui fait l'objet de notre attention dans ce paragraphe, c'est-à-dire le *laxisme institutionnel* des pratiques déviantes mobilisées par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. Les pratiques déviantes mobilisées par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé souffrent d'un laxisme institutionnel. Bien qu'évoqué minoritairement par nos enquêtés, qui l'ont relevé qu'une seule (01) fois, comme l'illustre le tableau 15 de ce document³¹⁸, cet aspect reste aussi significatif qu'il n'a été évoqué par nos enquêtés. Ce laxisme institutionnel se comprend d'ailleurs à travers : les faibles sanctions des autorités compétentes (a) et la non-application et/ou implémentation de la loi n°75/527 du 16 juillet 1975 (b).

a) La faible répression des autorités compétentes

³¹⁶C'est une fraction liquide qui s'écoule du fumier mis en tas, composée des urines des animaux et d'eau et qu'on utilise comme engrais (dictionnaire Larousse).

³¹⁷C'est un influent agricole, mélange de déjection d'animaux d'élevage (urine, excrément) et d'eau, dans lequel domine l'élément liquide (dictionnaire français).

³¹⁸ Page 83.

Le gouvernement Camerounais, conscient de toutes les dérives que peut entraîner l'élevage en général et celui des porcs en particulier, en zone urbaine a mis en place les mesures de répression légales pour toute activité qui sera exercée à la marge des recommandations des normes y afférentes. Cependant, au vu de nos données de terrain et mêmes de celles documentaires consultées, l'activité ne fait qu'évoluer dans la ville de Yaoundé (Mfoundi) au mépris des normes y relatives, sans que les responsables ne soient sanctionnés par les autorités compétentes, à la mesure de leur activité. C'est d'ailleurs en ce sens que l'enquêté, Serges Aimé AMOU'OU BIWOLE³¹⁹ affirme que « *les structures en charge de cette activité ne répriment pas ceux qui le font en ville* »³²⁰. En effet, bien que les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé usent de toutes les manières pour éviter que leurs activités soient à découvert du grand public, il reste tout de même que l'activité est connue par plusieurs autorités compétentes en ce domaine. L'enquêté Emmanuel CHE FRU³²¹ soutient cela en ces termes :

*Je ne suis pas politicien, je suis scientifique. L'élevage est certes interdit, mais nous comptons un bon nombre des éleveurs dans les rues de Yaoundé, qui modestement se font accompagner au quotidien par les techniciens zootechniques. On essaie tant bien que mal de suivre leurs activités*³²².

Toutefois, il est possible de comprendre ici qu'on fait face à un laisser-aller, voire à un manque de rigueur de la part des autorités compétentes en la matière. C'est en ce sens que nous observons ce laxisme institutionnel dans la ville de Yaoundé.

b) La non-application et/ou implémentation de la loi n°75/527 du 16 juillet 1975

En réalité, le gouvernement a tout prévu en termes de sanctions pour tous ceux qui ne respecteront pas les exigences de la loi du 16 juillet 1975, qui cadre avec la pratique de l'élevage au Cameroun. Ainsi, en référence à l'article 1^{er} du décret du 16 juillet 1975, qui précise que « *sont soumis à la présente réglementation : (a-, b-, c-, d-, e- et f-) à l'autorisation de création et le certificat de conformité délivré selon la procédure ci-dessus décrite sont exigés à tout exploitant d'un des établissements visés à l'article 1^{er} du présent décret* »³²³. Cet article commence par cadrer, voir orienter la pratique de l'activité de l'élevage (élevage de porcs). Cependant, l'article 18 du même décret vient à préciser

³¹⁹ Il est Chef de brigade hygiène à la communauté urbaine de Yaoundé (CUY).

³²⁰ Entretien du 22 septembre 2021 à la communauté urbaine de Yaoundé.

³²¹ MINEPIA, ingénieur zootechnicien et délégué d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 4.

³²² Entretien du 16 novembre 2021, au quartier Kondengui.

³²³ Le décret n°75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des Établissements d'Exploitation en matière d'Élevage et des Industries Animales, article 1.

CHAPITRE IV : LES IMPACTS DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ

que « sans préjudice des sanctions pénales, toute violation des dispositions du présent décret et des textes subséquents concernant les établissements d'exploitation entraîne la suspension ou le retrait définitif du certificat de conformité »³²⁴. Ainsi, l'article 22 vient témoigner que « tout établissement déjà existant, fonctionnant ou ouvert en contradiction avec les dispositions du présent décret dispose d'un délai maximum de six mois à compter de la date de signature du présent décret pour sa situation »³²⁵. Ledit décret a été mis en place dans le cadre d'apporter une orientation de la part des éleveurs en réglementant leurs pratiques de l'élevage en général dans le territoire camerounais. Ceci pour protéger la santé des humains et même celle des animaux (porcs). Cependant, nous n'observons aucune réelle implémentation de ce texte par les autorités compétentes, en ce qui concerne les sanctions. Des textes, qui demandent une certaine rigueur à veiller sur leur implémentation réelle. Malgré tout cela, les autorités compétentes brillent par une insuffisance à sanctionner, à réprimander tous les éleveurs qui pratiquent l'élevage en marge desdites exigences gouvernementales. D'où nous observons le laxisme institutionnel.

En somme, il en ressort de ce troisième chapitre que les facteurs profonds des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé s'expliquent davantage par les facteurs d'ordre individualiste, à savoir : le manque de moyens financier, le manque de formation professionnelle et l'inconscience professionnelle, et les facteurs d'ordre holiste, notamment : le comportement déviant des éleveurs, et le laxisme institutionnel. D'où l'importance de présenter le quatrième chapitre, qui table sur les impacts des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.

De par leurs multiples motivations à exercer dans une activité, plusieurs personnes semblent souvent oublier ou ignorer certainement que toute activité sociale demande un minimum de recul, afin de pouvoir mesurer et maîtriser tous les contours qui cadrent ou

³²⁴Le décret n°75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des Établissements d'Exploitation en matière d'Élevage et des Industries Animale, article 18.

³²⁵Idem article 22.

légifèrent cette activité. Ainsi, toute activité sociale met les hommes en interaction ; les interactions qui peuvent s'avérer sources de plusieurs risques (sociaux ou environnementaux) sans toutefois que l'on s'en rende compte. Ces derniers, laissant l'homme tout impuissant face à ces éventuelles dérives. C'est ainsi que, pour éviter ces désastres, le gouvernement arrive à mettre dans chaque secteur d'activité une panoplie de textes (arrêtés, conventions, décrets, et lois) pour réglementer et orienter ces secteurs d'activités. Cependant, il arrive parfois que plusieurs personnes, qui s'engagent dans une activité, négligent ou dévient les prescriptions de ces textes gouvernementaux, entraînant ainsi de multiples impacts. Nous définissons l'« impact » dans cette recherche, comme : « l'ensemble des modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par un projet, un processus, un procédé, une ou des organisations et un ou des produits, de sa conception à sa fin de vie »³²⁶. D'où ce quatrième chapitre se donne pour objectif de dévoiler les impacts des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. C'est ainsi qu'il se structure en deux (02) sections. La première section (A) ressort les impacts sociaux et la deuxième section (B) décrit les impacts environnementaux des pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.

A.LES IMPACTS SOCIAUX DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ

D'après notre recherche empirique, les vingt-deux (22) acteurs sociaux interrogés ont évoqué cinq (05) problèmes sociaux causés par les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, comme l'indique le tableau en annexes 07. L'interprétation sociologique dudit tableau permet de ressortir trois (03) grandes catégories de problèmes sociaux causés par les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, comme l'indique le tableau 22 suivant :

Tableau 22 : Les impacts sociaux des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

N°	Impacts sociaux	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	Les conflits avec le voisinage	« Conflits au sein de la population » / « conflits sociaux entre les voisins » / « les querelles avec les voisins tout le temps » / « les plaintes contre les éleveurs de porcs » / « les		

³²⁶<https://www.ademe.fr> expertise (consulté le 13/03/2022 à 22 h).

		problèmes avec le quartier » / « occupation anarchique, construction inadaptée des locaux servant d'enclos d'élevage » / « les porcs crient à tout moment et ça trouble le sommeil »	20 fois	60,60
2	L'exposition des populations environnantes aux maladies	« Les maladies » / « disease transmission » / « la présence des zoonoses » / « les odeurs peuvent donner les maladies aux personnes » / « il y'a aussi les maladies »	12 fois	36,36
3	L'exploitation des enfants dans l'activité	« L'exploitation des enfants »	1 fois	3,03
Total			33	99,99

Source : Enquête de terrain (septembre à novembre 2021)

L'interprétation sociologique du tableau 22 ci-dessus permet de comprendre que le conflit avec le voisinage est le plus important qui explique les impacts sociaux des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé d'après son pourcentage (60,60 % des occurrences). Il est suivi de l'exposition des populations environnantes aux maladies, qui a (36,36 % des occurrences), et l'exploitation des enfants dans l'activité avec (1% d'occurrence). C'est dans cet ordre d'idées que la section A de ce chapitre a trois (03) articulations, à savoir : les conflits avec le voisinage (1), l'exposition des populations environnantes aux maladies (2), et l'exploitation des enfants dans l'activité (3).

1. Les conflits avec le voisinage

L'activité de l'élevage en général, celle des porcs en particulier, est une activité qui demande un entretien rigoureux au quotidien en zone urbaine précisément, afin de respecter les normes y relatives. Ceci pour éviter de mettre le voisinage mal à l'aise, à cause des dérives de cette activité, en occurrence : la saleté, les odeurs nauséabondes, les nuisances sonores et olfactives. Ainsi, cette activité met les hommes en interaction au quotidien, des interactions qui génèrent sans doute des conflits avec le voisinage. Il est à noter que le « *conflit* », socialement parlant, se définit d'après le sociologue français Alain TOURAINE, comme :

Une relation antagoniste entre deux ou plusieurs unités d'action, dont l'une au moins tend à dominer le champ social de leurs rapports. Il s'agit donc des moments d'affrontements entre deux ou plusieurs groupes sociaux qui s'opposent en raison d'intérêt ou d'idée. Leur but est d'obtenir des avantages qui peuvent être concrets, comme de l'argent, ou symboliques, comme une reconnaissance³²⁷.

³²⁷<https://www.schoolmouv.fr><... < ses (consulté le 13/03/2022 à 5h).

D'après cette définition, il est possible de dire que les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé soient à l'origine des impacts sociaux. Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL) l'atteste d'ailleurs à suffisance, en citant comme exemple : le conflit *porciculteur-riverains* en affirmant que

*Ces conflits sont liés aux déjections issues des fermes porcines (fèces et urines de porcs). Pour ce qui est des fèces et des urines issues de l'élevage des porcs, les conflits proviennent essentiellement de la production des gaz et des odeurs nauséabondes dans l'entourage immédiat des fermes*³²⁸.

Compris dans cette logique, on est à même de dire que les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé sont sources de conflits avec le voisinage. Cela se justifie à partir des vingt (20) verbatim de nos enquêtés cités dans le tableau 22. En réalité, pratiquer l'élevage de porcs à proximité des habitations est une réelle source de conflits sociaux. Les porcs dans les enclos font excessivement de bruits à longueur de journée. C'est d'ailleurs dans ce sens que l'enquêté, Brice ATANGANA³²⁹ affirme que « *les porcs crient à tout moment, et ça trouble le sommeil* »³³⁰. Dans le même sens, on relève aussi que les porcheries sont sources de fortes odeurs que procurent les fèces des animaux, les urines et les eaux usées de ladite activité. Une situation qui rend ainsi la vie insupportable lorsque vous vivez aux environs des dites porcheries. L'enquêté Junior Desmond MVONDO MBA³³¹ atteste aussi à son tour que « *lorsque votre porcherie n'est pas bien propre, les voisins viennent vous voir pour vous dire qu'ils ne sont pas à l'aise avec les odeurs* »³³². Et c'est en cela que le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL) recommande de « *vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs* »³³³, par exemple :

- L'installation des fermes ou porcheries d'une distance d'au moins 50 mètres des habitats ;
- Le creusage des « purins³³⁴ » pour le stockage du « lisier »³³⁵ à plus de 70 mètres des habitats ;
- L'application des mesures d'hygiène et de salubrité élémentaires indispensables dans une porcherie.

³²⁸MINEPIA, (2016). « *Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES) du Projet de Développement de l'élevage (PRODEL)* », in *Rapport Définitif*, août 2016, pp. 39-40.

³²⁹Citadin de la ville de Yaoundé, résident aux environs d'une porcherie.

³³⁰Entretien du 08 novembre 2021, au (quartier kondengui).

³³¹Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

³³²Entretien du 11 septembre 2021, au quartier Messa-mendongo.

³³³MINEPIA, (2016). « *Cadre de gestion environnementale et social (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL)* », in *Rapport Définitif*, août 2016, pp. 62 - 63.

³³⁴Ce sont les parties liquides du fumier, constituée par les urines et la décomposition des parties solides (dictionnaire le robert).

³³⁵C'est un mélange fluide composé d'urine et d'excréments d'animaux, que l'on conserve dans des fosses couvertes pour servir d'engrais (centre national de ressources textuelles et lexicales, 2012).

Tout ceci pour éviter la proximité entre les porcheries et les habitations, afin de s'éloigner au maximum de tous ces conflits qui naissent entre les éleveurs de porcs et les personnes vivant aux environs de ces porcheries à cause du non-respect des normes qui réglementent l'activité de l'élevage au Cameroun.

2. L'exposition des populations environnantes aux maladies

L'exposition des populations aux maladies a été citée douze (12) fois dans le tableau 22 par les acteurs sociaux que nous avons interrogés, comme l'un des résultats des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. Ainsi, comme toute activité sociale, l'activité de l'élevage de porcs n'est pas mise à l'écart de toutes celles qui peuvent véhiculer ou être sources de nombreux risques sociaux. Ceux-ci sont dus à la forte activité qui se déroule au quotidien dans ce secteur d'activité à la marge du respect des normes y relatives. De ce fait, l'élevage de porcs, au détriment de ces normes constitue une potentielle source de transmission de nombreuses maladies aux populations, qui habitent surtout aux environs où cette activité se pratique. Toutefois, pour éviter ces dérives, le gouvernement a mis en place plusieurs lois pour réglementer cette activité. L'article 1^{er} du décret du 16 juillet 1975, stipule à propos que

Sont soumis à la présente réglementation : (a-, b-, c-, d-, e- et f-) à l'autorisation de création et le certificat de conformité délivré selon la procédure ci-dessus décrite sont exigés à tout exploitant d'un des établissements visés à l'article 1^{er} du présent décret³³⁶.

Il est à noter jusqu'ici que le gouvernement reconnaît la possibilité des impacts qui peuvent suivre lors de la pratique de l'activité de l'élevage de porcs au sein de la société. C'est ainsi, qu'il est demandé à toute personne voulant exercer dans l'activité de l'élevage en général, celui des porcs en zone urbaine en particulier de se munir d'un *certificat de conformité* délivré par une autorité compétente. Ledit *certificat* atteste la conformité des conditions à pouvoir pratiquer l'élevage dans une zone donnée. C'est dans ce sens que l'article 1^{er} de la loi du 13 novembre 1964 précise dans son 4^{ème} point que « *les règles de définition et de réglementation des établissements dangereux et incommodes* »³³⁷. De même, dans son 5^e point, il est mentionné que « *les périmètres dans lesquels certaines cultures ou élevages peuvent être partiellement ou totalement interdits* »³³⁸. L'idée qui ressort de ces

³³⁶Le décret n°75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et des industries animales, article 1.

³³⁷ La loi n°64/LF/23 du 13 novembre 1964, portant protection de la santé publique, article 1^{er}, 4^{ème} point.

³³⁸ Idem, 5^{em} point.

textes est que l'activité de l'élevage de porcs est une activité qui est appelée à se pratiquer à des lieux bien précis, pour protéger la santé des populations. Tous ces textes étatique (arrêtés, conventions, décrets et lois), au-delà de reconnaître la possibilité des maladies que véhicule la pratique de l'élevage, reconnaissent tout aussi la possibilité d'une présence des maladies découlant de cette activité. Comme l'attestent plusieurs verbatim de nos enquêtés dans le tableau en annexe 08. C'est d'ailleurs en ce sens que les articles 11 et 12 de la loi du 19 décembre 2000³³⁹ ont toute leur importance. Ainsi, l'enquêtée Pélagie DONGNANG Épse NDONGMO³⁴⁰ confirme la présence des maladies dans l'activité de la porciculture lorsqu'elle affirme : « *la présence des zoonoses* »³⁴¹. C'est ainsi que l'on relève plusieurs zoonoses, comme : la « rage »³⁴², le « chikungunya »³⁴³, la « fièvre de lassa »³⁴⁴, l'« hépatite A »³⁴⁵, l'« herpès virus B »³⁴⁶, la « maladie à virus Ébola »³⁴⁷, pour ne citer que celles-là. L'éditorialiste Amadou TEKILE, qui parle de la « *journée mondiale des zoonoses : la prévention d'abord* », affirme que « *le Cameroun a célébré le 6 juillet dernier à Yaoundé la Journée mondiale des zoonoses. Ces maladies transmissibles des animaux à l'homme et vice versa peuvent se propager par contact direct, par voie vectorielle ou par voie alimentaire* »³⁴⁸. Cette citation vient également attester l'effectivité des maladies (zoonoses) dans la pratique de l'élevage en général. En réalité, il faut dire que cette exposition des populations reste d'autant plus pertinente dans la mesure où les éleveurs refusent carrément de respecter les normes relatives à la pratique de l'activité de l'élevage (élevage de porcs) en zone urbaine. Selon le *cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet de*

³³⁹Page 101.

³⁴⁰Elle est infirmière vétérinaire à la délégation d'arrondissement de Yaoundé 6^{em}.

³⁴¹Roger HEMPO, (1988). « Les zoonoses majeures au Cameroun et leur incidence sur la population humaine : proposition d'un plan de lutte », thèse de doctorat en médecine, université cheikh ANTA DIOP, faculté de médecine et de Pharmacie de Dakar, p. 5.

³⁴²L'OMS définit deux (2) formes de rages : la forme dite « *furieuse* » est caractérisée par une agitation et une excitabilité du patient, une hydrophobie et éventuellement une aérophobie (peur des courants d'air) le décès survient en principe par arrêt cardiorespiratoire ; et la forme « *paralytique* » dans 30% des cas se traduit par une paralysie progressive de l'ensemble du corps, jusqu'au coma puis au décès du patient, <https://www.google.com> (consulté le 10/03/2022 04h).

³⁴³C'est une maladie virale transmise par le moustique (les dictionnaires le robert).

³⁴⁴C'est une maladie virale aiguë, <https://www.cdc.gov-lassa-french> (consulté le 10/03/2022 à 10h).

³⁴⁵C'est une infection du foie extrêmement contagieuse causée par le virus de l'hépatite A (VHA), (<santé-sur-net.com>, l'information médicale).

³⁴⁶Le virus de l'herpès B, ou Macacine alpha herpes virus 1, est une espèce de virus, du genre simplex virus et de la famille d'herpès viridae. C'est un virus neurotrope pathogène pour l'humain chez lequel l'infection peut entraîner de graves méningo-encéphalites souvent mortelles, <https://www.fr.m.wikipedia.org> (consulté le 10/03/2022 10h).

³⁴⁷C'est une maladie due à un virus qui provoque une hémorragie importante et une défaillance des organes, et qui peut entraîner la mort, <https://www.google.com/search?q=maladie+à+virus+ebola>, (consulté le 10/03/2022 à 20h).

³⁴⁸Amadou TEKELE, (2021). « *Journée Mondiale des zoonoses : la prévention d'abord* », in *Cameroun tribune*, 08 juillet, www.cameroun-tribune.com, (consulté le 12/03/2022 à 21 h).

développement de l'élevage (PRODEL), qui recommande de « vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs ³⁴⁹», comme précisé plus haut³⁵⁰.

L'idée qui ressort ici, est que le non-respect des normes en matière de l'élevage de porcs, crée un accès facile des éventuelles contaminations des maladies entre les porcs et populations environnantes, et ceci vice versa. La proximité entre les porcheries et les maisons d'habitation rend possible l'exposition des populations environnantes aux maladies de l'activité de l'élevage de porcs. C'est en ce sens que l'enquêté Brice ATANGANA³⁵¹ affirme que « *les porcs qui ne sont pas entretenus peuvent donner les maladies. Lorsque je respire l'air là, ça me fait tousser et me donne le mal de ventre* »³⁵². Dans le même canevas, Sosthène Parole MBIADJEU-LAWOU³⁵³ atteste que « *les odeurs désagréables issues de la fermentation des déchets peuvent provoquer les bronchites, la toux et même le cancer de poumon* »³⁵⁴. Ces citations ne viennent que confirmer le fait que la proximité des porcheries aux habitations est une exposition des populations aux maladies. Au-delà des maladies (zoonoses) relevées par l'enquêtée Pélagie DONGNANG Épse NDONGMO, le rapport de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales (DDEPIA) du Mfoundi évoque également plusieurs autres maladies de l'activité de l'élevage de porcs, à savoir : les « *avitaminoses* »³⁵⁵, les « *endoparasites* »³⁵⁶, et les « *ectoparasites* »³⁵⁷, qui constituent les cas les plus courants pour lesquels les animaux sont présentés dans leurs services. Dans notre milieu d'étude (Mfoundi), l'on rencontre plusieurs maladies dans le secteur de l'élevage porcins, comme le précise le rapport de la (DDEPIA) : « *les différentes maladies que nous rencontrons dans le département. Nous les classons en deux groupes : les maladies virales et les maladies bactériennes* »³⁵⁸. Ainsi, les maladies les plus récurrentes du département du Mfoundi sont entre autres :

³⁴⁹MINEPIA, (2016). « *Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL)* », in *Rapport définitif*, août 2016, pp. 62 - 63.

³⁵⁰Page 77.

³⁵¹ Citadin de la ville de Yaoundé résident aux environs d'une porcherie.

³⁵² Entretien du 11 novembre 2021 au quartier kondengui.

³⁵³ Chercheur scientifique.

³⁵⁴Sosthène Parole MBIADJEU-LAWOU, (2019). « *Quelle économie circulaire spontanée pour une ville moyenne camerounaise ? Le cas des déchets solides ménagers de Bangangté (Cameroun)* », thèse, le mans université et l'université de Yaoundé 1, géographie, p. 172.

³⁵⁵Ce sont les ensembles des manifestations dues à une absence de vitamine par carence totale et prolongée (dictionnaire le robert).

³⁵⁶ Ce sont les parasites qui vivent dans le corps de son hôte, qui se logent à l'intérieur des tissus ou dans le sang d'un être vivant (dictionnaire français).

³⁵⁷ Ce sont les parasites externes, c'est-à-dire les parasites qui vivent sur la surface corporelle d'un être vivant, <https://www.fr.m.wikipedia.org> (consulté le 12/03/2022 à 8h).

³⁵⁸Rapport annuel 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi, pp. 70-71.

Abcès ; Avitaminoses ; Boiterie ; Bronchites ; Castrations ; Constipation ; Diarrhée ; Dystocie ; Ectoparasitoses ; Eczéma ; Emphysème pulmonaire ; Endoparasitismes ; Fièvre aphteuse ; Fractures ; Gale ; Mammites ; Mastite ; Orchite ; Otite ; Piétin ; Piroplasmoses ; Plaies ; Toux ; Traumatisme ; Trypanosome ; Tuberculose (partielle)³⁵⁹.

Après avoir cité ces maladies, nous allons les présenter en clarifiant chacune d'elle. Afin de rendre la compréhension de toutes ces maladies plus aisées, dans le tableau 23 suivant :

Tableau 23 : Les différentes maladies liées aux pratiques de l'élevage de porcs

Maladies	Signification
Avitaminoses	Ce sont les ensembles de manifestations dues à une absence de vitamine par carence totale et prolongée.
Boiterie	Une anomalie de la démarche qui devient asymétrique
Castrations	Ce sont les annihilations des organes reproducteurs des végétaux et des animaux, et humains compris.
Dystocie	C'est un accouchement qui entraîne des difficultés, voire une impossibilité d'accoucher par voies basses.
Ectoparasitoses	Ce sont les parasites externes, c'est-à-dire les parasites qui vivent sur la surface corporelle d'un être vivant.
Eczéma	Est une dermatose prurigineuse caractérisée par une inflammation non contagieuse de la peau.
Emphysème pulmonaire	Est la complication à terme de la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO). Il s'agit d'une maladie évolutive qui se caractérise par la destruction progressive des alvéoles pulmonaires, petits espaces situés à l'extrémité des bronchioles permettant l'absorption de l'oxygène.
Endoparasitismes	C'est un processus d'un parasite vivant à l'intérieur des différents tissus ou dans les cavités internes du corps d'un organisme.
Mastite	C'est une inflammation du sein, le plus souvent unilatérale, qui survient dans l'immense majorité des cas chez les femmes qui allaitent, on l'appelle alors « mastite puerpérale ».
Orchite	C'est une inflammation des testicules, généralement causée par un virus, qui touche principalement les enfants et les adolescents.
Trypanosome	Ce sont les organismes parasites de la classe des kinetoplastidés, de l'ordre des trypanosomatida, de la famille des trypanosomatidae.

Source : La DDEPIA.

Le tableau 23 ci-dessus présente les maladies les plus récurrentes de l'élevage (élevage de porcs) dans le département du Mfoundi et leurs significations. Nous pouvons le justifier aussi à partir des propos de plusieurs enquêtés. Par exemple, l'enquêté Parfait ABASSANE ABASSANE³⁶⁰ affirme que « *certaines porcs qui sont souvent malades et peuvent causer des maladies chez les enfants et mêmes chez les grandes personnes* »³⁶¹. Étant convaincu que l'activité de l'élevage de porcs est source de nombreuses maladies à partir de toutes les illustrations fournies, il reste à préciser les différents modes de transmission de toutes ces maladies, qui toutefois se transmettent de l'animal à l'homme ou vice versa.

³⁵⁹ Rapport annuel 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi, pp. 70-71.

³⁶⁰Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

³⁶¹Entretien du 11septembre 2021 au quartier Odza.

Cependant, après avoir présenté les maladies les plus récurrentes dans le secteur de l'élevage en général, celui des porcs en particulier, il est important de dire comment est-ce que toutes ces maladies se transmettent ou peuvent se transmettre. Ainsi, en considérant la « transmission », comme : « l'acte de transmettre », l'activité de l'élevage de porcs, bien que nourrissant de nombreuses familles à partir de ses multiples produits, peut également s'avérer très fatale pour la santé des hommes, et même pour celle des animaux à partir des nombreuses maladies que peut générer ce milieu. De ce fait, comme le présente Roger HEMPO dans sa thèse³⁶² « *les maladies du secteur de l'élevage se transmettent de l'animal à l'homme ou vice versa, sous plusieurs façons* », notamment : animal vivant (a), les cadavres d'animaux (b), les produits d'origine animale (c), les excréta et autres matières virulentes (d), le milieu extérieur (e), les arthropodes vecteurs (f).

a)Animal vivant

L'animal vivant peut-être malade ou infecté de façon latente et constituer une source majeure de transmission. Il peut transmettre le germe par morsure (dans le cas de la rage, la « pasteurellose »³⁶³, par griffade (dans le cas de la maladie des griffes du chat) ou par contact (c'est le cas de la majorité des zoonoses) lors de la traite, des soins, des jeux ou de façon accidentelle.

b)Les cadavres d'animaux

Le contact avec les cadavres d'animaux ou des carcasses peut entraîner la contamination par les agents des maladies animales septicémiques (charbon bactérienne) ou par divers microbes hébergés de façon latente.

c)Les produits d'origine animale

Les produits d'origine animale sont responsables de la contamination des maladies :

- Soit par voie digestive par l'intermédiaire de la viande, des produits dérivés dans le cas de la tuberculose, la « salmonellose »³⁶⁴, les « téniasis »³⁶⁵, la « trichinose »³⁶⁶;

³⁶²Roger HEMPO, (1988). « Les zoonoses majeures au Cameroun et leur incidence sur la population humaine : proposition d'un plan de lutte », Thèse de doctorat en médecine, université cheikh ANTA DIOP, faculté de médecine et de Pharmacie de Dakar, pp.11-12.

³⁶³C'est le choléra aviaire, causé par la bactérie Pasteurella (dictionnaire français).

³⁶⁴C'est une infection par une bactérie, elle est généralement causée par de l'eau ou des aliments contaminés (dictionnaire le robert).

- Soit par voie cutanée, muqueuse par les peaux, les fragments d'os, dans le cas de la « fièvre charbonneuse »³⁶⁷, des « teignes »³⁶⁸.

d) Les excréta et autres matières virulentes

En précisant que les « excréta », « sont des substances rejetées hors de l'organisme, consistants principalement en déchets de la nutrition et du métabolisme (fèces, urines, sueur, matière sébacée, gaz carbonique) »³⁶⁹, l'on peut dire que les produits d'excrétion, comme les fèces, les urines, des animaux malades ou infectés, ainsi que les milieux intérieurs comme le sang, les « sérosités »³⁷⁰ et le liquide céphalorachidien sont aussi dangereux. Le contact avec ces produits peut être à l'origine de ces contaminations.

f) Le milieu extérieur

La contamination à partir du milieu pollué est fréquente. L'eau, le sol, les végétaux, les objets peuvent être souillés par les matières fécales, les urines, les sécrétions, les produits d'avortement et constituer un relais de l'infection pour les « leptospiroses »³⁷¹.

g) Les arthropodes vecteurs

En zoologie, l'« arthropode » est « un invertébré au corps formé de segments articulés (embranchement des arthropodes, exemples : Les crustacés, les insectes, les « arachnides »³⁷². Un « arthropode » piqueur peut intervenir comme vecteur entre l'animal infecté et l'homme. Il peut aussi assurer la multiplication de l'agent infectieux et le transmettre de génération en génération. Dans ce cas, il peut être considéré comme réservoir.

Tout compte fait, les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé sont sources de nombreuses maladies, qui se transmettent de plusieurs façons. Ceci, de l'animal à l'homme ou vice versa. Toutefois, il est à noter que « l'homme peut transmettre les

³⁶⁵C'est une infection parasitaire digestive, due à la consommation de la viande de porcs insuffisamment cuite et qui contient des œufs de ténia (dictionnaire français).

³⁶⁶C'est un parasite microscopique de certains mammifères monogastriques. Il vit dans les cellules musculaires striées squelettiques de l'animal qu'il parasite et provoque la trichinellose, maladie d'origine animale transmissible à l'homme <https://fr.m.wikipedia> (consulté le 12/03/2022 à 18h).

³⁶⁷C'est une maladie bactérienne rare, mais grave. Elle est causée par une bactérie sporulante et touche principalement les animaux. Les humains peuvent contracter la bactérie par contact avec un animal infecté ou par contact avec un animal infecté ou par inhalation de spore <https://www.anses.fr-content-la-fièvre-charbonneuse> (consulté le 12/03/2022 à 18h).

³⁶⁸C'est une mycose infectant les cheveux ou les poils. Elle est due à des champignons appelés « dermatophytes » (dictionnaire de français Larousse).

³⁶⁹<https://www.larousse.fr>, (consulté le 13/03/2022 à 8h).

³⁷⁰C'est un liquide voisin du sérum sanguin, contenu normalement dans les membranes séreuses, et constituant les œdèmes ou certains épanchements (dictionnaire le robert).

³⁷¹C'est une maladie bactérienne, qui se transmet par l'urine d'animaux, <https://www.pasteur.fr-leptospirose> (consulté le 13/03/2022 à 10h).

³⁷²<https://www.google.com> (consulté le 13/03/2022 à 8h).

germes dont il a hérité soit aux animaux dans le cas des zoonoses reverser ou rétrograde, soit vers un autre homme dans le cadre d'une transmission interhumaine ; il constitue donc une source de contamination »³⁷³.

3. L'exploitation des enfants dans l'activité de l'élevage de porcs

Étymologiquement, la notion « exploitation » signifie « explicare » en latin, qui veut dire en français : accomplir, achever et terminer. Dans ce sens, on peut définir la notion d'exploitation, comme : « l'action de mettre en valeur quelque chose et d'en tirer profit. L'exploitation désigne aussi la chose mise en valeur »³⁷⁴. Au sens péjoratif, l'exploitation est l'action d'abuser, d'utiliser à son profit une personne, un sentiment. C'est en ce sens que, André GIDE définit « l'exploitation », comme :

*Le travail le plus pénible peut-être accompagné de joie dès que le travailleur sait pouvoir goûter le fruit de sa peine. La malédiction commence avec l'exploitation de ce travail par autrui mystérieux qui ne connaît du travailleur que son rendement*³⁷⁵.

C'est d'ailleurs en ce sens que l'exploitation des enfants a été évoquée une (01) fois dans cette partie. Un nombre de fois, qui semble être minimisé, pourtant significatif. En réalité, plusieurs éleveurs ont été tellement craintifs à propos de cet aspect, sachant que les interdictions sont strictes sur les droits des enfants. Cependant, lors de nos descentes sur le terrain, il est arrivé à des lieux, où nous avons trouvé des enfants en plein travail dans certaines porcheries, ceci sans aucune protection (photo 14), bien que difficile de prendre assez de photos.

Photo 14 : Un enfant (moins de 14 ans) travaillant dans une porcherie au quartier Essos



Source : Patrick Hervé NTOLO (novembre 2021).

³⁷³Roger HEMPO, (1988). « Les zoonoses majeures au Cameroun et leur incidence sur la population humaine : proposition d'un plan de lutte », thèse de doctorat en médecine, université cheikh ANTA DIOP, faculté de médecine et de Pharmacie de Dakar, pp.11-12.

³⁷⁴<https://www.toupie.org>< Dictionnaire, (consulté le 13/03/2022 à 10h).

³⁷⁵André GIDE, (1936). « *Toupictionnaire : le dictionnaire de politique* », in *La toupie*, <https://www.toupie.org/index.html> (consulté le 21/02/2022 à 9h).

La photo 14 ci-dessus, montre un enfant qui donne la nourriture aux porcs dans une porcherie au quartier Essos, ceci sans aucune protection. Toutefois, la pratique de l'activité de l'élevage en général, celle des porcs en particulier, est une activité qui demande une main d'œuvre du début des activités jusqu'à la production. Sur ce fait, élever les porcs et ne pas avoir une main d'œuvre adéquate rend l'entretien de ladite activité très difficile, ceci à cause du manque de moyens financiers, comme expliqué dans le tableau 18 du troisième chapitre³⁷⁶ de ce document. C'est ainsi que plusieurs éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé profitent de la main d'œuvre infantile pour venir about des différentes activités quotidiennes, dont la pratique de l'élevage exige. Pourtant, plusieurs textes ont été ratifiés par le Cameroun interdisant l'exploitation de la main d'œuvre des enfants dans certains travaux, comme le précise les textes suivants : les deux (02) principales normes internationales qui font référence en la matière sont les conventions n°138 et n°182 de l'organisation internationale du travail (OIT). Ainsi, chaque pays qui ratifie ces deux conventions les complète avec les lois qui permettent de construire une définition nationale du travail des enfants.

Le Cameroun a ratifié plusieurs instruments internationaux fondamentaux en matière de lutte contre le travail des enfants. Faisant de ces instruments des lois, tel indiqué à l'article 45 de la loi du 18 janvier 1996, qui précise que « *Les traités ou accords internationaux régulièrement approuvés ou ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre parties* »³⁷⁷.

Ainsi, la *convention n°138/73* du 6 juin 1973, porte sur *l'âge minimum d'admission à l'emploi*. Elle a été adoptée à Genève le 6 juin 1973 lors de la 58^{ème} conférence générale de l'organisation internationale du travail (OIT). Elle a pour but de fournir un instrument général sur l'âge minimum, en vue de l'abolition du travail des enfants. Cette convention est entrée en vigueur le 16 juin 1976. Ladite convention précise que : *l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail est fixé par chaque pays qui ratifie cette convention*. Cet âge ne peut être inférieur à 15 ans, sauf dans le cas de certains pays n'ayant pas encore atteint un certain niveau de développement économique et scolaire, où il peut exceptionnellement être ramené à 14 ans et l'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail qui par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant ne peut être inférieur à 18 ans.

³⁷⁶ Page 87.

³⁷⁷La loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, article 45.

La convention n°182 porte sur « les pires formes de travail des enfants ». Elle a été adoptée à Genève le 17 juin 1999 lors de la 87^{ème} conférence générale de l'organisation internationale du travail (OIT). Cette convention complète la convention n°138, en ce sens qu'elle interdit toute pire de forme de travail des enfants (moins de 18 ans). Le terme « *les pires formes de travail des enfant* »³⁷⁸ désignant ainsi « *Les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant* »³⁷⁹.

Pour ainsi dire, ces conventions laissent la latitude à chaque État membre qui ratifie de préciser les types d'emplois ou de travaux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. D'après ces textes, nous retenons trois aspects sur lesquels, l'exploitation des enfants dans les travaux des pratiques non réglementaires des éleveurs de porcs constitue un réel problème : la santé de l'enfant (a), la sécurité de l'enfant (b) et la morale de l'enfant (c).

a) Pour ce qui est de la santé de l'enfant

L'organisation mondiale de la santé (OMS) définit la notion de « *santé* », comme : « *un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »³⁸⁰. D'après cette définition, il est possible de comprendre qu'avec toutes les activités, dont regorge la pratique de l'élevage de porcs au quotidien, la question de santé mérite un intérêt particulier pour la santé des enfants. Ainsi, nous voyons toute la responsabilité qui incombe aux éleveurs de porcs, qui exploitent les enfants pour les services quotidiens de ladite activité. La pratique de l'élevage de porc, à partir des pratiques déviantes que mobilisent les éleveurs de porcs au quotidien, expose les enfants à de nombreuses maladies car, l'activité de l'élevage de porcs, pratiquée dans les conditions déviantes est une potentielle source de plusieurs maladies (zoonoses), auxquelles sont exposées les enfants et même les personnes habitant les alentours de ces porcheries. Les appréciations des enquêtés du tableau 21 les illustrent à suffisance. L'enquêtée Pélagie DONGNANG Épse NDONGMO³⁸¹ l'atteste également par la citation 324³⁸², et même l'enquêté Brice ATANGANA³⁸³ à travers la citation 277³⁸⁴ de ce quatrième chapitre.

³⁷⁸La convention n°182 portant sur les pires formes de travail des enfants.

³⁷⁹La convention n°182 portant sur les pires formes de travail des enfants.

³⁸⁰Préambule à la constitution de l'organisation mondiale de la santé, tel qu'adopté par la conférence internationale sur la santé, New York, 19-22 juin 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 états. 1946 (Actes officiels de l'organisation mondiale de la santé, n°2, p. 100) et entré en vigueur le 7 novembre 1986.

³⁸¹ Elle est infirmière vétérinaire à la délégation d'arrondissement de Yaoundé 6^{ém}.

³⁸² Page 112.

³⁸³ Citadin de la ville de Yaoundé, résident aux environs d'une porcherie.

³⁸⁴ Page 113.

b) Pour ce qui est de la sécurité de l'enfant

D'après l'OMS, la « *sécurité* » se comprend, comme : « *un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer les dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté* »³⁸⁵. Toutefois, la pratique de l'élevage de porcs doit pouvoir s'exercer dans le respect strict de tous les textes qui cadrent ce secteur d'activité. C'est à partir de là que les enfants pourront bénéficier d'une sécurité autour de cette activité. Par contre, tel qu'elle est pratiquée par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé à (la marge des normes sociales y afférentes), comme l'atteste le tableau 16³⁸⁶ de ce document. En réalité, la pratique de l'activité de l'élevage de porcs est une activité qui demande un entretien rigoureux au quotidien, où l'implication de l'homme est indéniable pour atteindre la production. Sur ce fait, elle impose un suivi quotidien à ses multiples tâches rendant l'homme vulnérable aux éventuels risques qui s'y trouveraient. De la construction de la porcherie jusqu'à la vente de la viande si jamais, les éleveurs ne respectent pas les normes sociales de cette activité. Dans ce sens, utiliser une main d'œuvre infantile au quotidien est un véritable risque pour la sécurité (accident de travail, risque de contracter une maladie) de ces derniers. Car, ils vivent dans un milieu où toutes les normes sociales sensées cadrer ladite activité sont bafouées.

c) Pour ce qui est de la morale de l'enfant

En s'attendant sur la précision que fait Hans-Peter MULLER sur la notion de « *morale* », il précise que les termes français « *morale et moralité visent plutôt les valeurs, les normes et les règles sociales, la science morale étant par conséquent amenée à traiter de la structure et du développement de systèmes de valeurs* »³⁸⁷. En s'attendant sur cette précision, nous comprenons aisément que la morale évoquée par la *convention n°182 sur les « pires formes de travail des enfants »* fait référence à l'exigence du respect des normes sociales, qui régissent la pratique de l'élevage de porcs dans un milieu donné. En effet, la main d'œuvre des enfants utilisée dans les activités de l'élevage de porcs, une activité qui d'ailleurs se pratique à la marge des normes sociales y relatives constitue un véritable risque pour la santé

³⁸⁵Centre de collaborateur OMS du Québec, (1998). « *Pour la promotion de la sécurité et de la prévention des traumatismes* », in *institut national de santé du Québec*.

³⁸⁶Page 84.

³⁸⁷Hans-Peter MULLER, (2013). « *Société, morale et individualisme. La théorie morale d'Émile DURKHEIM* », In *Trivium-4490*, revue franco-allemande de sciences humaines et sociales, ISSN : 1963-1820, <https://journal.openedition.org/trivium/4490>, (consulté le 20/03/2022 à 20h).

morale de ces enfants. C'est dans ce sens que Sébastien DAMBRA précise que « *dans cette logique, si une morale imprégnait trop profondément les consciences individuelles, la société se trouverait dans une situation qui rendrait impossible toute adaptation sociale* »³⁸⁸. Pour ainsi dire, la morale d'un enfant renvoie ici à un espoir d'avenir pour une société. Ainsi, l'on ne doit rien faire qui puisse compromettre la santé morale d'un enfant. Cependant, il est constaté que les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé ne tiennent pas compte de ces normes sociales qui cadrent avec la pratique de l'élevage de porcs, mettant ainsi les enfants en danger. Un risque qui peut compromettre la morale de ces derniers, voire l'avenir d'une localité. Cela se justifie, à travers l'appréciation de l'enquêté, ADAMA DJOUME³⁸⁹, qui affirme que « les fermiers ne pouvant pas payer la main d'œuvre, utilisent leurs enfants. Les mêmes enfants qui doivent étudier leurs leçons, cela cause des problèmes de famille »³⁹⁰.

Tout compte fait, les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé utilisent la main d'œuvre des enfants sans tenir compte des textes qui cadrent avec le travail des enfants. Chose, qui rend difficile le « *bien-être* » moral des enfants dans de telles conditions. C'est ainsi que Michel FOSRSE et Simon LANGLOIS témoignent que « *le bien-être est une notion importante pour l'individu. Il reflète sa santé mentale et sociale* »³⁹¹.

B.LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ

D'après la collecte de données, les vingt-deux (22) acteurs sociaux interrogés ont relevé six (6) problèmes environnementaux causés par les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, repartis ainsi qu'il suit dans le tableau en annexes 08. L'interprétation sociologique dudit tableau permet de ressortir trois (03) grandes catégories d'impacts environnementaux causés par les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, comme l'indique le tableau 25 suivant :

Tableau 25 : Les impacts environnementaux des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

N°	Impacts environnementaux	Verbatim des enquêtés	Nombres de fois	%
1	La pollution de l'air	« Pollution de l'environnement par les odeurs		

³⁸⁸Sébastien DAMBRA, (2005). « *Durkheim et la notion de morale* », in *Interrogation ?* n°1, « l'actualité » : une problématique pour les sciences humaines et sociales, <https://www.revue-interrogation.org/Durkheim-et-la-notion-de-moral>, (consulté le 20/03/2022 à 20h).

³⁸⁹ Elle est déléguée d'arrondissement du MINEPIA de Yaoundé 5^{ème}.

³⁹⁰ Entretien du 16 décembre 2021 au quartier Nkol-messeng.

³⁹¹ Michel FOSRSE et Simon LANGLOIS (dir), (2014). « *Sociologie du bien-être* », in *L'année de sociologie*, volume 64/n°2, p. 1.

		nauséabondes » / «la pollution atmosphérique » / « ça pollue l'air avec les mauvaises odeurs » / « les odeurs des porcs et des porcheries » / « l'odeur de porcheries n'est pas bonne » / « l'eau qui sort des porcheries est sale, ça sent et c'est partout »	21 fois	40,38
2	La pollution par les déchets	« Hygiène and sanctation problems » / «mauvaise gestion des rebus de porcs » / « l'insalubrité » / « la saleté » « pollution des eaux par les déchets des fermes et des eaux usées des fermes » / « pollution des cours d'eau et des rivières » / « pollution des/ « pollution des cours d'eau et des rivières » / « pollution des cours d'eaux pour ceux qui ont leurs porcheries à côté des cours d'eaux » / « la pollution de l'environnement » / « détérioration de l'environnement, de la flore, et faune aquatique » « le risque de dégrader les sols avec les emballages et les produits mal utilisés et mal gérés » / « la pollution du sol » / « possibilité de dégrader le sol avec les produits utilisés et mal gérés » / « la pollution du sol » / « possibilité de dégrader le sol avec les produits utilisés et mal traités» /	17 fois	32,69
3	La pollution sonore et olfactive	« Les nuisances sonores et olfactives » / « les bruits à longueur de journée » / « le bavardage des porcs à tout moment » / « les cris des porcs à tout moment » / « les nuisances sonores des porcs » / « public nuisance »	14 fois	26,92
Total			52	99,99

Source : Enquête de terrain (novembre 2021).

L'interprétation sociologique du tableau 25 ci-dessus permet de comprendre que la pollution de l'air est l'impact le plus important qui explique les impacts environnementaux des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, d'après son pourcentage (40,38 % des occurrences), suivi de la pollution par les déchets qui a un pourcentage de (32,69 % des occurrences), et la pollution sonore et olfactive (26,92% des occurrences). C'est dans cet ordre d'idées que la section B de ce quatrième chapitre s'articule autour de trois (3) paragraphes, à savoir : la pollution de l'air (1), la pollution par les déchets (2) et la pollution sonore et olfactive (3).

1.La pollution de l'air

L'article 4 de la loi du 5 août 1996 affirme que

Toute contamination ou modification directe de l'environnement provoqué par tout acte susceptible d'affecter défavorablement une utilisation du milieu favorable de l'homme, de provoquer ou qui risque de provoquer une situation préjudiciable pour la santé, la sécurité, le bien-être, de l'homme, de la flore et de la faune, l'air, l'atmosphère, les eaux, les sols et les biens collectifs et individuels³⁹².

³⁹²La loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, article, 4.

Après cette clarification du mot « pollution », la « pollution de l'air », se définit comme étant :

La contamination de l'environnement intérieur ou extérieur par un ou plusieurs agents chimiques, physiques ou biologique, qui modifie les caractéristiques naturelles de l'atmosphère et qui sont susceptibles de causer du tort à l'environnement ou de nuire à la santé ou au confort des humains, des animaux ou des plaintes³⁹³.

Vu dans ce sens, la pollution de l'air qui a été évoquée 21 fois dans cette étude par les enquêtés, comme l'indique le tableau 25 est l'un des aspects qui expliquent les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé impactant ainsi l'environnement en général. De ce fait, la pratique de l'élevage de porcs de la ville de Yaoundé, qui est un choix de vie pour plusieurs habitants de ladite ville aujourd'hui, n'a pas toujours été pratiquée au respect des normes y relatives. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle constitue une source de pollution de l'air. Toutefois, bien que plusieurs raisons soient développées sur leurs choix, l'activité de l'élevage de porcs constitue un réel questionnement sur les différentes pratiques que mobilisent ses adeptes, car ces pratiques soulèvent un problème de pollution de l'air, mettant ainsi le bien-être des êtres vivants en danger à cause de nombreuses maladies. Ainsi, BARRO BRAMA l'atteste également dans son étude en affirmant que

Les résidus alimentaires et animaux, les matières fécales dans les dépotoirs, sous l'effet de la décomposition dégagent du gaz carbonique, de l'azote, de l'ammoniaque et du méthane. Ces émanations importantes en périodes chaudes et durant l'hivernage chronique, empestent l'air »³⁹⁴.

C'est dans la même logique que l'article 17 de la loi n°96/12 du 5 août 1996 mentionne que

Le promoteur ou maître d'ouvrage de tout projet d'aménagement, d'ouvrage, d'équipement ou d'installation qui risque, en raison de sa dimension, de sa nature, de porter atteinte à l'environnement, est tenu de réaliser, selon les prescriptions du cahier des charges, une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes et indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation ou de toute autre région, le cadre et la qualité de vie des populations et les incidences sur l'environnement en général³⁹⁵.

Ainsi, en référence à cet article, les pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, qui déjà sont reconnues par plusieurs de nos enquêtés, comme des pratiques déviantes³⁹⁶ et même d'après notre enquête empirique sont vouées à cet impact

³⁹³<https://www.who.int/topic/air-pollution/fr> (consulté le 19 /03/2022 à 22h).

³⁹⁴BARRO BRAMA, (2000). « Impact des déchets urbains sur l'alimentation et la santé des animaux d'élevage : cas spécifique des sachets plastiques dans la ville de Bobo-Dioulasso », mémoire de fin d'étude, université de Polytechnique de Bobo-Dioulasso, ingénieur du développement rural, p. 15.

³⁹⁵Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement constitue l'instrument juridique de base en matière de la protection de l'environnement au Cameroun, article, 17.

³⁹⁶Page 74.

environnemental (pollution de l'air). Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) fait également bien de relever la pollution de l'air comme l'un des impacts environnementaux de la filière de l'élevage de porcs en ces termes :

La filière présente un certain nombre de risques environnementaux ayant un impact tant sur le voisinage que sur la production elle-même. Il s'agit entre autres de : la pollution du sol de l'air et de l'eau due à une production importante du lisier (fèces et urine) directement déversée dans la nature. Ce qui est à l'origine de la prolifération de mauvaises odeurs sur une portée très importante aux alentours des fermes³⁹⁷.

De par ces éclaircissements, nous pouvons comprendre aisément que la pollution de l'air est le résultat des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé évoquées plus haut³⁹⁸. Cette hypothèse est soutenue par l'enquêteur Justin FANJIP³⁹⁹, qui évoque la « *pollution de l'environnement par les odeurs nauséabondes* »⁴⁰⁰. Dans le même ordre, l'enquêteur Cyrille Hervé MISSONI MOULE⁴⁰¹ relève « *la pollution de l'air suite aux odeurs générées par l'accumulation des déchets (excréments) produit par les porcs* »⁴⁰². Yves BELLE ETEME⁴⁰³ déclare aussi à son tour que « *l'eau qui sort des porcheries est sale, ça sent et c'est partout* », comme le montre la photo 15. Ainsi, la pollution de l'air est un impact environnemental des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, qui reste un véritable problème à prendre très au sérieux, non seulement pour la santé des populations, mais aussi pour une réelle production de l'activité

Photo 15 : Une porcherie avec une rigole orientée vers les habitations au quartier Messa-Mendongo



Source : Patrick Hervé NTOLO (novembre 2021).

³⁹⁷ MINEPIA, (2016). « *Cadre de gestion environnementale et social (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL)* », in *Rapport Définitif*, pp. 62 - 63.

³⁹⁸Page 74.

³⁹⁹ Il est délégué de l'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 1^{er}.

⁴⁰⁰ Entretien du 16 décembre 2021 au quartier Kondengui).

⁴⁰¹ Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

⁴⁰² Entretien du 29 décembre 2021 au quartier Mvog-Betsi.

⁴⁰³ Citadin de la ville de Yaoundé et résident aux alentours d'une porcherie.

La photo 15 présente une rigole d'une porcherie, qui canalise les eaux usées de la porcherie vers les habitations au quartier Messa-mendongo, constituant un réel problème de pollution de l'air par ces eaux.

2. La pollution par les déchets

Tahar BENNAMA enseigne que « *du point de vue de l'environnement, un déchet constitue une menace du moment où l'on envisage un contact avec l'environnement. Ce contact peut être direct ou indirect* »⁴⁰⁴. Ainsi, l'article 3 de la loi du 12 décembre 2001 définit le « déchet », comme : « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou, plus généralement, tout objet, bien meuble dont le détenteur se défait, projette de se défaire, ou dont il a l'obligation de se défaire ou de l'éliminer* »⁴⁰⁵. Suite à ces précisions du terme déchet, il ressort que pour qu'une chose soit appelée « déchet », il doit subir une transformation pour atteindre l'étape de décomposition. Dans ce sens, l'activité de l'élevage en général, celle des porcs en particulier, fait usage de plusieurs choses qui subissent des transformations et arrivent à se décomposer (les eaux usées et les emballages plastiques). De ce fait, par toutes ces clarifications, on est à même de comprendre que les déchets des porcheries de la ville de Yaoundé constituent de véritables facteurs de pollution environnementale, due à un processus de décomposition des déchets issus des différentes pratiques des éleveurs de porcs de ladite ville. La pollution par les déchets a été citée de ce fait dix-sept (17) fois, comme le certifie le tableau 25 de cette recherche. Cela s'illustre également à travers plusieurs appréciations de nos enquêtés. L'enquêté Serges Aimé AMOU'OU BIWOLE⁴⁰⁶ évoque la « mauvaise gestion des rebus de porcs ». Dans le même sens, l'enquêté Justin FANJIP⁴⁰⁷ évoque à son tour de la « *pollution des eaux par les déchets des fermes et eaux usées des fermes* »⁴⁰⁸.

De ce fait, le gouvernement camerounais, conscient des dérives qui pourraient survenir de l'activité de l'élevage suite aux nombreux déchets de cette dernière, a pris des dispositions à propos. L'article 42 de la loi du 05 août 1996 concernant *la gestion de l'environnement* précise que « *les déchets doivent être traités de manière écologiquement rationnelle afin d'éliminer ou de réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, les ressources naturelles,*

⁴⁰⁴Tahar BENNAMA, (2016). « *Les bases de traitement des déchets solides* », in *Polycopié de cours*, université des sciences et de technologie d'Oran « Mohamed Boudiaf », faculté de chimie – département de Génie Chimique, p.2.

⁴⁰⁵La loi 01/19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, article 3.

⁴⁰⁶Chef de brigade hygiène à la communauté urbaine de Yaoundé.

⁴⁰⁷Il est délégué de l'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 1^{er}.

⁴⁰⁸Entretien de terrain au quartier Kondengui, décembre 2021.

la faune et la flore, et sur la qualité de l'environnement en général »⁴⁰⁹. La même loi précise à son article 48 que

*Lorsque les déchets sont abandonnés, traités contrairement aux prescriptions de la présente loi et des règlements pris pour son application, l'autorité investie du pouvoir de la police doit, après mise en demeure notifiée au producteur, assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais dudit producteur*⁴¹⁰.

Toutefois, il est à noter que la loi cadre camerounaise est bâtie sur plusieurs principes fondamentaux dont les réflexions sont tablées sur les programmes visant à protéger et à conserver l'environnement, à promouvoir le « *développement durable* »⁴¹¹ et la gestion rationnelle et écologique durable des déchets. Parmi ces piliers, nous présentons les plus importants pour cette étude :

*Le principe de responsabilité, selon lequel toute personne qui, par son action, crée des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter lesdits effets*⁴¹².

En réalité, dans cette étude, « *le principe de responsabilité* », signifie ici que les éleveurs de porcs, qui sont responsables des déchets polluant l'environnement doivent tout faire pour s'assurer du « *recyclage* »⁴¹³ desdits déchets, afin qu'ils ne constituent pas des polluants de l'environnement.

*Le principe de participation, selon lequel chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ; chaque citoyen a le droit de veiller à la sauvegarde de l'environnement et de contribuer à la protection de celui-ci ; les personnes publiques et privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ; les décisions concernant l'environnement doivent être prises après concertation avec les secteurs d'activités concernés, ou après débat public lorsqu'elles ont une portée générale*⁴¹⁴.

Pour ce qui est du « *principe de participation* », en relation avec cette étude, il convient de dire ici que, les éleveurs de porcs doivent au préalable de leurs activités, maîtriser toutes les normes sociales relatives à ladite activité, afin d'éviter les possibles dérives de ce secteur. Cela permettra de mieux pratiquer son activité, de protéger le bien-être des populations et des animaux mais aussi de protéger l'équilibre de l'environnement. Cependant,

⁴⁰⁹La loi n°96/12 du 05 août 1996 concernant *la gestion de l'environnement*, article 43.

⁴¹⁰ Idem, article 48.

⁴¹¹C'est un mode de développement qui permet de « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs* », (Samuel-Béni ELLA ELLA, (2016). *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja : contribution à l'enracinement de l'éco sociologie*, Yaoundé : presse universitaire de Yaoundé. P.32.

⁴¹² La loi n°96/12 du 05 août 1996 concernant *la gestion de l'environnement*, article 9.

⁴¹³ C'est une réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière neuve <https://m.actu-environnement.com/dictionnaire-environnement/definition/recyclage.html> (consulté le 25/03/2022 à 19h).

⁴¹⁴ La loi n°96/12 du 05 août 1996 concernant *la gestion de l'environnement*, article 9.

d'après notre observation directe et les différentes appréciations de nos acteurs sociaux interrogés (22) lors de cette étude, le constat est que les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé, à partir des pratiques déviantes qu'ils mobilisent au quotidien ne mettent nullement en pratique ces deux principes (*le principe de responsabilité et le principe de participation*) sus-évoqués. Ainsi, il est constaté que plusieurs déchets sont encore abandonnés et mal gérés (photo16), polluant ainsi l'environnement. Et c'est d'ailleurs pour cette raison que la pollution de l'environnement par les déchets a été évoquée dans cette recherche⁴¹⁵.

Photo 16 : Une porcherie au quartier Mbock-abang avec un dépôt des emballages (déchets à l'extrême droite)



Source : *Patrick Hervé NTOLO (samedi, 30 octobre 2021).*

La photo 16 ci-dessus présente un dépôt d'emballages au quartier Mbock-abang, utilisés et abandonnés par l'éleveur de porcs (déchets à l'extrême droite de la porcherie), constituant ainsi une source de pollution environnementale par les déchets.

3. La pollution sonore et olfactive

La pollution sonore et olfactive a été évoquée quatorze (14) fois dans cette recherche, comme l'indique le tableau 25. Ainsi, Il est important voire nécessaire de commencer par clarifier les expressions : pollution sonore et pollution olfactive, qui sont les deux expressions centrales de ce paragraphe.

La « *pollution sonore* » est comprise ici, comme : « *résultante des phénomènes acoustiques ou (bruits) qui provoquent un gêne momentané à la personne ou des troubles plus graves* », bien que l'on identifie la pollution sonore ou (nuisance sonore) à un simple bruit. En réalité, Éliisa POCH enseigne que la « *pollution sonore* »

⁴¹⁵Page 126.

*Est toujours un bruit gênant mais qui se manifeste de manière excessive et au point d'altérer négativement les bonnes conditions de vie au niveau environnemental d'une zone particulière. L'une des caractéristiques des nuisances sonores est que, contrairement aux autres types de pollution, elle ne laisse pas de résidu physique et n'est pas transférée ou maintenue dans le temps. Il s'agit plutôt d'une pollution localisée, déterminée par les activités humaines qui se déroulent dans un lieu spécifique*⁴¹⁶.

Il est à noter ici que l'organisation mondiale de la santé (OMS) considère le « bruit », comme : « tout son ou ensemble de sons jugés indésirables parce qu'ils dérangent ou par ce qu'ils sont susceptibles d'affecter la santé »⁴¹⁷. C'est en ce sens qu'un enquêté (A)⁴¹⁸ confirme que « les bruits à longueur de journée »⁴¹⁹ de cette activité. Ceci pour montrer que les porcs dans les porcheries font des bruits, qui constituent une pollution sonore.

La « pollution olfactive » ou nuisance olfactive est « un trouble dû à une odeur. Ce type de nuisance ne peut être sanctionné que s'il constitue un trouble anormal de voisinage »⁴²⁰. Déjà, un trouble anormal de voisinage est comme l'expression l'indique, un trouble qui excède les inconvénients normaux du voisinage. Aussi, tout type d'odeur ne relève pas de cette qualification. En ce sens, ces deux aspects de pollution sonore et olfactive soulèvent les questions de santé chez les populations. Car, une mauvaise odeur associée à des nuisances sonores constitue une pollution sonore et olfactive, comme l'indique les quatorze (14) appréciations des enquêtés du tableau 25 de cette étude. C'est ainsi que, l'enquêté Patrick Grand OVAMBE⁴²¹ relève cet aspect de la pollution de l'environnement lorsqu'il parle « des odeurs des porcs et des porcheries »⁴²². D'où l'intérêt du gouvernement à s'intéresser aux réalités des effets de la pollution sonore et olfactive. C'est ainsi que le gouvernement camerounais a élaboré des textes pour cadrer la pratique de l'élevage, afin d'éviter le plus possible les effets sonores et olfactives de cette activité. Ainsi, l'article 3 -1 du décret du 23 août 2011 précise que

*Les dispositifs du présent décret s'appliquent à tout type de bruit, y compris les activités ou les travaux bruyant et gênant le voisinage, les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes, les bruits produits à l'intérieurs des mines et carrières, les chantiers de travaux publics et privés ainsi que les sources mobiles*⁴²³.

⁴¹⁶Élisa POCH, (2021). « Qu'est-ce que la pollution sonore – Définition et conséquences », in *Projet Écolo*, (consulté le 11/03/2022 à 20 h).

⁴¹⁷Élisa POCH, (2021). « Qu'est-ce que la pollution sonore – Définition et conséquences », in *projet Écolo*, (consulté le 11/03/2022 à 20 h).

⁴¹⁸Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

⁴¹⁹ Entretien du 14 novembre 2021 au quartier Efoulan.

⁴²⁰ Nuisance olfactive : législation ... www.capital.fr, (consulté le 11/03/2022 à 20 h).

⁴²¹ Éleveur de porcs de la ville de Yaoundé.

⁴²² Entretien du 17 septembre 2021 au (quartier Obobogo).

⁴²³Le décret n°2011/2583/PM du 23 août 2011 *portant réglementation des nuisances sonores et olfactive*, article 3 (-1).

Dans son article 5, le même décret précise que « *les installations non assujetties aux études d'impact environnemental se conforment aux normes réglementaires applicables aux émissions de sons et des odeurs de leurs secteurs d'activités* »⁴²⁴. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons présenté l'importance du *cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)* du projet de développement de l'élevage (PRODEL) d'août 2016 recommande de « *vulgariser les bonnes pratiques d'élevage de porcs* » dans ce document⁴²⁵. En réalité, la « *vulgariser des bonnes pratiques d'élevage de porcs* » vient ici renchérisse le but du « *principe de participation* » présenté dans ce document⁴²⁶. Toutefois, la pratique de l'élevage de porcs au même titre que plusieurs autres activités, qui constitueraient des sources de nuisance sonores et olfactives doivent pouvoir s'arrimer aux exigences prévues par la réglementation Étatique, afin de garantir aux populations un bien-être sanitaire, ainsi que celle des animaux. Chose qui, de par nos observations directes, documentaires et d'après les appréciations de nos enquêtés, comme indiqué au tableau 16 de ce document⁴²⁷, reste un idéal dans son effectivité pour les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé (Mfoundi).

Au terme de ce quatrième chapitre, force a été de constater que les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé sont sources de deux (02) types d'impacts. D'une part, les impacts sociaux, qui sont de trois (03) ordres, à savoir : les conflits avec le voisinage, l'exposition des populations environnantes aux maladies, et l'exploitation des enfants dans l'activité. Et d'autres part les impacts environnementaux, notamment : la pollution de l'air, la pollution par les déchets, et la pollution sonore et olfactive.

La deuxième partie de cette étude s'est donnée pour objectifs d'exposer les facteurs profonds et les impacts des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. Force a été de constater d'abord qu'elle repose sur les facteurs d'ordre individualiste, qui sont : le manque de moyens financier, le manque de formation professionnelle et l'inconscience professionnelle. Puis sur les facteurs d'ordre holiste, à savoir : le comportement déviant des éleveurs et le laxisme institutionnel. Ensuite sur les impacts sociaux : les conflits avec le voisinage, l'exposition des populations environnantes aux maladies et l'exploitation des enfants dans l'activité, et sur les impacts environnementaux, notamment : la pollution de l'air, la pollution par les déchets et la pollution sonore et olfactive.

⁴²⁴ Le décret n°2011/2583/PM du 23 août 2011, article 5.

⁴²⁵ Page 77.

⁴²⁶ Page 127.

⁴²⁷ Page 84.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'objectif global de cette recherche est d'expliquer et de comprendre aujourd'hui les pratiques des éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé (Mfoundi). Ainsi, en sciences sociales, toute recherche doit aboutir à une conclusion, qui constitue le pendant de l'introduction. Autant dire, les questions posées à l'introduction ont un lien étroit avec les résultats obtenus à la conclusion. C'est ainsi que notre conclusion repose essentiellement sur la discussion des résultats, les enseignements tirés de l'étude et les perspectives de recherche.

Sur ce donc, la *discussion des résultats* s'attèle dans un premier temps, à la confrontation des résultats obtenus avec les hypothèses et les objectifs formulés au départ, et dans un second temps, à la vérification des résultats obtenus avec les théories de recherche formulés au départ. C'est dans ce sens que Jean SIMON et Pierre TAIRRAZ enseignent que

La discussion porte sur l'étude elle-même (méthode, cadre conceptuel, résultats, généralités et limites). Elle constitue le corps de l'esprit et demande le plus long temps de travail et l'effort de la réflexion le plus intense avant d'aboutir à la conclusion. C'est dans la discussion que se mesure l'originalité du travail, sa vraie dimension scientifique et son caractère novateur⁴²⁸.

Pour ce qui est de la *confrontation des résultats obtenus avec les hypothèses* secondaires émises au départ.

- Hypothèse spécifique 1 : « *L'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé évolue de façon considérable et se caractérise par les pratiques déviantes des éleveurs* ».

L'enquête de terrain a révélé trois (03) traits dominants, à savoir : l'essor de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, la clandestinité de la pratique de l'élevage, et la cherté de la viande de porcs dans ladite ville. Et deux (02) différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs, notamment : la mauvaise construction des fermes/porcheries, et le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité par lesdits éleveurs.

Au regard de ce qui précède, nous réalisons que l'hypothèse spécifique 1 est totalement confirmée. Et que l'objectif spécifique 1 de cette recherche, qui consistait à « *faire l'état de lieux de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, et de décrire les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé* », est aussi atteint.

⁴²⁸Jean SIMON et Pierre TAIRRAZ, (2008). « Comment présenter les résultats d'une enquête », In *Urgence*, chapitre 107, pp. 1008-1010.

- Hypothèse spécifique 2 : *« les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé s'expliquent et se comprennent par les facteurs d'ordre individualiste et d'ordre holiste ».*

L'enquête de terrain a ressorti trois (03) facteurs d'ordre individualiste, à savoir : le manque de moyens financiers, le manque de formation professionnelle, et l'inconscience professionnelle. Et deux grands (02) facteurs d'ordre holiste, qui sont : le comportement déviant des éleveurs et le laxisme institutionnel.

C'est fort de ces données de terrain que nous affirmons que l'hypothèse spécifique 2 de cette recherche est totalement confirmée. Et que l'objectif spécifique 2, qui demandait de *« ressortir les facteurs profonds des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé »*, est aussi atteint.

- Hypothèse spécifique 3 : *« Les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé sont sources des impacts sociaux, et des impacts environnementaux ».*

D'après nos données de terrain, et les informations tirées de plusieurs documents, les pratiques déviantes des éleveurs ont révélé trois (03) impacts sociaux, à savoir : les conflits avec le voisinage, l'exposition des populations environnantes aux maladies, et l'exploitation des enfants dans l'activité. Et aussi, trois (03) impacts environnementaux, notamment : la pollution de l'air, la pollution par les déchets, et la pollution sonore et olfactive.

Au vu de ces précisions, nous réalisons que l'hypothèse spécifique 3 de cette recherche est totalement confirmée. Et que, l'objectif spécifique 3, qui consistait à *« ressortir les impacts sociaux et environnementaux des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé »* est également atteint.

En somme, la confirmation totale des trois (03) hypothèses spécifiques de cette recherche, induit forcément la confirmation de l'hypothèse principale, qui était intitulée ainsi *« les pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé s'expliquent et se comprennent par une évolution des pratiques déviantes »*. Et par conséquent, valide aussi l'objectif global de cette recherche, qui était celui *« d'expliquer et de comprendre aujourd'hui, les pratiques des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé (Mfoundi) »*.

Pour ce qui est des *enseignements tirés des théories mobilisées* dans cette recherche, rappelons que, trois (03) théories ont été mobilisées, à savoir : la « *théorie de l'anomie* » de Robert King MERTON, la « *théorie de l'individualisme méthodologique* » de Raymond BOUDON, et la « *théorie de la société du risque* » d'Ulrich BECK.

La « *théorie de l'anomie* » de Robert King MERTON stipule que chaque société établit ses normes et ses principes pour cadrer et règlementer les activités humaines, afin de garder un équilibre socio-environnemental. Le Cameroun a également mis sur pied un arsenal de textes pour cadrer et règlementer l'activité de l'élevage en zone urbaine. Cependant, pour les intérêts et atteintes des objectifs individualistes ou mêmes holistes, la société va connaître une catégorie d'individus, qui, pour parvenir à leurs fins, adoptent des comportements déviants, transgressant ainsi les normes et principes relatifs à l'élevage en zone urbaine. Et sans toutefois mesurer les conséquences qui peuvent survenir. Tel est l'enseignement de la « *théorie de l'anomie* » de Robert King MERTON. Ainsi, en se référant à nos données de terrains, les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé (Mfoundi) ne respectent pas les normes et les principes relatifs à la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, chose qui fait d'eux des déviants.

La « *théorie de l'individualisme méthodologique* » de Raymond BOUDON enseigne que les phénomènes sociaux sont davantage l'explication des raisons ou d'actions individuelles. Pour ce qui est de cette recherche, les pratiques déviantes mobilisées par les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé s'expliquent davantage par des raisons individuelles, en occurrence : le manque de moyens financiers, le manque de formations professionnelles, et l'inconscience professionnelle de la part de ces éleveurs de porcs. Bien que s'expliquant aussi par les raisons d'ordre holiste, à savoir : le comportement déviant des éleveurs et le laxisme institutionnel. Ces pratiques déviantes constituant ainsi de réels problèmes sociaux (les conflits avec le voisinage, l'exposition des populations environnantes aux maladies, et l'exploitation des enfants dans l'activité), et environnement (la pollution de l'air, la pollution par les déchets, et la pollution sonore et olfactive) de nos jours.

La « *théorie de la société du risque* » d'Ulrich BECK enseigne sur les risques que court l'humanité à partir des actions des individus. Il attire l'attention de la communauté internationale sur les différentes menaces que court le monde entier, tout en précisant que près de (80 %) des catastrophes planétaires sont des œuvres des humains, qui ne respectent presque pas les procédures (normes et principes) des politiques gouvernementales. Ainsi, les impacts sociaux (les conflits avec le voisinage, l'exposition des populations environnantes aux maladies, et l'exploitation des enfants dans l'activité) et environnementaux (la pollution

de l'air, la pollution par les déchets et la pollution sonore et olfactive sont le résultat de la somme des pratiques déviantes individuelles et/ou collectives des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé. Les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé ne respectent presque pas les normes y relatives établies par le gouvernement pour la pratique de l'élevage en zone urbaine, afin que cette activité tienne compte du bien-être des populations, des animaux, et de l'équilibre écologique. Tel est l'enseignement de ladite théorie.

Pour ce qui est des *perspectives de recherche*, sans prétendre à la science infuse, cette recherche mérite d'explorer d'autres horizons scientifiques, notamment : de questionner ledit phénomène sur le plan économique, afin de chercher à comprendre davantage les raisons qui justifieraient l'essor de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé, malgré son interdiction ou sa réglementation par les textes gouvernementaux. Mais aussi, de mobiliser la théorie du culturalisme pour comprendre réellement les origines et appartenances tribales dudit phénomène.



BIBLIOGRAPHIE

A.OUVRAGES GENERAUX (31)

1. ABRIC Jean-Claude, (1994). *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF.
2. ANSART Pierre, (1990). *Les sociologies contemporaines*, Paris, Seuil.
3. BALANDIER Georges, (1971). *Sens et puissance, les dynamiques sociales*, Paris, PUF.
4. BARDIN Laurence, (1983). *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.
5. BEAUD Michel, (2006). *L'art de la thèse*, Paris, La découverte.
6. BECK Ulrich, (2001). *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. 1986, traduction Française, Paris, Flammarion.
7. BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, (2006). *La construction sociale de la réalité*, 2eme Edition, Paris, 2eme Edition.
8. BRAUD Michel, (2006). *L'art de la thèse / Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, la découverte.
9. BRAUD Philippe, (1992). *La sociologie politique*, Paris, LGDJ.
10. CHINDJI-KOULEU Ferdinand, (2003). *Mes premiers pas dans la recherche*, Yaoundé, Sagraaph.
11. D'UNRUG Marie Christine, (1974). *Analyse de contenu. De l'énoncé à l'énonciation*, Paris, Ed. Universitaire.
12. DALAS Jean Pierre ; MILLY Bruno, (2005). *Histoire de pensées sociologiques*, Paris, Armand Colin.
13. DE VIGNY Alfred, (1867). *Journal d'un poète*, Gallimard, Ratisbonne.
14. DELBAYLE Loubet, (1992). *La police. Une approche socio-politique*, Paris, Montchrestien.
15. DURAND Jean-Pierre ; WELL Robert, (2006). *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot.
16. DURKHEIM Émile, (1895). *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Félix Alcan.

17. DURKHEIM Émile, (1947). *Les règles de la méthode sociologiques*, Paris, PUF.
18. ELA Jean-Marc, (1984). *La ville en Afrique Noire*, Paris, Karthala.
19. ELLA ELLA Samuel-Béni, (2016). *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja : contribution à l'enracinement de l'éco sociologie*, Yaoundé : presse universitaire de Yaoundé.
20. GHIGLIONNE Rodolphe et MATALON Benjamin (2001), *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin.
21. GIACOBBI Michèle et ROUX Jean-Pierre, (1990). *Initiative à la sociologie*, Paris, Hatier.
22. GRAWITZ Madeleine, (1986). *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
23. JARRIGE François ; LE ROUX Thomas, (2017). *La contamination du monde. Une histoire de pollution à l'âge industriel*, Paris, le Seuil.
24. JODELET Denise, (1984). *Représentations sociales : phénomènes, concepts et théories*, Paris, PUF.
25. KARL Popper, (1987). *Le chercheur et le quotidien* (1971). Trad, Paris, Klincksieck.
26. MANNOMI Pierre, (1998). *Les représentations sociales*, Paris, PUF.
27. NGA NDONGO Valentin, (1993). *Les médias au Cameroun. Mythes et délires d'une société en crise*, Paris, l'Harmattan.
28. NGA NDONGO Valentin, (2006). (dir). *La sociologie aujourd'hui, une perspective africaine*, Paris, l'Harmattan.
29. QUIVY Raymond; CAMPENHOUDT VAN Luc, (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris. Dunod.
30. ROUYERAN Jean-Claude, (1989). *Mémoires et Thèses - L'art et les méthodes*, Paris, Maisonneuve & Larose.
31. SAY Jean-Baptiste, (1880). *A Treatise on Political Economy; or the Production, Distribution, and Consumption of Wealth*, Ontario, Canada.

B.OUVRAGES SPECIFIQUES (5)

1. BOUTRAIS Jean, (1978). *Deux études sur l'élevage en zone tropicale humide (Cameroun)*, ORSTOM, Bondy.
2. BOUTRAIS Jean, (1995). *Hautes terres d'élevage au Cameroun*, ORSTOM, Paris.
3. ELLA ELLA Samuel-Béni, (2014). *Quand Le capitalisme cynégétique envahit la réserve du Dja : étude de la sociologie de la chasse déviante*. Yaoundé, PUF.

4. SALLES Denis, (2006). *Les défis de l'environnement. Démocratie et efficacité*, Edition Syllepse.
5. SERRES Henri, (1989). *Précis d'élevage du porc en zone tropicale*, Paris, Ministère de la coopération.

C. ARTICLES DE PRESSES ÉCRITES (08)

1. BIDIMA Irénée Modeste, (2015). « L'élevage de porcs : un investissement rentable », in *La voix du paysan*, n°294, pp. 5-7.
2. MBODIAM Brice R, (2019). « L'élevage au Cameroun : la résilience des éleveurs en dépit des difficultés », in *Investir au Cameroun*, n°82, pl. 11-13.
3. Modeste BIDIMA Irénée Modeste, (2015). « L'alimentation et la protection sanitaire », in *La voix du paysan*, n°294, pp. 11-12.
4. NJIE TABI Martial, (2015). « Feuille économiques, Le porc : le prix en légère hausse », in *La voix du paysan*, pp. 7-9.
5. NJONGA Bernard, (2015). « Feuilles économiques : Le porc », in *La voix du paysan*, n°294, pp. 6-8.
6. NSANGOU. N Aicha, (2020). « Économie : viande de porc : au régime », in *Cameroun tribune*, 21 Août, pp. 2-3.
7. OBAMA Jean Daniel, (2022). « Agriculture, élevage, Forêts : le Cameroun élabore un guide de bonnes pratiques », in *L'économie*, n°152, p. 5.
8. TEKILE AMOUGOU, (2021). « Économie : viande de porc : les prix grimpent », in *Cameroun tribune*, 12 h 55 min. pp. 2-4.

D.ARTICLES SCIENTIFIQUES (19)

1. AKOA ETOA Joséphine Mireille ; MOMA Crescence, (2005). « Diagnostic des élevages de poulets de chair et de porcs des exploitations familiales agricoles de la zone périurbaine de Yaoundé », in *Grand-sud*, Yaoundé / IRAD/PCP, pp. 1-17.
2. BARTHLEYMS Jean-Pierre, cité par Tristan RENARD, (1986). « La contrainte : quelles contraintes ? les condamnés et les soignants d'une responsabilité à l'autre », in *Empan*,
3. BLANDIN Patrick, (1994). « Bio indicateurs et diagnostic des systèmes écologiques », in *Bull. Ecol*, t. 17, FASC 4, pp. 215-306.

4. BOUTRAIS Jean, (1974). « *Les conditions naturelles de l'élevage sur le plateau de l'Adamaoua (Cameroun)* », in *Cahier des Sciences Humaines*, vol. xl, n°2, pp. 1-198.
5. DJATCHEU Martin Luther, (2018). « *Fabriquer la ville avec les moyens du bord : L'habitat précaire à Yaoundé (Cameroun)* », in *Géo confluentes*, pp. 1-5.
6. DJEUGAP GUEDIA Amélie-Mermeze ; YEMMAFOUO Aristide, (2020). « *Élevage urbain : Pratiques Quotidiennes dans les villes Moyennes de l'Ouest-Cameroun* », in *Centre d'études et de recherche en Espace, arts, et humanités (CEREAH)*, Cameroun, pp. 100-115.
7. ELLA ELLA Samuel-Béni; NGASSOMO EMAMA Alexis Carole, (2013). « *Urbanisation incontrôlée et assainissement urbain à Yaoundé (Sud-Cameroun) : le cas du quartier Obili.* », in *Yaoundé : UCAC*, pp. 118.
8. GIDE André, (1936). « *Toupictionnaire : le dictionnaire de politique* », in *presse universitaire de renne, journal.* p. 42-61.
9. GILLE Denis, (2007). « *L'agronomie au sens large : une histoire de son champ, de ses définitions et des mots pour l'identifier* », in *Histoire et agronomie*, pp. 75-76.
10. GOHIER Christiane, (2004). « *La recherche en éducation : étapes et approches* », in *polyèdre, les connaissances d'aujourd'hui au service des connaissances de demain*, <https://polyedre.uqam.ca/cadre-théorique.html>, (consulté le 05/07/2020 à 4h).
11. LITTLE JHON (1989, pp. 2-31), cité par WILLETT Gilles, (1996). « *Paradigme, théorie, schéma : qu'est-ce donc ?*», in *Revue scientifique francophone en communication organisationnelle*, n°10, pp. 43-45.
12. MOPATE LOGTENE Youssouf ; KOUSSOU Mian-Oudanang, (2003). « *L'élevage porcin, un élevage ignoré mais pourtant bien implanté dans les agro-systèmes ruraux et périurbains du Tchad* », in *Actes du colloque*, Garoua, Cameroun. PRASAC, N'Djamena Tchad. Montpellier. France. CIRAD, pp.1-9.
13. MORENO Jacob-Levy, (1957). « *The first book on group psychotherapy* », in *Beacon house*, pp. 138-140.
14. SIMON Jean ; TAIRRAZ Pierre, (2008). « *Comment présenter les résultats d'une enquête* », in *Urgence 2008*, chapitre 107, pp. 1008-1010.
15. STEINMETZ Sebald Rudolph, (1957). « *Définition de sociographie* », in *hist. Sc*, pp. 1584-1586.
16. TCHATCHOUA Rosine ; PEDELAHORE Philippe, (2009). « *Diagnostic exploratoire de la filière porcine (Galim-Mbouda-Bafoussam-Yaoundé)* », in *Atelier PCP-REPARAC* « *Innové pour améliorer les revenus des exploitations familiales et la production agricole du Grand Sud Cameroun, Mbalmayo, Cameroun* ». S. l. : s. n, pp. 10-14.

17. VOUNDI Eric; TSOPPENG Carole; TCHINDJANG Mesmin, (2018). « *Restructuration urbaine et recomposition paysagère dans la ville de Yaoundé* », in *Revue électronique en science de l'environnement*, vol, 18, n° 3, pp. 8-9.
18. WETHE Josèphe ; RADOUX Michel ; TANAWA Émile, (2003). « *Assainissement des eaux usées et risques socio-sanitaire et environnementaux en zone d'habitat planifiée e Yaoundé (Cameroun)* », in *Open Edition journal*, Volume 4 Numéro 1.
19. ZAKANE Vincent, (2008). « *Problématique de l'effectivité du droit de l'environnement en Afrique : l'exemple du Burkina-Faso* », in *Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'Ouest et Centrale*, pp. 240-242.

E. THÈSES ET MEMOIRES

1.Thèses (09)

1. ADDA Rémy, (1986). « *Contribution à l'étude de la peste porcine au Cameroun* », Thèse de doctorat en médecine, Université de Dakar, faculté de médecine et de pharmacie de Dakar.
2. BOUTRAIS jean, (1970). « *L'élevage au Cameroun (sujet modifié)* », Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris – x (Nanterre), LSH.
3. BOUTRAIS Jean, (1992). « *Hautes terres d'élevage au Cameroun* », Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris, LSH.
4. HEMPO Roger, (1988). « *Les zoonoses majeures au Cameroun et leur incidence sur la population humaine : proposition d'un plan de lutte* », Thèse de doctorat en médecine, Université cheikh ANTA DIOP, faculté de médecine et de pharmacie de Dakar.
5. MAVIT Ludovic, (2006). « *Maîtrise de la sécurité bactériologique des effluents de porcherie* », Thèse de doctorat vétérinaire, Université de Toulouse.
6. MAZRA Mahamat, (2014). « *Marché des médicaments Vétérinaires au Cameroun : organisation, limites et proposition d'amélioration* », Thèse de doctorat en médecine, université de Dakar, faculté de médecine, de pharmacie et d'Ontologie de Dakar.
7. MBIADJEU-LAWOU Sosthène Parole, (2019). « *Quelle économie circulaire spontanée pour une ville moyenne Camerounaise ? Le cas des déchets solides ménagers de Bangangté (Cameroun)* », Thèse de doctorat en géographie, Université de le mans / Université de Yaoundé 1.

8. NGAMBI Jules Raymond, (2015). « Déchets solides ménagères dans la ville de Yaoundé (Cameroun) : De la gestion linéaire vers une économie circulaire », Thèse de doctorat en géographie sociale et régionale (CNU 23-24), Université du Maine.
9. TAKAM Bertrand, (1978). « Contribution à l'étude de l'élevage porcin au Cameroun », Thèse de doctorat en médecine vétérinaire, Université de Dakar, n°1.

2.Mémoires (06)

1. AKOA ETOA Joséphine Mireille, (2005). « Filière porcine camerounaise : une compétitivité à l'épreuve de dysfonctionnements », Mémoire de master en géographie, Université de Toulouse / INP-ENSAT.
2. BEKPA Anicet hyacinthe, (2004). « Analyse Sociologique de L'introduction de L'élevage Bovin ans Région de Bossembele. (République centrafricaine) », Mémoire de master en sociologie : urbanité et ruralité, Université de Yaoundé1 / FALSH.
3. BRAMA BARRO, (2000). « Impact des déchets urbains sur l'alimentation et la santé des animaux d'élevage : cas spécifique des sachets plastiques dans la ville de Bobo-Dioulasso », Mémoire de fin d'étude en élevage, Université de Polytechnique de Bobo-Dioulasso, ingénieur du développement rural.
4. KOUSSOU MIAN OUDANANG, (1999). « Produits nouveaux, négoce et développement local : le cas de la filière porcine au Nord du Cameroun », Mémoire de DESS en production animale en régions chaudes, Université de Montpellier / INA Paris-Grignon-CIRAD-EMVT.
5. MULANGWA SANGALA Sylvestre, (1995). « La presse écrite au Cameroun et les problèmes de l'environnement, Mémoire, Yaoundé : UCAC.
6. NGANGUE Jean-Mireille, (1996). « Élevage porcin dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun : situation actuelle et possibilité d'amélioration », Mémoire de fin de formation d'ingénieure en agriculture, Université de Dschang, INADER.

F. DOCUMENTS OFFICIELS (16)

1. *Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968).*
2. *Convention sur la biodiversité (1992).*
3. *Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (1992).*
4. *Loi n°64/IF/23 du 13 novembre 1964, portant protection de la santé publique.*

5. Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement constitue l'instrument juridique de base en matière de protection de l'environnement au Cameroun. Loi n°2000/18 du 19 décembre 2000 *portant réglementation de la pharmacie vétérinaire.*
6. Loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 *portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire et son annexe, liste des zoonoses et des maladies transmissibles à l'homme d'après l'OIE.*
7. *Loi n°2004/018 de 2004 fixant respectivement les règles applicables aux Communes et leurs compétences.*
8. *Décret n°74/412 du 24 avril 1974 portant délimitation des périmètres nationaux d'aménagement agro-pastoraux et définissant le statut desdits terrains.*
9. *Décret n°75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des Établissements d'Exploitation en matière d'Élevage et des Industries Animales.*
10. *Décret n°87-1365 du 25 septembre 1987 portant création de la communauté urbaine de Yaoundé.*
11. *Décret n°99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.*
12. *Décret n°2012/0882/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière d'environnement.*
13. *Arrêté du 1^{er} octobre 1937 fixant les règles générales d'hygiène et de salubrité publique à appliquer dans le territoire du Cameroun sous mandat français.*
14. *Arrêté conjoint n°00073-MINAT-MINVIL du 23-25 mai 2000 précisant les modalités d'application de certaines règles de salubrité et de sécurité publique.*
15. *Arrêté n°0069/MINEP du 08 mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnementale.*
16. *Arrêté n°0013/MINEPIA du 20 juillet 2010 fixant la nomenclature des opérations de prophylaxie collective, de police sanitaire et d'inspection sanitaire vétérinaire des denrées alimentaires d'origines animale et halieutique dans le cadre du mandat sanitaire vétérinaire.*

G. RAPPORTS TECHNIQUES (25)

1. Association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec, (2005). « *Guide bonnes pratiques sur les critères de sélection d'un site d'élevage porcin* ».
2. Bureau Central de Recensement et d'Étude de la population au Cameroun (BUCREP), (2010). « *Troisième Recensement Général de la population et de l'habitat* », in *Nouvelles*, Yaoundé.
3. Cameroun, (2020). « *Fiche pays. Population Data.net* », in *Population Data. Net*
4. DEBRAY Régis, (1998). « *Histoire des quatre M* », in *Les cahiers de médiologie*, n°6.
5. MINEPAT, (2010). *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*.
6. FALSH, (2008). « *Normes de présentation et d'évaluation des mémoires et thèses* », université de Yaoundé1.
7. FAO, OIE et la Banque Mondiale, (2011). *Bonnes pratiques en matière de biosécurité dans le secteur Porcin : contraintes et solutions possibles dans les pays en développement ou en transition*.
8. FUGIER Pascal, (2019). « *Socioanalyse (socioanalysis - socioanalysis)* », in *Dictionnaire sociologique clinique*.
9. Institut National de la Statistique, (2019). « *Annuaire statistique du Cameroun* ».
10. Jacques YOUMSI, (2008). *L'influence des conventions internationales sur le droit interne de l'environnement*, rapport rédigé dans le cadre de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AAHJF).
11. MINEPAT, (2020). « *Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND₃₀) : Pour la transformation structurelle et le développement inclusif* », in *Cameroun émergence*, 1^{ère} édition.
12. MINEPIA, (1995). « *Étude du secteur de l'élevage au Cameroun* », in *Rapport définitif*, Montpellier, Paris, CIRAD / EMVT / PDPA / SCE TAGRI.
13. MINEPIA, (2002). « *La Stratégie sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales* », Yaoundé, cabinet management 200.
14. MINEPIA, (2011). « *Document de stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des Industries Animales* », in *Cameroun*.
15. MINEPIA, (2016). « *Étude portant sur l'élaboration d'un plan de formation détaillé et opérationnel du personnel du projet de développement de l'élevage (PRODEL), du MINEPIA et des autres acteurs du sous-secteur (privé, ONG, OP) de l'élevage* », in *Agora consulting*.

16. MINEPIA, (2016). « *Cadre de gestion environnementale et social (CGES) du projet de développement de l'élevage (PRODEL)* », *Rapport Définitif*.
17. OMS (juin 1946), cité par M. MRABET (2018), « *Qu'est-ce-la santé publique ?*», *Cours de santé publique/Master/USSAC/AC*.
18. Organisation des Nation Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), (2010). « *Les bonnes pratiques à la FAO : une démarche de capitalisation d'expériences pour un apprentissage continu* », *Plan à moyen terme*, et *Programme de travail et budget 2012-13*.
19. Osidimbea, Commune d'arrondissement de Yaoundé 1.
20. PELLETIER François et Al, (2002). « *Connaitre et réduire les émissions de gaz, de poussière et d'odeurs reliées aux productions animales* », CRAAQ, Ste-Foy.
21. MINEPIA. Programme de développement de la filière porcine (PDFP), (2003). « *Fiche de projet* » Yaoundé.
22. MINEPIA Rapport annuel 2020 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi, Yaoundé.
23. MINEPIA. Rapport annuel 2021 des activités de la délégation départementale de l'élevage, des pêches et des industries animales du Mfoundi, Yaoundé.
24. Règlement (UE), (2013). « *N° 346 du parlement européen et du conseil du 17 avril 2013 aux fonds d'entrepreneuriat social européens* », *Cratian*, spécial édition, chapitre 13, volume 066, pp. 12-32.
25. TOUTOY Carole, (2017). « *Cours notion maladie, PDF* », in *OMS*.

H. WEBOGRAPHIE (102)

1. www.fao.org>pdf (consulté le 04/07/2020 à 04h 30 min).
2. www.core.ac.uk>pdf (consulté le 04/07/2020 à 08h).
3. www.ccre-cameroun.com>lelevag (consulté le 04/07/2020 à 22h).
4. www.larousse.fr/dictionnaire/français/géographie/36666 (consulté le 04/07/2020 à 22 h 10min).
5. www.occitanie.chambre-agriculture.fr> (consulté le 05/07/2020 à 04h 30 min).
6. www.charte-elevage.fr (consulté le 05/07/2020 à 06h).
7. www.fao.org> ... (consulté le 05/07/2020 à 21h 45 min).
8. www.hal.archives-ouvertes.fr> (consulté le 05/07/2020 à 23h).
9. www.fao.org> détail-événements (consulté le 07/07/2020 à 22h).
10. www.pigtrop.cirad.fr> bibliothèque (consulté le 07/07/2020 à 23h).
11. www.pigtrop.cirad.fr> file (consulté le 10/07/2020 à 04h).

12. www.senat.fr> questions > base (consulté le 10/07/2020 à 22h)
13. www.larousse.fr. > français (consulté le 15/07/2020 à 22h 30 min).
14. www.who.int » vecteurs (consulté le 17/03/2021 à 04 h).
15. www.researchgat.net », 4307 (consulté le 05/04/2021 à 03 h 30 min).
16. www.classiques.uqac.ca^structure (Consulté le 28/05/2021 à 5 h).
17. www.persee.fr> doc >rfsoc... (Consulté le 01/08/2021 à 06h).
18. www.fr.m.wikipedia.org (consulté le 01/08/2021 à 6 h 30 min).
19. www.scribbr.fr> méthodologie (consulté le 01/08/2021 à 7 h).
20. www.annerevillard.com/ (consulté le 04/8/2021 à 04 heures à 05 h).
21. www.scribbr.fr/méthode (consulté le 04/08/2021 à 8 h).
22. [www. Unipsed. Net](http://www.Unipsed.Net)> ressources (consulté le 04/08/2021 à 10 h).
23. [www.dictionnaire-environnement.com/gaz effet de serre gés ID454.html](http://www.dictionnaire-environnement.com/gaz_effet_de_serre_gés_ID454.html) (Consulté le 04/08/2021 à 22h).
24. [www. Fr.wikipedia.org /w/index. Php](http://www.Fr.wikipedia.org/w/index.Php), title = Entre – tien – Semi – directif @ oldid = 177783324 (consulté le 05/08/2021 à 6 h).
25. www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://www.cnrtl.fr/definition/sociographie&ved=2aHUKewjo8r (consulté le 05/08/2021 à 6 h 15 min).
26. www.atirebes.com> AC – Altair – zoojjz (consulté le 05/08/2021 à 6 h 30 min).
27. [Www, research. gat. Net](http://Www.research.gat.Net), 4307 (consulté le 05/08/2021 à 10 h).
28. ww.fr.m.wikipédia.org (consulté le 24/08/2021 à 4h).
29. www.lalanguefrançaise.com (consulté le 24/08/2021 à 22h).
30. www.foei.org> Cameroun (consulté le 25/08/2021 à 6 h).
31. www.fedec.cm> (consulté le 25/08/2021 à 6 h 15 min).
32. www.sapedcam.org (consulté le 25/08/2021 à 6 h 30 min).
33. www.puf.com> content>Le..., (Consulté le 25/08/2021 à 04h 30 min).
34. [www.researchgate. Net](http://www.researchgate.Net) (consulté le 28/08/2021 à 06h).
35. [www. Ext. Wprleg 1. Fao. Org](http://www.Ext.Wprleg1.Fao.Org) (consulté le 02/09/2021 à 04h).
36. [www. Ohchr. Org](http://www.Ohchr.Org) (consulté le 02/09/2021 à 06h).
37. [www. Avisse. Org](http://www.Avisse.Org) (consulté le 03/09/2021 à 10h).
38. [www. Ndhcam. Org](http://www.Ndhcam.Org) (consulté le 03/09/2021 à 20h 30 min).
39. [www. Medcam. Org](http://www.Medcam.Org) (consulté le 04/09/2021 à 04h 30 min).
40. [www. Books. Google. Com](http://www.Books.Google.Com) (consulté le 04/09/2021 à 08h).
41. [www. Sciencepo. Fr](http://www.Sciencepo.Fr) (consulté le 11/09/2021 à 05 h).
42. www.citypopulation.de (consulté le 12/09/2021 à 04 h).
43. www.geoconfluences.ens-lyon.fr (consulté le 12/09/2021 à 04h 45 min)

44. www.citypopulation (Consulté le 12/09/2021 à 5h).
45. www.pigtrop.cirad.fr (consulté le 12/09/2021 à 22h).
46. www.pndp.org (consulté le 13/09/2021 à 22h 15 min)
47. www.eneocameroun.com (consulté le 13/09/2021 à 06h 30 min).
48. www.lepointveterinaire.fr (consulté le 12/11/2021 à 22h).
49. www.lalanguefrancaise.com Wiktionnaire – licence Creative Commons attribution partage à l'identique 3.0 (consulté le 05/01/2022 à 5 h).
50. www.lalanguefrancaise.com (consulté le 08/01/2022 à 10h).
51. www.conrtl.fr/def. *Assemblée, démarche, relations clandestines* (Ac. 1832-1832), in *journal clandestin*, presse clandestine (consulté le 10/01/2022 à 22h).
52. [Www.lalanguefrancaise.com](http://www.lalanguefrancaise.com) (consulté le 10/01/2022 à 22h).
53. www.google.com/index.php.elevage.2308-4508-flambee-de-la-viande-de-porc-sur-le-marche-camerounais/AMP (consulté le 09/01/2022 à 4h).
54. www.google.com/search?q=la+definition+de+la+demographie/ (consulté le 15/01/2022 à 4h30 min).
55. www.universalis.fr/prophylaxie/ (consulté le 23/01/2022 à 4h).
56. www.fr.m.wikipedia.org (consulté le 27/01/2022 à 23h).
57. www.wp.unil.ch/bases/2013/08/max-weber-et-la-sociologie-comprehensive/ (consulté le 28/01/2022 à 22h).
58. www.vandenborre.be> mat (consulté le 28/01/2022 à 22h).
59. www.lalanguefrancaise.com (consulté le 28/01/2022 à 22h 15 min).
60. www.vandenborre.be> mat (consulté le 28/01/2022 à 22h 30 min).
61. www.labos.ulg.ac.be> 2014/11 (consulté le 28/01/2022 à 23h).
62. www.lavoixdupaysan.net (consulté le 28/01/2022 à 23h 15 min).
63. www.lepointveterinaire.fr/publications/le-point-veterinaire/article/n-254/le-rouget-du-porc-diagnostic-traitement-et-prevention.html (consulté le 28/01/2022 à 23h 30 min).
64. www...ko.www.lalanguefrancaise.cm (consulté le 29/01/2022 à 1h).
65. www.lalanguefrancaise.cm (consulté le 29/01/2022 à 1h 15).
66. www.318ko.fr.m.wikipedia.org (consulté le 02/02/2022 à 5h).
67. www.larousse.fr, (consulté le 02/02/2022 à 5h 35 min).
68. www.larousse.fr (consulté le 02/02/2022 à 5h 45 min).
69. www.geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossier-informatique (consulté le 04/02/2022 à 20h).
70. www.geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossier-informatique (consulté le 04/02/2022 à 20h 10 min).

71. www.cameroun-tribune.com/article.htm/41064/fr (consulté le 14/2/2022 à 18h).
72. www.lavoixdupaysan.net (consulté le 18/02/2022 à 6h30min).
73. www.m.facebook.com>permalik, (consulté le 21/02/2022 à 4h).
74. www.larousse.fr, Définitions : environnement – Di (consulté le 21/02/2022 à 6 h).
75. www.lalanguefrancaise.com > ... (consulté le 21/02/2022 à 10h).
76. www.Definitions360.com> al (consulté le 21/02/2022 à 10h 20 min).
77. www.cameroun-tribune.com (consulté le 21/02/2022 à 11h).
78. www.toupie.org/index.html (consulté le 21/02/2022 à 11h 30 min).
79. www.lalanguefrancaise.com > ... (consulté le 21/02/2022 à 13h).
80. www.lavoixdupaysan.net (consulté le 22/02/2022, à 4h).
81. www.geocnfluences.ens-lyon.fr> e (consulté le 24/02/2022 à 10h).
82. www.alterclasse.fr (consulté le 28/02/2022 à 10h).
83. www.cameroon-tribune.com/article.html/38440 (consulté le 03/03/2022 à 20h).
84. www.cameroon-tribune.com/article.html/38440 (consulté le 03/03/2022 à 20h 15 min).
85. www.cameroon-tribune.com/article.html/38440 (consulté le 03/03/2022 à 20h 30 min).
86. www.google.com (consulté le 10/03/2022 à 8 h).
87. www.fr.m.wikipedia.org (consulté le 10/03/2022 10h).
88. www.cdc.gov-lassa-french (consulté le 10/03/2022 à 10h 15min).
89. www.google.com/search?q=maladie+à+virus+ebola (consulté le 10/03/2022 à 20h).
90. www.projetecolo.com (consulté le 11/03/2022 à 20 h 15 min).
91. www.capital.fr (consulté le 11/03/2022 à 20 h 30 min).
92. www.fr.m.wikipédia (consulté le 12/03/2022 à 18h).
93. www.fr.m.wikipedia.org (consulté le 12/03/2022 à 18h 15 min).
94. www.cameroun-tribune.com (consulté le 12/03/2022 à 21 h).
95. www.anses.fr-content-la-fièvre-charbonneuse (consulté le 12/03/2022 à 21h 30 min).
96. www.schoolmouv.fr<... < ses (consulté le 13/03/2022 à 5h).
97. www.larousse.fr, (consulté le 13/03/2022 à 8h).
98. www.google.com (consulté le 13/03/2022 à 8h 15 min).
99. www.toupie.org< Dictionnaire (consulté le 13/03/2022 à 10h).
100. www.pasteur.fr-leptospirose (consulté le 13/03/2022 à 10h 45 min).
101. www.cameroun-tribune.com (consulté le 12/03/2022 à 21 h).
102. www.google.com (consulté le 13/03/2022 à 23h).



ANNEXES

ANNEXE 1 : ATTESTATION DE RECHERCHE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **NTOLO Patrick Hervé**, Matricule **13L964**, est inscrit en Master II, option Population et Développement. Il effectue, sous la direction du Professeur **ELLA ELLA Samuel-Beni**, un travail de recherche sur le thème : *«Les implications socio-environnementales de l'élevage des porcs dans la ville de Yaoundé»*.

Je vous serais reconnaissant de lui fournir toute information non confidentielle, susceptible de l'aider dans cette recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le **03 AOUT 2020**

Le Chef de Département

Armand LEKA ESSOMBA
Maître de Conférences

ANNEXE 2 : AUTORISATION DE RECHERCHE DE LA DÉLÉGATION
DÉPARTEMENTALE DU MINEPIA (MFOUNDI)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DE L'ELEVAGE DES PECHES ET DES
INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF LIVESTOCK FISHERIES AND
ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

REGIONAL DELEGATION OF CENTER

DIVISIONAL DELEGATION FOR MFOUNDI

N° 55 /L/MINEPIA/DREPIA-CE/DDEPIA-MFDF

Yaoundé, le 30 NOV 2021

Le Délégué Départemental

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES
D'ARRONDISSEMENTS.

Objet : Autorisation de recherche.

Mesdames et messieurs,

Faisant suite à l'Attestation de recherche, du **Professeur LEKA ESSOMBA ARMAND**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé 1,

Je vous demande de bien vouloir apporter tout l'accompagnement nécessaire à la réalisation des travaux d'enquête de l'étudiant **NTOLO PATRICK HERVE**, étudiant en Master 2, Option Population et Développement, durant la période allant du **30/11/2021 au 30/01/2022**.

Au terme de cette enquête, l'intéressé produira un rapport dont copie me sera adressée.

Sentiments distingués.-/

Ampliations :

- MINEPIA
- DREPIA-CE
- PREFET/MFOUNDI
- CHRONO/ARCHIVE

Le Délégué Départemental

Dr. Ahmadou Alkassou A.
Médecin Vétérinaire

ANNEXE 3 : GUIDED'ENQUÊTE DE TERRAIN

A. GRILLE D'OBSERVATION DIRECTE

1. Les écarts qui existent entre les porcheries et les habitations ;
2. Les mesures d'hygiènes et de salubrité prises par les éleveurs dans leurs porcheries ;
3. Les mesures d'hygiènes et de salubrité prise par les éleveurs autour des porcheries ;
4. La gestion des eaux usées produites par les porcheries ;
5. La gestion des emballages utilisés par les vétérinaires.

B. GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Item 1 : Identité de l'enquêté

Nom (s) :

Prénom (s) :

Qualité / Institution :

Quartier de résidence :

Item 2 : État de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé

1. Appréciation de l'évolution de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé

Item 3 : les différentes pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

2. Les bonnes pratiques en matière de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé ;
3. Les pratiques non règlementaires observées chez les éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé

Item 4 : les facteurs profonds des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

4. Les différentes raisons qui expliquent les pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

Item 5 : les impacts des pratiques non réglementaires des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé

5. Les différents problèmes sociaux que causent les pratiques non réglementaires des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé ;
6. Les différents problèmes environnementaux que causent les pratiques non réglementaires des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.

Item 6 : Information complémentaires

ANNEXE 4 : LISTE DES INFORMATEURS CLÉS

N°	Noms et prénoms	Qualités
1	ABASSANE ABASSANE Parfait	Éleveur de porcs du quartier Odza
2	ADAMA DJOUME	Déléguée d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 5 ^e
3	ADJONGO BASILE Jules Thierry	Citadin résident aux environs d'une porcherie (Essomba)
4	AKOUMBA MBOLE Aristide Bienvenue	Citadin résident aux environs d'une porcherie (Essos)
5	ATANGANA Brice	Citadin résident aux environs d'une porcherie (Kondengui)
6	AHMADOU ALKAISSOU IL	Délégué département du MINEPIA
7	AMOU'OU BIWOLE Serge Aimé	Chef de brigade hygiène à la CUY
8	BELLA ETEME Yves	Citadin résident aux environs d'une porcherie (Emana)
9	CHE EMMANUEL FRU	Déléguée d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 4 ^e (ingénieur zootechnicien)
10	DONGNZNG Épse NDONGMO	Infirmière vétérinaire
11	ELANGA MBALLA Justin Claude	Citadin résident aux environs d'une porcherie (Ekounou)
12	FANTIP Justin	Déléguée d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 1 ^e
13	MBARGA NGOUL Théodore	Citadin résident aux environs d'une porcherie (Nkol-messeng)
14	MBOULI Rita Claude	Déléguée d'arrondissement MINEPIA de Yaoundé 2 ^e
15	MISSONI MOULE Cyrille Hervé	Éleveur de porcs du quartier Mvog-betsi
16	MVONDO MBA Junior Desmond	Éleveur de porcs du Messa-mendongo
17	NDJIKE Guy	Éleveur de porcs du quartier Obili
18	NDJOMO Cédric Alphonse	Citadin résident aux environs d'une porcherie (Biyem-assi)
19	NDZANGA Jean Marc	Éleveur de porcs Etoug-ébe
20	OVAMBE Patrick Grand	Éleveur de porcs du quartier Obobogo
21	ANONYME (A)	Éleveur de porcs du quartier Efoulan
22	ANONYME (B)	Éleveur de porcs du quartier Barrière

Source : enquête de terrain (septembre à décembre 2021).

**ANNEXE 5 : VERBATIM DES ENQUÊTÉS SUR L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE
DEL'ÉLEVAGE DE PORCS DE YAOUNDÉ (MFOUNDI)**

N°	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	(%)
1	« L'on observe de plus en plus la prolifération de petites porcheries derrière les habitations et à proximité des zones marécageuses, où l'on construit des petites porcheries en matériaux provisoires et sur pilotis » / « l'élevage de porcs est en plein essor dans la ville de Yaoundé aujourd'hui. On peut retrouver 07 fermes sur 10 maisons, ceci sans que le voisinage ne soit au courant »	16 fois	50
2	« In the subdivision most of the rearer do this clandestinely » / « la pratique de l'élevage de porcs se développe de façon anarchique et au mépris des lois et règlements en la matière »	6 fois	18,75
3	« Les fermes porcicoles dignes de ce nom ont disparu pour cause d'urbanisation » / « la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé a connu une régression »	3 fois	9,37
4	« On élève les porcs dans les banlieues de la ville de Yaoundé »	2 fois	6,25
5	« the practice of pig rearing in urban and semi urban areas is forbidden »	1fois	3,12
6	« Les éleveurs qui font en petite quantité utilisent de plus en plus les méthodes de nutritions modernes »	1 fois	3,12
7	« Bon suivi sanitaire »	1 fois	3,12
8	« Les porcheries sont sales »	1 fois	3,12
9	« Il est vrai que la viande de porcs est de plus en plus chère au marché »	1 fois	3,12
Total		32 fois	99,97

Source : enquête de terrain (septembre à décembre 2021).

**ANNEXE 6 : VERBATIM DES ENQUÊTÉS SUR LES PRATIQUES DÉVIANTES DES
ÉLEVEURS DE PORCS DE YAOUNDÉ**

N°	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	« Manque de moyens financiers pour mieux construire les porcheries (selon les règles) » / « la pauvreté de plusieurs éleveurs » / « Pas d'argent pour avoir les vétérinaires qualifiés » / « Pas de bonnes constructions de leurs porcheries » / « D'autres n'ont pas assez de moyens pour bien suivre leurs élevages » / « Pas assez d'argent pour tout mettre au clair (construction des bonnes porcheries, la main d'œuvre pour mieux travailler sa porcherie, pour donner aux vétérinaires pour suivre l'activité » / « Pas de gros moyens financiers pour mieux faire » / « Ils n'ont pas les vrais moyens pour faire comme les autres » / « l'ignorance de beaucoup d'entre nous sur la meilleure manière de pratiquer son élevage » / « Ils n'ont pas assez de connaissance sur l'activité » / « Le manque de méthodes modernes pour plusieurs » / « l'ignorance des nouvelles techniques » / « Ils ne maîtrisent pas bien la chose »	18 fois	39,13
2	« Lack of the technical know-how » / « manque de formation concernant l'élevage de porcs » / « Y'a aussi les éleveurs qui ne maîtrisent pas l'élevage » / « Nombreux ne lisent pas aussi les livres qui enseignent sur l'élevage »	11 fois	23,91
3	« Inconscience » / « Certaines personnes par effraction dans l'activité » / « Refus volontaire de s'informer sur les préalables administratifs afférentes » / « refus d'aller apprendre chez eux qui s'y connaissent mieux » / « Beaucoup ne prennent pas au sérieux l'activité pour que la production soit bonne » / « Mauvaise foi » / « La négligence aussi de plusieurs » / « L'insolence même de ceux qui en font » / « l'ignorance de la portée du secteur de cette activité »	11 fois	23,91
4	« Il y'a l'ignorance des lois pour l'élevage et même pour la société » / « Beaucoup ne se renseignent pas sur les méthodes nouvelles » / « incivisme » / « Beaucoup d'éleveurs ne connaissent pas la notion de propreté » / « le mépris de certains fermiers à suivre les règles recommandées par les autorités compétentes »	5 fois	10,86
5	« Les structures en charge de cette activité ne répriment pas ceux qui le font en ville »	1 fois	2,17
TOTAL		46 fois	99,98

Source : enquête de terrain (septembre à décembre 2021).

**ANNEXE 7 : VERBATIM DES PROBLÈMES SOCIAUX CAUSÉS PAR LES PRATIQUES
DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE YAOUNDÉ**

N°	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	« Conflits au sein de la population » / « conflits sociaux entre les voisins » / « les querelles avec les voisins tout le temps » / « les plaintes contre les éleveurs de porcs » / « les problèmes avec le quartier »	18 fois	54,54
2	« Les maladies » / « disease transmission » / « la présence des zoonoses » / « les odeurs peuvent donner les maladies aux personnes » / « il y'a aussi les maladies »	12 fois	36,36
3	« L'exploitation des enfants »	1 fois	3,03
4	« Occupation anarchique, construction inadaptée des locaux servant d'enclos d'élevage »	1 fois	3,03
5	« Les porcs crient à tout moment et ça trouble le sommeil »	1 fois	3,03
Total		33	99,99

Source : enquête de terrain (septembre à novembre 2021)

ANNEXE 8 : VERBATIM DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX CAUSÉS PAR LES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE YAOUNDÉ

N°	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	« Pollution de l'environnement par les odeurs nauséabondes » / « la pollution atmosphérique » / « ça pollue l'air avec les mauvaises odeurs » / « les odeurs des porcs et des porcheries » / « l'odeur de porcheries n'est pas bonne » / « l'eau qui sort des porcheries est sale, ça sent et c'est partout »	21 fois	40,38
2	« Les nuisances sonores et olfactives » / « les bruits à longueur de journée » / « le bavardage des porcs à tout moment » / « les cris des porcs à tout moment » / « les nuisances sonores des porcs » / « public nuisance »	14 fois	26,92
3	« Pollution des eaux par les déchets des fermes et des eaux usées des fermes » / « pollution des cours d'eau et des rivières » / « pollution des cours d'eaux pour ceux qui ont leurs porcheries à côté des cours d'eaux »	5 fois	9,61
4	« Hygiène and sanctation problems » / « mauvaise gestion des rebus de porcs » / « l'insalubrité » / « la saleté »	5 fois	9,61
5	« La pollution de l'environnement » / « détérioration de l'environnement, de la flore, et faune aquatique »	4 fois	7,69
6	« Le risque de dégrader les sols avec les emballages et les produits mal utilisés et mal gérés » / « la pollution du sol » / « possibilité de dégrader le sol avec les produits utilisés et mal traités »	3 fois	5,76
Total		52 fois	99,97

Source : enquête de terrain septembre à (septembre à novembre 2021).



TABLE DE MATIÈRES

SOMMAIRE	i
DEDICACE	ii
REMERCIÉMENTS	iii
RÉSUMÉ	iv
ABSTRACT	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
LISTES DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
A. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	2
B. PROBLÈME DE RECHERCHE.....	3
C. LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE	6
D. LES QUESTIONS ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	15
1. Les questions de recherche.....	15
a)La question principale	15
b)Les questions spécifiques (QS).....	16
2. Les hypothèses de recherche	16
a) L'hypothèse principale.....	16
b)Les hypothèses spécifiques (HS)	16
E. L'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE DE L'ÉTUDE ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS	17
a)L'objectif global.....	17
b) Les objectifs spécifiques (OS)	17
F. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	18
1. Le cadre théorique	18
a)La théorie de l'anomie de Robert King MERTON	19

b) La théorie de l'individualisme méthodologique de Raymond BOUDON.....	20
c) La théorie de la société du risque d'Ulrich BECK.....	21
2. Les outils de collecte des données.....	22
a)La recherche documentaire	23
b)L'observation directe	23
c)L'entretien semi-directif.....	24
d)L'échantillonnage	25
e) Technique d'analyse des données	26
G. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	28
H. PLAN DE L'ÉTUDE	29
PREMIERE PARTIE : LE CADRE CONCEPTUEL ET SOCIOGRAPHIQUE DE L'ÉTUDE	30
CHAPITRE I : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET PRÉSENTATION DU CADRE NORMATIF DE L'ÉLEVAGE AU CAMEROUN.....	32
A. LA CLARIFICATION DES CONCEPTS CLÉS DU SUJET.....	32
1. Le concept de socioanalyse	33
a)L'origine du mot socioanalyse	33
b)Selon l'approche psychanalytique	34
c)Selon l'approche agronomique	34
d)Selon l'approche sociologique.....	35
2. Le concept de pratique sociale	36
a) L'origine du mot pratique	37
b) Selon l'approche géographique.....	37
c) Selon l'approche agronomique	37
d) Selon l'approche sociologique.....	38
B. PRÉSENTATION DU CADRE NORMATIF DE L'ÉLEVAGE DE PORCS AU CAMEROUN	39
1. Les textes relatifs à la santé publique.....	39
2. Les textes relatifs à l'inspection sanitaire	42

3. Les textes relatifs à la gestion des « épizooties »	43
4. Les textes relatifs à la protection de l'environnement.....	45
CHAPITRE II : ÉTAT DES LIEUX DE LA PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE DE PORCS DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ	49
A. LA PRÉSENTATION DU MILIEU D'ÉTUDE (YAOUNDÉ, MFOUNDI).....	49
1. La présentation morphologique du département.....	50
a) Les données géographiques.....	50
b) Le relief.....	50
c) La superficie.....	51
d) Le climat	51
e) L'hydrographie.....	51
f) La végétation	52
g) La pédologie.....	52
h) Les menaces naturelles	52
i) Les données démographiques du Mfoundi	52
2. Le secteur de l'économie du Mfoundi.....	53
a) Les marchés légaux	53
b) L'informel.....	53
Carte 1 : La ville de Yaoundé (Mfoundi) et ses sept communes d'arrondissement	54
Carte 2 : la ville de Yaoundé et ses différents quartier	55
B. LES TRAITS DOMINANTS DE LA PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE DE PORCS DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ	56
Tableau 2 : L'état de lieux de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé.....	56
1. L'essor de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé.....	57
Tableau 3 : L'évolution du cheptel entre 2014 et 2018	58
Tableau 4 : L'évolution de la production de viande (en tonnes) entre 2014 et 2018	59
Tableau 5 : Les volumes d'abattage des porcs de la région du centre (Yaoundé) entre 2015 et 2018 (nombre de têtes)	59

Tableau 6 : La production de viande de porcs de la région (Yaoundé) du centre entre 2015 et 2018 (en tonnes)	59
Tableau 7 : Les effectifs des abattages de porcins dans les arrondissements du Mfoundi (têtes) de 2019 à 2020.....	60
Tableau 8 : Les effectifs des abattages de porcins dans les arrondissements du Mfoundi (têtes) de 2021 (1er et 2em trimestre).....	60
Tableau 10 : Les quantités de viande de porcins produites (en tonne) de 2021 (1^{er} et 2^{eme} semestre).....	61
Tableau 11 : La quantité de viande de porcins produite (en tonne) du 3^{eme} Trimestre, octobre 2021	61
2. La clandestinité de la pratique de l'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé	62
3. L'augmentation du prix du kilogramme de porcs dans la ville de Yaoundé.....	65
C. LES DIFFERENTES PRATIQUES OBSERVÉES CHEZ LES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ	67
1)La description des bonnes pratiques en matière d'élevage chez les éleveurs de porcs dans la ville de Yaoundé	67
Tableau 12 : Les bonnes pratiques en matière d'élevage de porcs dans la ville de Yaoundé.....	68
a) Le respect des programmes de prophylaxie de la part des éleveurs	69
b) La propreté dans et autour des enclos dans la ville de Yaoundé	71
2)Les différentes pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé	73
Tableau 13 : Les pratiques déviantes observées chez les éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.....	74
a)Le non-respect des normes de construction des fermes ou porcheries	75
Photos 10 et 11 : Les porcheries non règlementaires aux exigences environnementales dans la ville de Yaoundé.....	76
b)Le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité	77
Photo 12 et 13 : Le non-respect des règles d'hygiène et de salubrité.....	78
DEUXIEME PARTIE :.....	80

LES FACTEURS PROFONDS ET LES IMPACTS DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ	80
CHAPITRE III : LES FACTEURS PROFONDS DES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE LA VILLE DE YAOUNDÉ	82
Tableau 15 : Les facteurs explicatifs des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.....	83
Tableau 16 : Les causes profondes des pratiques déviantes des éleveurs de porcs de la ville de Yaoundé.....	84
A.LES FACTEURS D'ORDRE INDIVIDUALISTE	84
1.Le manque de moyens financiers	85
a) La construction de la porcherie	86
Tableau 17 : Le devis pour la construction d'une porcherie moyenne.....	86
Tableau 18 : La main d'œuvre, transport et imprévus pour la construction d'une porcherie moyenne	87
b)L'alimentation des porcs.....	88
Tableau 19 : Les aliments et coûts de nutrition de cinq porcelets	88
c) Le suivi sanitaire des porcs	89
i) Les différents vaccins et leurs coûts	90
Tableau 20 : Les vaccins nécessaires pour la prévention des maladies porcines pour douze (12) mois (5 porcelets).....	91
ii) Les coûts des consultations.....	91
2. Le manque de formation professionnelle	92
a)Les formations dans les écoles moyennes.....	93
b)Les formations dans les grandes écoles	95
3.L'inconscience professionnelle	97
B.LES FACTEURS D'ORDRE HOLISTE	98
1. Le comportement déviant des éleveurs	99
a) Sur le plan sanitaire.....	100
b) Sur le plan environnemental	102
2. Le laxisme institutionnel	104

Photo 15 : Une porcherie avec une rigole orientée vers les habitations au quartier Messa- Mendong.....	123
2.La pollution par les déchets.....	124
Photo 16 : Une porcherie au quartier Mbock-abang avec un dépôt des emballages (déchets à l'extrême droite)	126
3. La pollution sonore et olfactive.....	126
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	129
BIBLIOGRAPHIE	134
A.OUVRAGES GENERAUX (31).....	134
B.OUVRAGES SPECIFIQUES (5).....	135
C. ARTICLES DE PRESSES ÉCRITES (08)	136
D.ARTICLES SCIENTIFIQUES (19).....	136
E. THÈSES ET MEMOIRES	138
1.Thèses (09)	138
2.Mémoires (06).....	139
F. DOCUMENTS OFFICIELS (16)	139
G. RAPPORTS TECHNIQUES (25).....	141
H. WEBOGRAPHIE (102)	142
ANNEXES	146
ANNEXE 1 : ATTESTATION DE RECHERCHE.....	147
ANNEXE 2 : AUTORISATION DE RECHERCHE DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU MINEPIA (MFOUNDI)	148
ANNEXE 3 : GUIDED'ENQUÊTE DE TERRAIN	149
ANNEXE 4 : LISTE DES INFORMATEURS CLÉS	151
ANNEXE 5 : VERBATIM DES ENQUÊTÉS SUR L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE DEL'ÉLEVAGE DE PORCS DE YAOUNDÉ (MFOUNDI).....	152
ANNEXE 6 : VERBATIM DES ENQUÊTÉS SUR LES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE YAOUNDÉ.....	153
ANNEXE 7 : VERBATIM DES PROBLÈMES SOCIAUX CAUSÉS PAR LES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE YAOUNDÉ	154

**ANNEXE 8 : VERBATIM DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX CAUSÉS
PAR LES PRATIQUES DÉVIANTES DES ÉLEVEURS DE PORCS DE YAOUNDÉ
..... 155**

TABLE DE MATIÈRES..... 156